



HAL
open science

**Modélisation du RMI et trajectoires des allocataires.
Une analyse empirique des liens RMI-marché du travail
à partir de données individuelles**

Jacques Bouchoux, Yvette Houzel, Jean-Luc Outin

► **To cite this version:**

Jacques Bouchoux, Yvette Houzel, Jean-Luc Outin. Modélisation du RMI et trajectoires des allocataires. Une analyse empirique des liens RMI-marché du travail à partir de données individuelles. 2008. halshs-00348830

HAL Id: halshs-00348830

<https://shs.hal.science/halshs-00348830>

Submitted on 22 Dec 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Modélisation du RMI et trajectoires des allocataires
*Une analyse empirique des liens RMI-marché du travail à
partir de données individuelles*

Jacques BOUCHOUX, Yvette HOUZEL, Jean-Luc OUTIN

2008.90



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Modélisation du RMI et trajectoires des allocataires

Une analyse empirique des liens RMI-marché du travail à partir de données individuelles

Jacques Bouchoux, Yvette Houzel, Jean-Luc Outin

Centre d'Economie de la Sorbonne, Université Paris1-Cnrs

Juin 2008

Résumé

Le dispositif RMI combine une allocation différentielle, un accès aux droits sociaux et des mesures de suivi ou d'incitation. Depuis sa création en 1988, son fonctionnement réel permet de distinguer trois logiques d'intervention ; revenu de subsistance ; complément salarial et allocation de chômage. Cette pluralité s'accompagne d'une hétérogénéité des bénéficiaires et de leurs trajectoires.

L'analyse propose une représentation qui permet de mieux situer le dispositif dans le système de protection sociale et dans la régulation du marché du travail auquel il participe. Elle utilise les données de l'enquête de la DREES réalisée en juin 2006 auprès d'un échantillon d'allocataires permettant de reconstituer leurs trajectoires sur une période de 18 mois et de caractériser le rapport qu'ils entretiennent vis de vis des institutions.

Nous précisons en premier lieu les particularités des différents groupes dans l'espace des observations de l'enquête en proposant une modélisation (section 1). On examine les proximités et les différences qui caractérisent ces groupes (section 2). On observe ensuite les relations qu'ils entretiennent avec les institutions du marché du travail et de la protection sociale. (section 3). On précise enfin leurs trajectoires longues (section 4)

Mots clés : revenu minimum, pauvreté, marché du travail, trajectoires

Model of the French basic income (RMI) to understand the beneficiaries' trajectories

Abstract

The RMI programme combines an allowance, associated rights, social accompaniments and activation measures. Since its creation in 1988, the operation of the programme has led to distinguish 3 modes of implementation; minimum welfare, additional wages and unemployment benefit.

The variety of its roles comes along with a great diversity of the beneficiaries and their paths.

Our analysis builds a framework which permits to evaluate the programme, both in relation to the social protection system and the regulation with the labor market... We use data taken from the DREES inquiry in June 2006 thus retracing the beneficiaries' trajectories over an 18 month period and characterizing the links between them and various institutions.

We first describe the different groups and suggest a framework (chapter 1). Then, we consider the similarities and the differences between the groups (Chapter 2). Next, we analyze their relationships with the labor market and social protection institutions. (Chapter 3) At last, we develop their long term trajectories. (Chapter 4)

Key Words: poverty, minimum income, labor market, trajectories

JEL: I3, J4, J6

Introduction

Construit dans le champ des politiques de lutte contre la pauvreté pour faire face, notamment, aux conséquences du chômage de longue durée qui prend une ampleur particulière au cours des années 80, le RMI garantit un minimum de ressources et l'accès à des droits sociaux. De plus, il cherche à favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes couvertes, à travers un certain nombre de mécanismes de suivi ou d'incitation, comme la procédure contractuelle ou l'intéressement. Si le socle des garanties offertes en fait une sorte de revenu de subsistance concourant au bouclage de la protection sociale, d'autres caractéristiques conduisent à l'appréhender également comme un mécanisme de couverture chômage pour des chômeurs non indemnisés par les dispositifs d'assurance ou de solidarité existants. Par ailleurs, certaines de ses modalités institutionnelles comme le calcul différentiel de l'allocation ou l'intéressement, permettent un cumul plus ou moins étendu avec des revenus d'activité. De ce point de vue, le RMI intervient comme un complément versé à des personnes dont l'emploi n'offre pas une rémunération suffisante pour franchir le seuil administratif de pauvreté qu'il définit. Cette complexité du RMI se double d'une hétérogénéité des populations couvertes que l'on peut appréhender à travers leurs caractéristiques et leurs trajectoires.

Différents travaux s'appuyant sur des enquêtes effectuées auprès des allocataires ont déjà souligné la diversité des trajectoires d'activité, de chômage et d'inactivité. (Afsa, Guillemot (2000)¹; Lhommeau, Rioux (2000)²; Rioux (2000)³). Ils ont contribué à appréhender la complexité des situations et des trajectoires et à relativiser les approches et les représentations visant à partitionner les allocataires sur la base de critères simples (inclus/exclus; proches/éloignés du marché du travail...). D'autres études ont cherché à expliciter les sorties du dispositif en s'attachant à en saisir les faits générateurs (Demailly, 1999)⁴. De fait, la notion de sortie recouvre une combinaison de situations faite d'événements familiaux, de passages à d'autres allocations, d'accès à l'emploi ou encore de parcours plus complexes engendrés par la précarité des emplois retrouvés. Ces travaux ont mis en évidence le continuum des situations et la porosité des frontières entre ceux qui sont à l'intérieur et ceux qui sont à l'extérieur du dispositif. Certaines analyses, enfin, ont cherché à évaluer les particularités du dispositif institutionnel en se préoccupant de ses effets propres sur les trajectoires professionnelles (Zoyem (2000)⁵. De fait, le contrat augmente les chances de sortie du dispositif en permettant l'accès à des mesures de la politique de l'emploi mais il ne garantit pas sa durabilité. Dans une étude récente, Anne Pla (2007)⁶ confirme l'efficacité relative des formes d'accompagnement dont bénéficient les bénéficiaires du RMI en ce qui concerne leur probabilité de retour à l'emploi.

Dans une autre perspective, certains travaux se sont davantage intéressés à la question du rôle perturbateur éventuel du RMI dans la régulation du marché du travail pour expliquer le maintien

¹ Afsa C., Guillemot D., 2000, « Plus de la moitié des sorties du RMI se fait grâce à l'emploi » Insee première n°632 février

² Lhommeau B., et Rioux L., 2000, « Les trajectoires d'activité des allocataires du RMI de 1996 à 1998 » n°84 octobre.

³ Rioux L., 2000, « Les allocataires du RMI : une recherche d'emploi active mais qui débouche souvent sur un emploi aidé ».

⁴ Demailly D., (1999), « les sorties du RMI : des motifs souvent multiples et imbriqués » Etudes et Résultats n°16 mai.

⁵ Zoyem J-P., (2001), « Contrats d'insertion et sorties du RMI ; évaluation des effets d'une politique sociale » Economie et Statistique n°346-347

⁶ Pla A (2007) « L'accompagnement des allocataires dans leur parcours d'insertion » Etudes et Résultats n°599 septembre.

dans le dispositif d'un nombre élevé de bénéficiaires. Comme le note Dubet et Véréout (2001)⁷, ces approches postulent généralement une rationalité étroite des acteurs et utilisent souvent des modèles économétriques pour appréhender les trajectoires. En raisonnant en termes d'incitation, elles privilégient explicitement le calcul des agents dans la détermination de leurs comportements d'activité. On retrouve ici la perspective des « trappes à inactivité » dans lesquelles les ressources procurées par l'activité peuvent, dans certaines situations, ne pas être suffisamment attractives pour inciter à la reprise d'une activité ou pour accroître son offre lorsqu'on occupe déjà un emploi (CERC 2001)⁸, (CGP 2000)⁹, (CSERC 1997)¹⁰, (Sénat (2005)¹¹). Ces approches aboutissent fréquemment à des propositions de réformes visant à modifier les dispositifs existants afin de rendre la reprise d'emploi financièrement plus attractive (réformes de l'intéressement notamment) voire à une remise à plat visant à combiner durablement revenus du travail et revenus sociaux (Hirsch, 2005¹²).

Apprécier les dynamiques d'insertion à partir de trajectoires présente un double intérêt. D'une part, cela permet de dépasser une opposition trop simple entre les deux positions cardinales de « maintien dans le dispositif » et de « sortie du RMI ». Du fait des caractéristiques du RMI et de ses objectifs, il existe de nombreuses situations intermédiaires telles que les sorties progressives, les sorties différées, liées aux conditions d'accès à des prestations sociales alternatives, ou les reprises d'emploi sans sortie. D'autre part, cette approche sert à apprécier également la pérennité des sorties, dans un contexte économique et social marqué par une instabilité accrue des situations professionnelles et familiales. Sous cet angle, la question de la récurrence des passages par le RMI apporte un éclairage complémentaire sur ses liens avec le marché du travail. Dans une perspective analytique, on cherche à établir une représentation appropriée du dispositif afin de rendre compte simultanément de l'ensemble de ses dimensions et des dynamiques qui l'animent. A travers cette approche, la question des liens avec le marché du travail, au centre de l'analyse, peut être abordée en incluant les dimensions institutionnelles propres au RMI qui modèlent son fonctionnement réel. La prise en compte des règles complexes qui le fondent du fait de la pluralité des objectifs et de l'hétérogénéité des populations conduit à dépasser l'interprétation de ses effets en termes d'incitation/désincitation des individus à la reprise d'activité.

Plus largement, cette approche permet de mieux situer la place du RMI dans le système de protection sociale dont il marque une certaine forme d'universalisation et dans la régulation du marché du travail à travers les liens particuliers qu'il entretient avec certains de ses segments.

Pour illustrer cette démarche analytique, l'intérêt de l'enquête de la DREES réalisée en juin 2006 auprès d'un échantillon d'allocataires du RMI (ainsi que de l'API et de l'ASS) tirés de la base ENIAMS est double.

⁷ Dubet F., Véréout A., (2001), « « une réduction » de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ? » Revue Française de Sociologie 42-3, 407-436

⁸ CERC (2001) : « Accès à l'emploi et protection sociale » La documentation Française

⁹ CGP (2000) « Minima sociaux, revenus d'activité, précarité » ss la direction de J-M Belorgey. La documentation Française.

¹⁰ CSERC (1997) « Minima sociaux : entre protection et insertion. La documentation Française

¹¹ Sénat (2005) : Rapport d'information : annexe au procès verbal de la séance du 11/05/2005

¹² Hirsch M (2005) : Au possible, nous sommes tenus. La nouvelle équation sociale. Résolution n°2. La documentation Française.

Encadré n°1 : Présentation de l'enquête et de la base de données

Les parties en italique ci dessous sont reprises d'un encadré d' Anne Pla
Sortie des minima sociaux et accès à l'emploi, premiers résultats de l'enquête de 2006,
(Etudes et Résultats, n°567 avril 2007)

La base ENIAMS (échantillon inter-régime des allocataires de minima sociaux)

Le champ de l'ENIAMS couvre les quatre principaux minima sociaux concernant les personnes d'âge actif : RMI, ASS, API et AAH. Au total, 95 % des bénéficiaires âgés de 16 à 64 ans sont couverts. L'ENIAMS permet de relier entre elles des données administratives provenant des différents organismes gestionnaires : la CNAF, l'Unedic, la CCMSA. Pour le RMI et l'AAH, l'allocataire « administratif » et son conjoint éventuel entrent tous les deux dans le champ de l'échantillon. L'ENIAMS ne prend pas en compte les enfants à charge de plus de 16 ans présents dans le foyer.

Il s'agit d'un échantillon retenant les personnes nées entre le 1er et le 14 octobre et âgées de 16 à 64 ans au 31 décembre de chaque année. Il permet de suivre, sous forme de panel annuel, l'évolution de la situation des individus, non seulement dans les minima sociaux, mais aussi par rapport au chômage (indemnisé ou non). Il permet ainsi de suivre les personnes qui, sorties des minima sociaux, sont inscrites à l'ANPE ou perçoivent une allocation-chômage. Par contre, il ne fournit pas d'information sur les motifs de sortie des ex-allocataires et notamment les reprises d'emploi.

La première vague de l'ENIAMS a été constituée en 2002 à partir des bénéficiaires de minima sociaux inscrits au 31 décembre 2001. En 2006, les trajectoires les plus longues, constituées à partir des situations observées au 31 décembre de chaque année, portent donc sur cinq ans.

L'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux

L'ENIAMS au 31 décembre 2004 a ainsi servi de base de sondage pour l'enquête menée par la DREES au 2e trimestre 2006 sur l'insertion sociale des allocataires de trois minima sociaux (RMI, ASS, API).

*L'échantillon tiré aléatoirement pour l'enquête se compose d'environ 6 800 bénéficiaires : **3 600 étaient inscrits au RMI**, 2 000 à l'API et 1 200 à l'ASS. Rassemblant à la fois allocataires et conjoints d'allocataires pour le RMI, la population interrogée n'est donc pas celle habituellement décrite dans les publications CNAF ou les enquêtes s'intéressant aux seuls allocataires de minima sociaux. Les données de l'enquête ne sont donc comparables aux données administratives que pour les personnes seules, sans conjoint.*

L'échantillon a été tiré dans une population de bénéficiaires à une date donnée ; Extrait d'un stock, il surreprésente les personnes allocataires depuis longtemps. De plus, les personnes interrogées au 2e trimestre 2006 et toujours allocataires des minima sociaux font partie de la cohorte des allocataires au 31 décembre 2004 et, de ce fait, ne sont pas représentatives de l'ensemble des allocataires au moment de l'enquête, notamment de ceux entrés plus récemment dans les dispositifs.

L'enquête a été réalisée en face à face, par entretien d'une heure environ. Cette enquête a été cofinancée par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

Le questionnaire comprend les rubriques suivantes :

- Informations individuelles et composition du foyer
- Modification de la composition du foyer depuis décembre 2004
- Situation de l'allocataire en juin 2006 (situation professionnelle, RMI)
- Accès aux aides, relations avec les organismes, accompagnement
- Situation et histoire familiale
- Vie sociale
- Etudes, diplômes, formation
- Occupation principale
- Habitat
- Santé, handicap
- Ressources, difficultés financières et conditions de vie
- Opinions sur le travail et la perception des minima sociaux

Le nombre de ménages RMI présents dans l'enquête est de 3 554. Un système de pondération permet de les considérer comme représentatifs des 1 257 230 allocataires RMI de décembre 2004.

En premier lieu, elle permet de reconstituer des trajectoires sur une période de 18 mois et même un peu plus si l'on tient compte des informations relatives aux faits générateurs ayant provoqué l'accès à la prestation. Cette approche peut être conduite d'abord du point de vue de l'allocation monétaire, à travers la connaissance de la situation initiale, du calendrier mensuel de perception entre janvier 2005 et juin 2006 et de l'identification de la situation au moment de l'enquête. Si, par construction de la base d'enquête, tous les ménages sont allocataires du RMI en décembre 2004, ils ne sont pas nécessairement tous payés à cette date, car certains sont déjà en train de sortir ; de plus, le calendrier permet de distinguer plusieurs groupes selon que la perception de l'allocation est permanente, interrompue ou irrégulière au cours de la période. En cas d'arrêt non suivi d'une reprise du versement on en connaît la cause (reprise d'emploi, accès à une autre allocation, changement de situation familiale, etc.). De même, les formes prises par l'irrégularité des versements servent à différencier les phénomènes de récurrence liés à une sortie suivie d'un retour des situations d'interruption momentanée de la prestation plutôt liées à des problèmes administratifs de gestion du droit. Cette approche dynamique sert également à caractériser la permanence ou les changements des situations tant familiales que professionnelles des allocataires et leur incidence sur la position de ces derniers par rapport à l'allocation.

En second lieu, cette enquête permet une appréhension multidimensionnelle de la situation des ménages allocataires, non seulement à travers leurs grandes caractéristiques socio-démographiques ou socio-professionnelles, mais aussi à partir des formes d'accompagnement dont ils ont pu bénéficier, des difficultés rencontrées en matière de santé, de logement... Outre la prise en compte fine de l'hétérogénéité de la population RMI qui éclaire, pour une part, les trajectoires professionnelles observées, ces informations permettent de caractériser les pratiques des ménages, quant à l'usage des opportunités fournies par le dispositif d'insertion et celles des professionnels, quant aux modalités de l'accompagnement mis en place selon les types de public et l'environnement social immédiat.

Sans doute l'enquête comporte-t-elle des limites pour apporter des éclairages complets sur les différentes dimensions évoquées précédemment. D'une part, étant conduite de façon rétrospective auprès des individus, on ne peut négliger les biais d'information liés aux problèmes de mémoire ou de compréhension des questions. Pour en mesurer l'importance, il serait nécessaire de confronter, pour les mêmes individus, les déclarations recueillies à l'enquête et les informations administratives issues de la gestion de leurs droits. D'autre part, la stratification géographique de l'échantillon ne permet une approche localisée qu'à un niveau très général, opposant zones urbaines et rurales ; Paris et la province. Ceci n'autorise pas l'introduction d'indicateurs de contexte socio-économique ou institutionnel véritablement pertinents pour caractériser les ressources et les contraintes de l'environnement.

Afin de mettre en œuvre la démarche analytique retenue dans notre étude, une variable d'« état RMI » a été définie par la combinaison de trois informations tirées de l'enquête, à partir des déclarations individuelles :

La situation professionnelle de décembre 2004,

La situation professionnelle de juin 2006 ; pour les personnes se déclarant inactives, on distingue celles qui se déclarent étudiants, retraités ou autres inactifs et celles qui se déclarent au foyer.

Le « trajet RMI », défini à partir du calendrier mensuel de perception ou de non-perception de l'allocation entre janvier 2005 et juin 2006.

Encadré n°2 : Construction de la variable « état RMI »

Les informations retenues

Pour les situations professionnelles, on distingue trois états différents (emploi, chômage, inactivité). Leur combinaison aux deux dates permet ainsi de définir des trajectoires professionnelles simplifiées du type : EE (en emploi en décembre 2004 ; en emploi en juin 2005), CC, II, CE, IE et non définie (lorsque la situation professionnelle initiale n'est pas indiquée)¹³.

Pour la situation par rapport à l'allocation, les informations recueillies sont recodées afin de créer une variable « perception du RMI » ayant 4 modalités :

Un premier groupe est constitué des ménages qui ont perçu le RMI de manière continue au cours des 18 mois ; par extension, on inclut les ménages qui n'ont pas eu consécutivement plus de trois mois sans allocation RMI. En effet, on considère que cette interruption momentanée du paiement correspond à un problème d'ordre administratif (délai dans l'envoi de la déclaration trimestrielle de ressources, etc.) plutôt qu'à une vraie sortie (pour reprise d'emploi ou un autre motif).

Un deuxième groupe, formé des ménages qui n'ont pas touché le RMI de manière continue au cours des 18 mois ou qui ne le perçoivent pas au moment de l'enquête, est éclaté en trois sous-groupes, grâce à l'utilisation du calendrier. On distingue ainsi :

d'observation les ménages déclarant ne pas percevoir l'allocation RMI au cours de la période
période les ménages ne percevant pas l'allocation RMI depuis au moins quatre mois, en fin de
périodes avec RMI les ménages connaissant des périodes de 4 mois au moins sans allocation RMI suivies de

De plus, pour ceux qui déclarent ne pas avoir touché le RMI le mois de l'enquête, on a pris en compte la raison pour laquelle ils indiquent cette situation : ressources trop élevées dues à une reprise d'un emploi, accès à une autre allocation, changement de situation de famille, etc.

Les différentes modalités de la variable « états RMI »

Combinant l'ensemble des éléments précédents, cette variable permet de définir les états suivants :

RMI complément salarial durable = EE avec une perception permanente du RMI

RMI complément salarial de transition = CE, IE avec une perception permanente du RMI

RMI complément salarial récurrent = EE, CE, IE avec une interruption d'au moins 4 mois suivie d'une reprise du RMI

Sortie RMI emploi = EE, CE, IE sans RMI en fin de période

RMI Allocation de chômage durable = CC avec une perception permanente du RMI

RMI Allocation de chômage récurrente = CC, IC avec interruption et reprise du RMI, EC avec un RMI permanent

Sortie RMI -Chômage déclaré = CC, EC, IC sans RMI en fin de période

Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux = Inactivité statuts sociaux en fin de période avec RMI permanent

Revenu de subsistance durable-Statut familial = Inactivité statut familial en fin de période avec RMI permanent

Revenu de subsistance récurrent = EI, CI, II, avec interruption et reprise du RMI

Sortie inactivité - Statuts sociaux = Inactivité droits sociaux en fin de période sans RMI

Sortie inactivité - Statut familial = Inactivité statut familial en fin de période sans RMI

La variable d'« état RMI » ainsi définie permet de mieux positionner les ménages allocataires ou anciens allocataires à l'égard du dispositif et de modéliser le fonctionnement hétérogène et dynamique du RMI selon trois logiques principales (complément salarial, allocation de chômage, revenu de subsistance) et selon quatre formes de trajectoire (état durable, transition, récurrence, sortie). Sans doute faut-il souligner que l'approche des dynamiques d'insertion qu'elle permet est assez sommaire puisqu'elle est centrée sur les 18 mois d'observation. Par construction, elle fait abstraction de la situation antérieure à décembre 2004 et par définition elle ne peut pas prendre en compte le déroulement de la situation après juin 2006. On tente de dépasser

¹³ Dans un certain nombre de cas limités, la situation par rapport à l'activité en début d'enquête n'a pu être reconstruite soit parce que les dates des changements de situation restaient inconnues soit parce que le nombre de changements de situation permis par le questionnaire ne permettaient pas de remonter à la fin de l'année 2004. On a alors assimilé ces cas aux cas voisins en utilisant la dernière situation connue de l'enquête. Ainsi, les trajets inconnus pour les personnes en emploi ont été affectés, selon le type de RMI, aux différents groupes de complément salarial, les personnes au chômage, aux groupes d'allocation chômage...

ces limites en introduisant, dans un deuxième temps, deux types d'informations relatives d'une part, aux changements de situation professionnelle éventuels mentionnés au cours des 18 mois observés et, d'autre part, aux trajectoires professionnelles stylisées, antérieures à l'accès au RMI.

Pour présenter les résultats de cette analyse, on commence par préciser le poids et la position des groupes ainsi définis dans l'espace des observations de l'enquête DREES en en proposant un schéma synthétique (section 1) ; puis on examine les oppositions et les ressemblances qui les caractérisent (section 2) d'abord en termes socio-démographiques puis sur le plan des conditions de vie, plus spécifiquement quant à leurs conditions de santé, à leurs ressources financières et à la perception d'eux-mêmes. Dans une troisième partie (section 3), on s'intéresse aux relations que ces groupes entretiennent avec les institutions du marché du travail et de la protection sociale. Enfin, on resitue ces groupes dans leur dimension temporelle en examinant leurs trajets antérieurs (section 4).

1. La pluralité des états et des transitions des allocataires du RMI sur 18 mois

Globalement 60% de la population observée est dans une situation que l'on qualifie de durable dans la mesure où la permanence de la perception de l'allocation se combine avec des situations d'activité identiques en début et en fin de période. A l'opposé, 25% de la population sort du dispositif RMI entre décembre 2004 et juin 2006. Entre ces deux situations, deux groupes d'importance plus réduite se dessinent : le premier (7,5%) correspond à l'amorce d'une transition attestée par le changement de situation d'activité sur la période ; le second (6,5%) laisse entrevoir des phénomènes de récurrence illustrés par une interruption de l'allocation supérieure à quatre mois. Sans doute le partage déséquilibré entre les ménages dont la situation ne change pas et les autres découle, en partie, du mode de constitution de la population enquêtée. Extraite d'un stock d'allocataires entrés dans le RMI à des dates variables, elle surreprésente les ménages dont la probabilité de sortie est la plus faible.

De façon plus détaillée, la variable « états RMI » permet de caractériser douze situations différentes par rapport au dispositif, que le ménage considéré soit encore ou non allocataire. Leur importance relative est très variée.

Tableau 1 : Effectifs et importance relative des différents groupes selon les « états RMI »				
	Effectifs échantillon	%	Effectifs pondérés	%
RMI Complément salarial durable	227	6,4	89 214	7,1
RMI Complément salarial de transition	261	7,3	89 221	7,1
RMI Complément salarial récurrent	38	1,1	12 991	1,0
Sortie RMI-Emploi	441	12,4	156 177	12,4
RMI Allocation de chômage durable	1124	31,6	381 046	30,3
RMI Allocation de chômage récurrente	209	5,9	81 827	6,5
Sortie RMI -Chômage déclaré	187	5,3	69 751	5,5
Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	335	9,4	130 179	10,4
Revenu de subsistance durable-Statut familial	446	12,5	144 759	11,5
Revenu de subsistance récurrent	22	0,6	7 626	0,6
Sortie inactivité - Statuts sociaux	130	3,7	46 028	3,7
Sortie inactivité - Statut familial	134	3,8	48 410	3,9
Ensemble de la population¹⁴	3554	100	1 257 230	100

(source DREES, traitement auteurs)

A partir de la situation professionnelle déclarée en fin de période, on peut distinguer trois ensembles principaux.

¹⁴ Dans les tableaux présentés, l'expression « ensemble de la population » fait systématiquement référence à la totalité de la population enquêtée comptabilisée en effectifs pondérés. Dans quelques tableaux, une autre base sert de référence, ce qui est signalé par une expression différente.

Encadré n°3 : La situation des allocataires d'autres minima sociaux

L'enquête de la DREES a porté sur trois minima sociaux (RMI, API et ASS), ce qui permet de présenter quelques éléments de comparaison entre la situation de leurs bénéficiaires respectifs. On trouvera en annexe les caractéristiques démographiques essentielles des populations API et ASS qui peuvent expliquer partiellement les différences entre les situations. Mais, bien entendu, interviennent aussi les mécanismes administratifs d'attribution ou de fonctionnement de chacune de ces prestations.

Répartition des allocataires API et ASS selon les « états RMI »

	API	ASS
Complément salarial durable	5,7	7,2
Complément salarial de transition		3,9
Complément salarial récurrent		0,9
Sortie -Emploi	16,4	12,6
Allocation de chômage durable	10,4	51,5
Allocation de chômage récurrente	1,1	1,7
Sortie -Chômage déclaré	15,4	6,5
Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux		
Revenu de subsistance durable-Statut familial	33,5	6,5
Revenu de subsistance récurrent	***	***
Sortie inactivité - Statuts sociaux		
Sortie inactivité - Statut familial	17,5	9,1
Ensemble de la population	100	100

(source DREES, traitement auteurs)

La reprise d'un emploi, avec ou sans sortie de l'API ou de l'ASS, concerne un peu moins du quart des allocataires correspondants, soit une proportion voisine de celle observée pour le RMI. A l'inverse, les situations se différencient davantage pour le chômage (beaucoup fréquent parmi les bénéficiaires de l'ASS) et pour l'inactivité (beaucoup plus fréquente chez les titulaires de l'API). Ceci reflète la spécificité de ces deux prestations.

1.1 Les situations d'emploi

Le premier groupe comprend les personnes qui déclarent être en emploi en juin 2006. Il rassemble 27,5 % de la population totale et se décompose en quatre sous-ensembles, dont trois seulement ont une importance significative (cf. tableau A, annexe 1).

Le premier sous-groupe, dénommé « *RMI complément salarial durable* », rassemble 7,1% de la population totale et un quart environ des ménages qui déclarent simultanément être en emploi en décembre 2004 et en juin 2006 et avoir perçu le RMI chaque mois de la période. C'est dire qu'ici l'allocation différentielle complète un revenu d'activité faible, lié à une insertion professionnelle relativement pérenne. Sans doute, une petite minorité (10,6% de cet ensemble) indique ne pas avoir touché l'allocation en juin 2006, ce qui peut renvoyer à des situations telles qu'un retard administratif, un décalage entre la date de l'interrogation et la date de paiement ou encore une augmentation récente des ressources augurant une sortie, etc.

Le deuxième sous-groupe, appelé « *RMI complément salarial de transition* » (7,1% de la population totale et un quart des personnes en emploi), comprend les ménages qui ont perçu le RMI tout au long de la période, mais sont passés du chômage ou de l'inactivité à l'emploi entre décembre 2004 et juin 2006. Il illustre le caractère progressif des transitions qui s'opèrent dans le cadre du dispositif : après l'accès à l'allocation, un processus d'insertion est enclenché ; il accompagne le bénéficiaire dans sa recherche d'emploi et débouche sur une reprise d'activité. Au cours des premiers mois, le mécanisme d'intéressement permet le maintien dans le RMI. Là encore, une fraction de ce groupe (16%) déclare ne pas percevoir le RMI le mois de l'enquête, ce qui peut

correspondre à la fin de la période d'intéressement et à la sortie du dispositif, pour ceux dont les rémunérations dépassent le seuil du droit.

Le troisième sous-groupe, intitulé « *RMI complément salarial récurrent* » est d'une importance très faible (1% de la population totale, soit moins de 4% des ménages en emploi). Malgré son intérêt analytique, les commentaires ultérieurs n'en feront pas mention. Par construction, il inclurait des personnes dont la situation d'emploi au cours de la période s'est accompagnée d'une ou plusieurs interruptions de l'allocation de plus de quatre mois consécutifs. Ces allers-retours attesteraient, notamment, la précarité des emplois repris, mais la brièveté relative de la période d'observation peut contribuer à en limiter l'appréhension.

Le quatrième sous-groupe, dénommé « *Sortie RMI-emploi* » (12,4% de la population totale et 45% des personnes en emploi) comprend les personnes qui indiquent être en emploi depuis décembre 2004 et ne plus percevoir le RMI depuis au moins quatre mois en fin de période ; cela illustre leur éloignement plus net du dispositif dans le cadre d'une insertion professionnelle de meilleure qualité. Sans doute, l'appréciation de celle-ci est-elle rendue délicate par la brièveté relative de la période d'observation.

En complément de la reconstitution du calendrier de perception du RMI au cours des 18 mois retenus pour l'observation, les ménages ont été interrogés pour savoir s'ils ont reçu l'allocation en juin 2006 ; en cas de réponse négative, ils ont indiqué ce qui a motivé cette suspension. Les décalages entre ces deux informations ne se résument pas à des incohérences dans les réponses. Cela permet de préciser les dynamiques en cours, puisque la convention adoptée pour définir les « états RMI » aboutit à négliger les suspensions de moins de quatre mois.

	Oui	Non	Total
RMI Complément salarial durable	89,4	10,6	100
RMI Complément salarial de transition	84,1	15,9	100
Sortie RMI-Emploi	0,0	100,0	100

(source DREES, traitement auteurs)

Ainsi, on note qu'entre 10% et 16 % des allocataires en « *complément salarial* » durable ou de transition n'ont pas touché le RMI en juin 2006, principalement parce qu'ils ont des ressources améliorées, procurées par l'emploi occupé (dans 91,5% des cas). Cela semble indiquer que la convention adoptée aboutit à minorer les sorties du RMI à la suite d'une reprise de travail. Cependant, à ce stade, faute de caractériser les conditions de l'emploi, on ne peut pas indiquer si la sortie du RMI est durable ou non. D'ailleurs, la précarité de l'insertion professionnelle induit une irrégularité des ressources qui rend plus délicate la gestion des droits attachés à une trajectoire irrégulière ; celle-ci n'aboutit pas nécessairement à une sortie du RMI mais peut s'accompagner d'une variation plus ou moins ample du montant de l'allocation.

Reprise d'emploi ou rémunération supérieure	Accès à une autre allocation	Problèmes administratifs (yc avec le contrat)	Changements de situation familiale
91,5	2,7	4,0	1,7

(source DREES, traitement auteurs)

1.2 Les situations de chômage

Le deuxième groupe correspond aux personnes qui déclarent être chômeurs en juin 2006. Il comprend 42,5% des ménages de la population totale et est constitué de trois sous-ensembles (cf. tableau B, annexe 1).

Le premier sous-ensemble, dénommé « *RMI allocation chômage durable* », inclut 30,3% de la population totale et 71,5% des personnes se déclarant chômeurs en fin de période. Il correspond aux personnes qui sont chômeurs aux deux dates et perçoivent l'allocation de manière continue sur la période. En première approximation, on peut les assimiler à un groupe de chômeurs de longue durée. Les caractéristiques de leur carrière professionnelle ne leur auraient pas permis de s'ouvrir des droits à l'allocation de solidarité spécifique ou bien celle-ci serait complétée par une fraction de RMI correspondant à une composition familiale particulière (par exemple, couple dont le conjoint est inactif avec présence de plusieurs enfants n'ouvrant plus droit aux prestations familiales).

Le deuxième sous-ensemble est appelé « *RMI allocation chômage récurrente* » ; il rassemble 6,5% de la population totale et 15,5% du groupe des chômeurs. Les personnes le composant se déclarent chômeurs aux deux dates considérées ; en outre, elles n'ont pas touché l'allocation au moins quatre mois de suite, au cours des 18 mois de référence. L'appréhension simplifiée de leur trajectoire professionnelle à partir des seules situations initiale et finale ne permet pas de cerner ce qui a provoqué la sortie temporaire du RMI. On peut supposer qu'elle correspond, pour une part, à une reprise d'emploi de courte durée qui n'a pas autorisé l'ouverture de droits à l'assurance chômage ou seulement pour une durée très limitée.

Le troisième sous-ensemble intitulé « *sortie RMI-chômage déclaré* » rassemble 5,5% de la population totale et 13% du groupe considéré. Il est constitué de ménages qui se déclarent chômeurs aux dates de référence, mais qui ne perçoivent plus le RMI depuis au moins quatre mois en juin 2006. L'appréhension simplifiée de leur trajectoire professionnelle sur 18 mois n'est pas suffisante pour apprécier la qualité de leur sortie. Cependant, on peut la qualifier de paradoxale en termes d'insertion. En fait, ces ménages disposent de ressources supérieures au seuil du droit en relation avec trois situations différentes : soit ils ont un emploi mais en recherchent un autre, soit ils perçoivent des allocations chômage obtenues du fait d'un emploi repris à un moment donné, soit ils ont changé de situation familiale tout en restant chômeur.

	Oui	Non	Total
RMI Allocation de chômage durable	97,1	2,9	100
RMI Allocation de chômage récurrente	94,3	5,7	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	1,4	98,6	100

(source DREES, traitement auteurs)

Globalement, les trois composantes du groupe des chômeurs sont bien, en juin 2006, dans la situation attendue du point de vue de l'allocation RMI, comme le montre le tableau précédent. Parmi ceux qui indiquent ne pas l'avoir perçue au cours de ce mois, 39% déclarent une reprise d'emploi ou une rémunération supérieure, 27% l'accès à une autre allocation et 16% des problèmes administratifs ; les changements de situation familiale ne concernent qu'une petite minorité.

Reprise d'emploi ou rémunération supérieure	Accès à une autre allocation	Problèmes administratifs	Changements de situation
---	------------------------------	--------------------------	--------------------------

		(yc avec le contrat)	familiale
39,0	27,0	16,0	5,0

(source DREES, traitement auteurs)

Dans 71% des cas, l'allocation alternative reçue est une prestation couvrant une situation de chômage.

Prestations de chômage	Prestations familiales	Invalidité, handicap, retraite
71,4	15,7	6,2

(source DREES, traitement auteurs)

1.3 Les situations d'inactivité

Le troisième groupe comprend les ménages qui se déclarent inactifs en juin 2006. Il correspond à 30% de la population totale.

On doit souligner d'abord l'hétérogénéité de ce groupe en termes de statut de référence. Pour un peu plus de la moitié, il est composé de personnes qui se déclarent au foyer, en considération des charges domestiques et familiales qu'elles assument. Pour un tiers environ, il comprend des individus se rattachant à un statut d'inactivité non précisé, ce qui peut renvoyer à des situations de handicap non reconnu ou de chômage non déclaré, par exemple. Enfin, une minorité (11%) se rattache soit à un statut d'étudiant, soit à un statut de retraité.

	Etudiant	Retraité	Au foyer	Autre inactif	Total
	4,8	6,3	52,3	36,6	100
Ensemble des inactifs	18 066	23 739	197 109	138 088	377 002

(source DREES, traitement auteurs)

Cette diversité de situations a conduit à distinguer deux statuts d'inactivité différents en opposant, d'une part, les personnes pour lesquelles le RMI intervient comme une prestation d'aide à la famille et les autres (y c retraités et étudiants) pour lesquelles il intervient comme une prestation de dernier recours couvrant des situations de pauvreté en marge des dispositifs généraux de protection sociale.

La prise en compte de la variable d'état RMI permet de distinguer trois groupes, dont deux seulement ont une importance significative (cf. tableau C, annexe1).

Un premier sous-groupe, « *RMI revenu de subsistance durable* », réunit presque 22% de la population totale et 73% de l'ensemble des inactifs. Les ménages correspondant ont perçu le RMI sur l'ensemble de la période et se déclarent inactifs aux deux dates limites. Pour un peu plus de la moitié (représentant 11,5% de la population totale), les situations d'inactivité déclarées sont le fait de personnes « au foyer ».

Un deuxième sous-groupe, dénommé « *RMI revenu de subsistance récurrent* » est d'importance très faible (0,6% de l'ensemble et 2% des inactifs), ce qui dénote la quasi-inexistence d'allers-retours vers le RMI, au moins sur une période relativement courte, pour des personnes qui se déclarent inactives ; l'incidence de l'instabilité de l'emploi n'intervient effectivement pas (ou peu). Ici, ce sont les changements de situation familiale qui peuvent engendrer ces phénomènes de récurrence. Les autres états d'inactivité impliquent plutôt une situation d'attente avant l'accès à un statut alternatif. Quoi qu'il en

soit, la faiblesse des effectifs correspondants dans l'enquête ne permet pas de le commenter dans le cadre d'une analyse plus détaillée.

Un troisième sous-groupe est constitué de ménages inactifs sortant du RMI, soit du fait de l'accès à d'autres dispositifs sociaux liés à la retraite ou au handicap (3,7% de l'ensemble), soit du fait d'un changement de situation familiale (3,9% de la population totale). Le premier cas illustre la vocation du RMI d'être l'ultime filet de protection sociale pour des personnes non couvertes et sa fonction de relais pour l'accès à des prestations alternatives soumises à des conditions particulières (âge, degré de handicap, etc.).

Plus que pour les deux grands groupes précédents (en emploi ou en chômage), la correspondance entre le fait d'avoir touché ou non l'allocation en juin 2006 et le fait d'être ou non allocataire à cette date est étroite, ce qui reflète des transitions plus franches.

	Oui	Non	Total
Revenu de subsistance durable - Statuts sociaux	94,0	6,0	100
Revenu de subsistance durable - Statut familial	96,1	3,9	100
Sortie inactivité - Statuts sociaux	0,6	99,4	100
Sortie inactivité - Statut familial	1,2	98,8	100

(source DREES, traitement auteurs)

L'accès à une autre allocation intervient majoritairement comme une alternative au RMI (pour 58,5% des inactifs non payés en juin 2006). Dans les deux tiers des cas, il s'agit d'une pension de retraite ou d'invalidité-handicap. De plus, il faut souligner que les reprises d'emploi sont mentionnées dans 20% des cas pour expliquer la non-perception du RMI en juin 2006. Les problèmes administratifs de gestion des droits et les changements de situation familiale ont, en revanche, une influence réduite (13,5%) sur l'arrêt de l'allocation.

Accès à une autre allocation	Reprise d'emploi ou rémunération supérieure	Problèmes administratifs (yc avec le contrat)	Changements de situation familiale
58,5	20,5	9,5	4,0

(source DREES, traitement Auteurs)

Pensions de retraite	Invalidité, handicap	Prestations familiales
37,5	29,7	28,5

(source DREES, traitement auteurs)

Cependant, il se peut que les modifications d'ordre familial aient une incidence réelle plus importante. En effet, si un cinquième de la population totale (20,7%) déclare un ou plusieurs changements de ce type au cours de la période observée, la proportion s'élève à un peu plus de la moitié parmi le groupe « *Sortie inactivité statut familial* ». Les changements correspondent, par ordre d'importance, à l'arrivée d'un nouvel enfant et à celle d'un conjoint. Les premiers permettent l'accès à des prestations classiques qui provoquent l'extinction du droit ; c'est le cas de 28% des anciens allocataires inactifs. D'autres correspondent à une mise en couple avec une personne qui a un emploi et des ressources supérieures au barème RMI.

Encadré n° 4 Les motifs de sortie de l'API et de l'ASS

Motifs de non perception de l'API ou de l'ASS en juin 2006		
	ASS	API
Fin de la durée légale de versement		45,9
Changement de situation familiale	2,3	19,9
Reprise d'un emploi	51,3	12,7
Obtention d'une pension alimentaire	2,1	1,7
Obtention d'une autre allocation	30,1	15,8
Problème administratif	7,4	2,1
Autres raisons, nsp	8,8	2,0
Total	100	100

(source DREES, traitement auteurs)

La plus grande partie des allocations API se termine avec la fin de la durée légale de la prestation (1 an ou 3 ans), tandis que l'ASS, qui n'a pas de telles conditions de durée, s'achève le plus souvent par une reprise d'emploi. L'accès à une autre allocation, notamment une pension de retraite, est aussi caractéristique des sorties de cette prestation, en relation avec l'âge des personnes prises en charge. Au contraire, les changements de situation familiale ou l'accès à d'autres prestations familiales sont caractéristiques des fins d'API.

Par ailleurs, on note que le RMI est une prestation pour laquelle les allers et retours sont plus fréquents puisque la presque totalité des bénéficiaires des autres prestations les ont touchées de façon continue ce qui n'est vrai que pour moins de 60% des allocataires du RMI.

Perception continue de la prestation entre décembre 2004 et juin 2006		
	oui	non
API	92,9	7,1
ASS	93,0	7,0
RMI	59,3	40,7

(source DREES, traitement auteurs)

1.3 Remarques conclusives de la partie 1

Malgré les limites méthodologiques liées au fait de raisonner à partir d'une population entrée à de dates différentes dans le RMI, cette approche du fonctionnement pluriel du dispositif permet de souligner plusieurs aspects importants.

En premier lieu, la perception continue de l'allocation RMI au cours des 18 mois d'observation, qui concerne 67% de la population, renvoie à quatre situations différentes sur le marché du travail. Trois d'entre elles sont marquées par une stabilité au moins apparente, la quatrième se caractérise par un changement d'état professionnel. Dans le premier cas, « être au RMI » s'accompagne, en début et en fin de période, soit de la tenue d'un emploi (11%), soit d'une situation de chômage (45%), soit d'un retrait d'activité (33%). La prise en compte ultérieure des trajectoires parcourues au cours de la période montrera que chacune de ces situations se décline également en termes de stabilité ou de changement. Dans le second cas, « être au RMI » se conjugue avec un passage de l'inactivité ou du chômage vers l'emploi (11%), indiquant une transition en cours.

En deuxième lieu, la sortie du RMI, qui concerne un quart de la population, emprunte des voies variées. L'accès à l'emploi (49%) est majoritaire, surtout si l'on tient compte des sorties repérées comme débouchant vers le chômage (21%) ; en effet, celui-ci a pu être précédé d'une reprise d'un emploi suffisamment durable pour ouvrir le droit à des allocations d'assurance chômage à la fin du contrat de travail correspondant. Enfin, 30% des sorties se font vers l'inactivité, que ce soit à travers l'accès à un statut social fondé

sur une autre prestation sociale ou par retrait sur le foyer. Or, dans ce dernier cas, le rapprochement du marché du travail peut être observé ; il est indirect par le biais du conjoint.

En troisième lieu, cette présentation fait apparaître, à travers le groupe des allocataires récurrents, un groupe intermédiaire entre les « allocataires du moment » et les « allocataires sortis ». Son importance (8% de la population totale) est limitée si on la mesure par les effectifs correspondants à un instant donné. Cependant, pour en avoir une estimation plus précise, il faut prendre en compte les flux qui l'alimentent sur une période. Il est d'ailleurs symptomatique que la situation de récurrence apparaît le plus souvent parmi les allocataires qui se déclarent chômeurs (80%) ou en emploi (13%), attestant la précarité de leur situation sur le marché du travail entre décembre 2004 et juin 2006.

D'ailleurs, on note qu'en ajoutant aux ménages « sortis », c'est-à-dire ceux qui ne perçoivent plus le RMI depuis au moins quatre mois en juin 2006, ceux qui n'ont pas touché l'allocation pendant au moins quatre mois sur la période de référence, on obtient le tiers de la population totale. Loin d'être figée, la population des allocataires RMI est marquée par l'importance des mouvements qui l'animent. La multiplicité des situations intermédiaires que cela engendre, entre la perception de l'allocation à taux plein et la suppression du droit impliquant une sortie du dispositif, reflète le jeu complexe entre ses règles institutionnelles et l'instabilité des situations familiales et professionnelles des allocataires.

En quatrième lieu, les reprises d'emploi, appréhendées sur une période et non à un instant donné, montrent leur importance relative et leur fragilité. Ainsi, on peut estimer qu'un tiers de la population totale a occupé un emploi au cours de la période de référence, si l'on considère à la fois les personnes qui se déclarent en emploi en juin 2006 et celles qui ont été dans une telle situation de manière brève et se déclarent chômeurs à cette date (groupes « *RMI Sortie chômage déclaré* » et « *RMI allocation chômage récurrente* »). En termes de qualité de l'emploi repris, outre la durée limitée de celui-ci, il faut tenir compte de la rémunération qui lui est attachée. Ainsi, parmi les personnes qui déclarent occuper un emploi en fin de période, 45% ne perçoivent effectivement plus le RMI depuis au moins quatre mois, tandis que 51% combinent celui-ci avec un revenu d'activité ; les 4% restants sont dans une situation fluctuante du fait de l'instabilité de leur situation d'insertion. Sans doute le mécanisme de l'intéressement concourt-il au cumul salaire-prestation RMI.

Schéma n°1
Représentation graphique de la modélisation du RMI

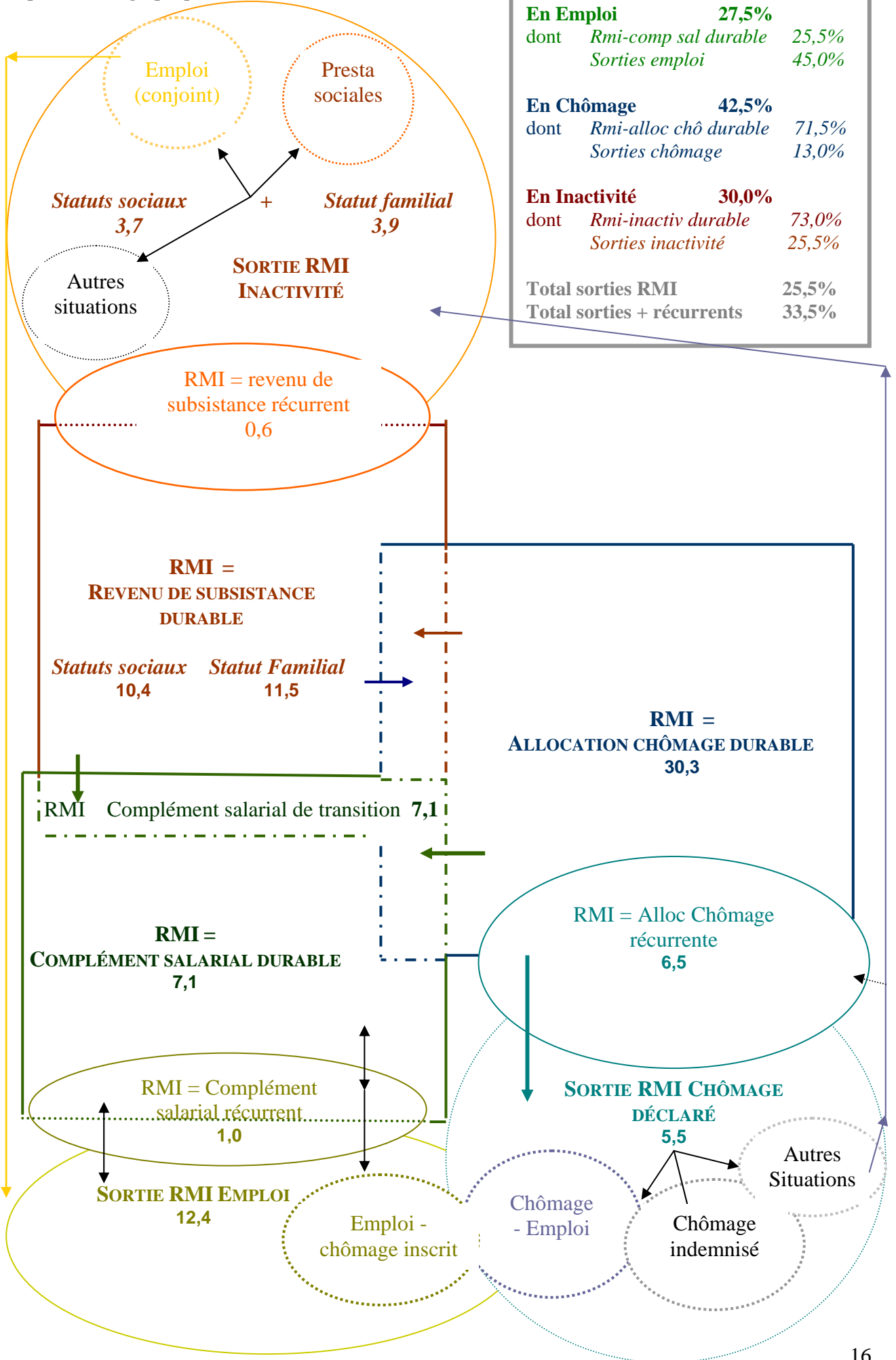


Schéma n°1 bis
Représentation graphique de la modélisation de l'API

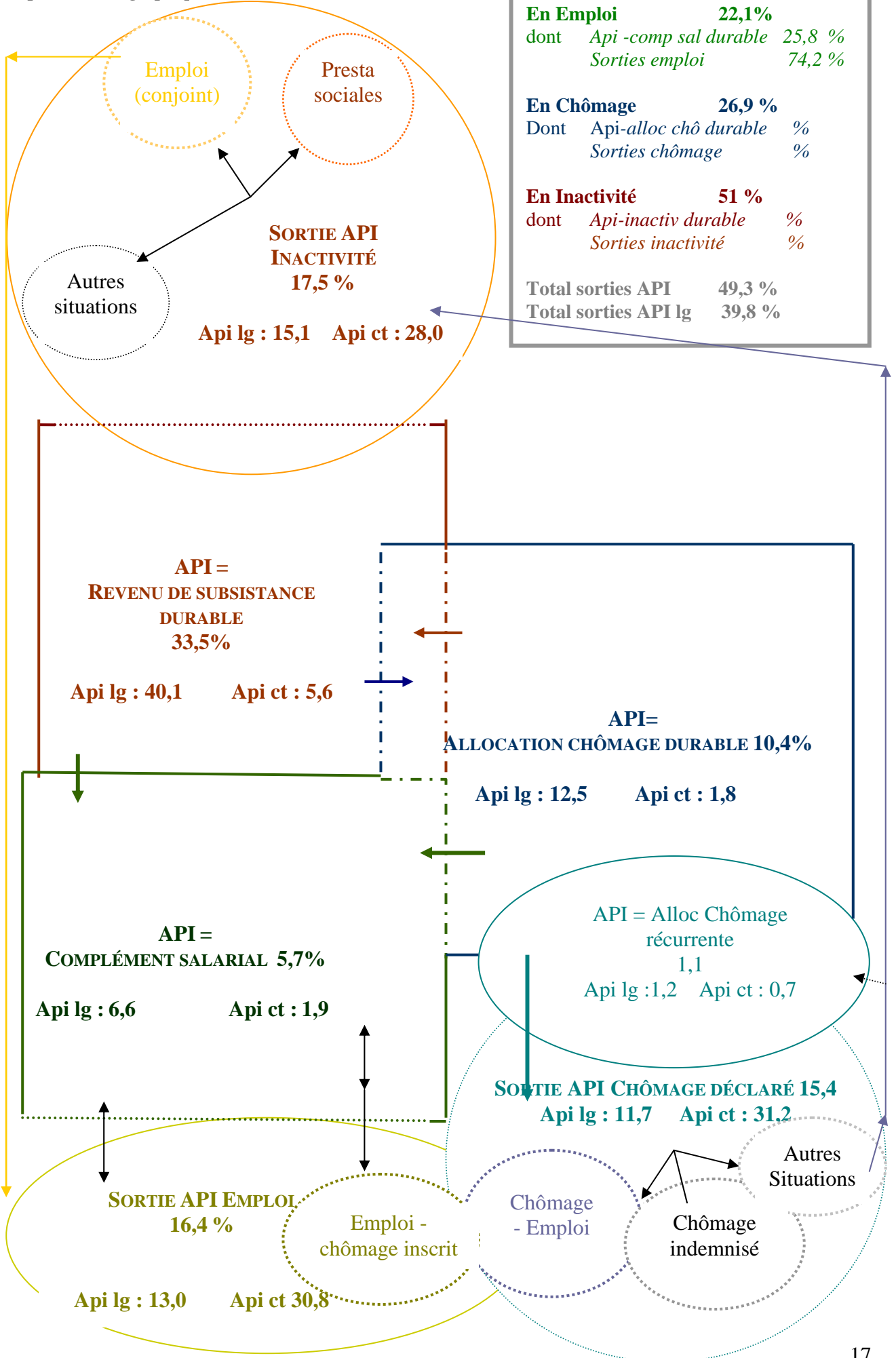
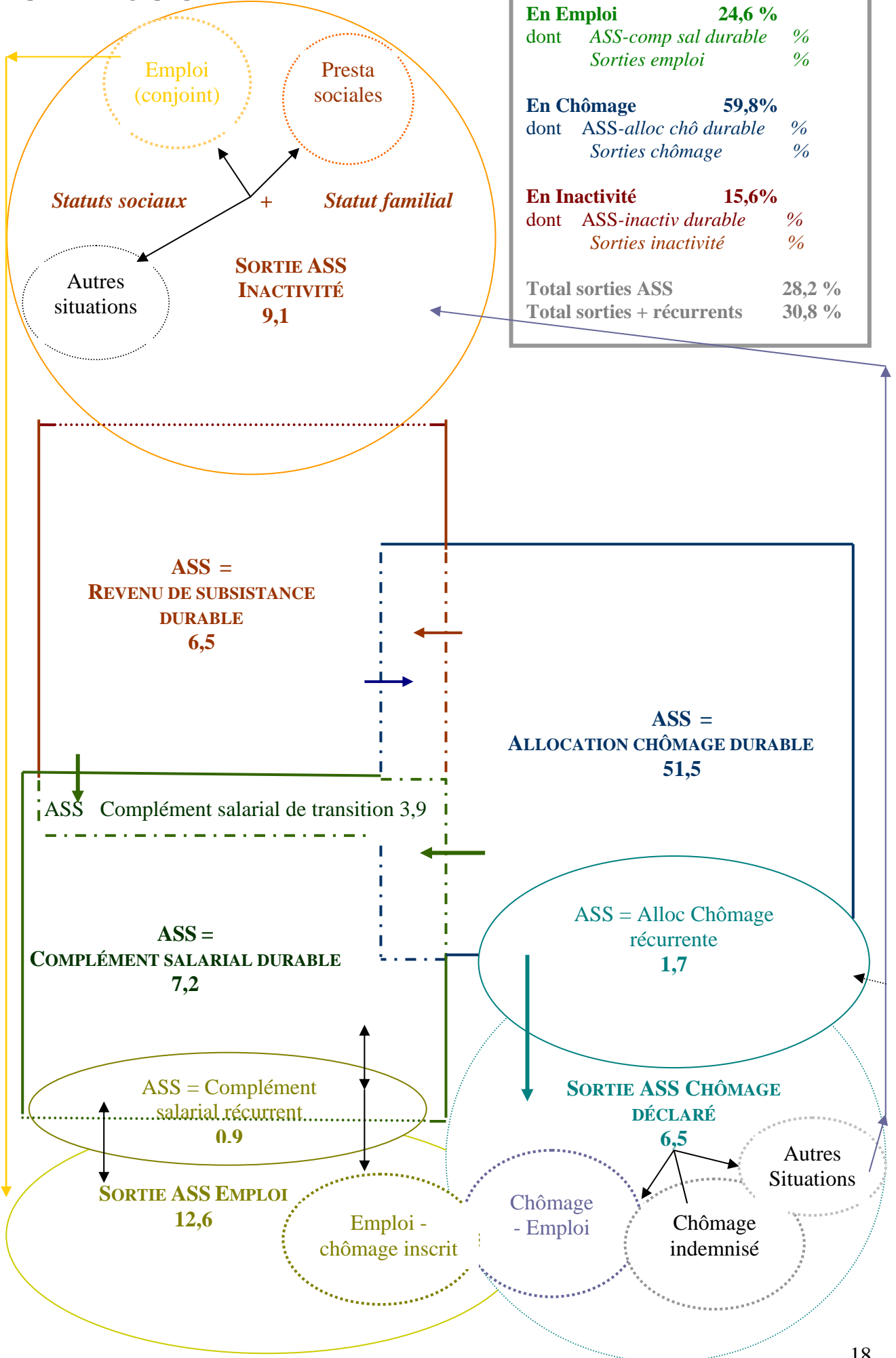


Schéma n°1 ter
Représentation graphique de la modélisation de l'ASS



2. Hétérogénéité et polarité des populations des différents groupes

On connaît les différenciations essentielles des populations bénéficiaires du RMI. On montre ici qu'il n'y a pas de correspondances simples entre elles et les états RMI, même si ces derniers peuvent être souvent caractérisés par une prédominance de certains sous-groupes. En quelque sorte, on observe une large hétérogénéité des groupes, assortie de polarités plus ou moins marquées. On illustre ces aspects d'abord par quelques variables socio-démographiques – âge, situation familiale et formation – puis on traite de ces relations à l'aide de variables plus complexes et plus subjectives comme l'état de santé, les difficultés financières ou encore la perception de soi, la représentation du travail et du chômage ainsi que la projection dans l'avenir.

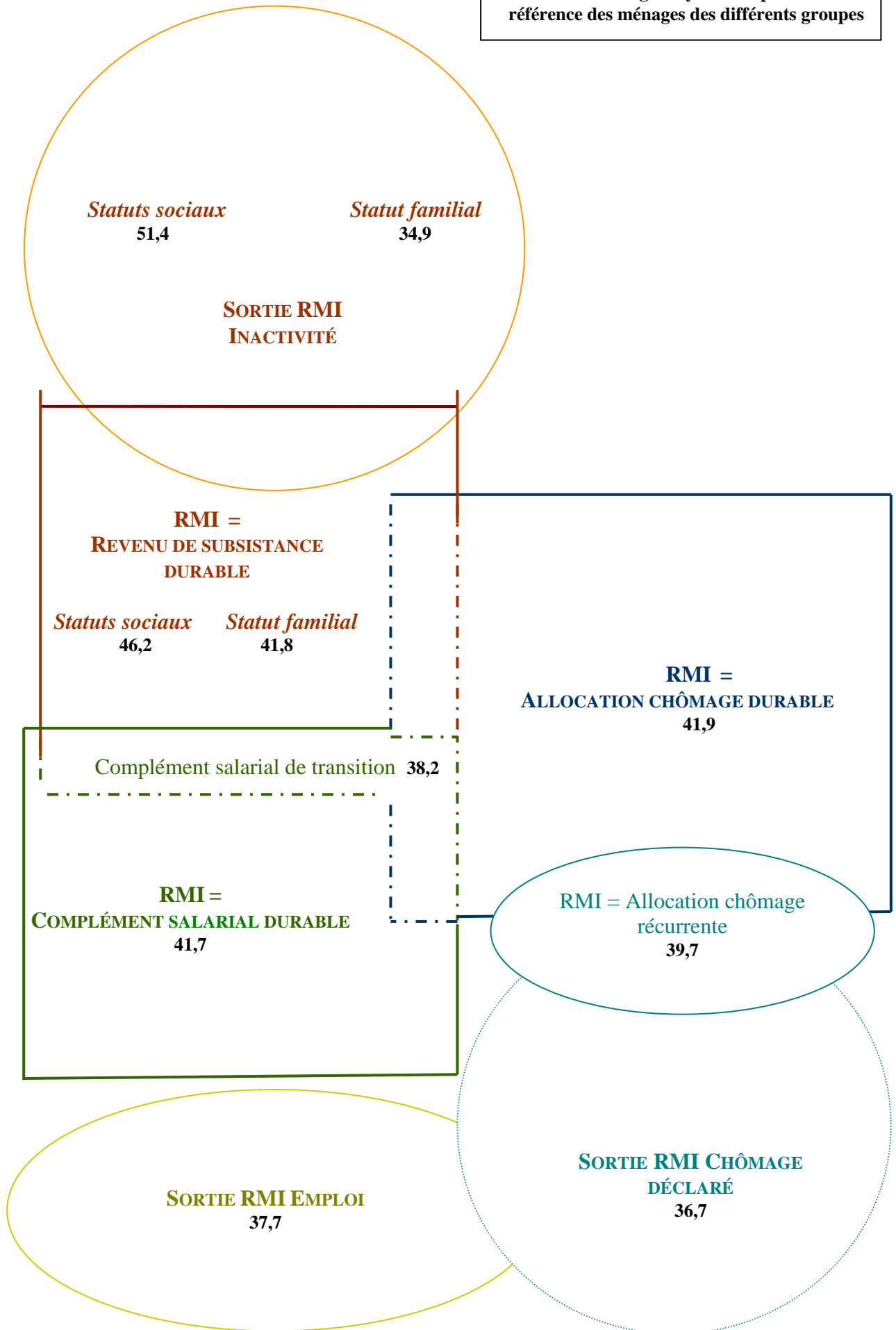
2.1 L'âge

Les moins de 35 ans sont nettement surreprésentés parmi les ménages classés en « *sortie emploi* », « *RMI complément salarial de transition* », « *sortie chômage déclaré* » et « *RMI allocation de chômage récurrente* ». A l'inverse, les plus de 50 ans le sont dans les groupes « *revenu de subsistance durable* » (notamment pour ceux du sous-groupe « *statuts sociaux* ») et « *sortie inactivité statuts sociaux* ». Cependant, on note la forte proportion de moins de 35 ans parmi le groupe « *sortie inactivité-famille* ». La classe d'âge intermédiaire (35-50 ans) est plus particulièrement présente dans les groupes « *RMI complément salarial durable* », « *RMI allocation-chômage durable* » et « *revenu de subsistance durable-famille* », (cf. tableau D, annexe 2).

Ceci reflète assez directement l'incidence de l'âge sur les perspectives de sortie du RMI, puisque les plus jeunes accèdent le plus à l'emploi, même si cela les expose à des phénomènes d'instabilité qui peuvent induire des retours rapides dans le dispositif. Les plus âgés ont tendance à se retirer du marché du travail, même si l'on note qu'une fraction importante d'entre eux en relève encore, attestant l'impossibilité de recourir à un critère démographique simple pour déclarer tel groupe hors de l'emploi. Enfin, parmi les générations intermédiaires, l'accès à l'emploi semble s'opérer par le biais des emplois aidés qui n'impliquent pas nécessairement une sortie du RMI. D'où leur importance parmi le groupe « *complément salarial durable* ».

L'importance des plus jeunes parmi le groupe « *sortie inactivité famille* » tient à l'incidence des changements familiaux sur la sortie (cf. supra).

Schéma n°2 : Age moyen de la personne de référence des ménages des différents groupes



2.2 La situation familiale

La présence des ménages avec enfants est plus marquée dans les groupes « *RMI complément salarial durable* » ou « *RMI complément salarial de transition* », reflétant un accès plus large à des emplois aidés ou à des emplois à temps partiel. Ces ménages sortent également davantage vers l'inactivité en raison d'un changement de situation familiale (arrivée d'un enfant, etc.). A l'inverse, les isolés sans enfant, dont une fraction est plus jeune, sont proportionnellement plus nombreux à sortir du RMI vers l'emploi et aussi à être exposés à des situations de chômage, soit durable soit récurrent. Enfin, les ménages sans enfant, qu'ils soient en couple ou isolés, sortent aussi vers l'inactivité et accèdent alors à d'autres prestations liées au handicap ou à la retraite.

	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Isolés sans enfant	Isolés avec enfants	Total
RMI Complément salarial durable	4,1	31,0	38,4	26,5	100
RMI Complément salarial de transition	4,7	29,2	41,8	24,2	100
Sortie RMI-Emploi	11,2	26,6	44,5	17,7	100
RMI Allocation de chômage durable	6,4	20,9	51,0	21,7	100
RMI Allocation de chômage récurrente	5,6	21,1	47,6	25,7	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	10,3	27,3	43,4	19,0	100
Revenu de subsistance durable - Statuts sociaux	5,8	20,8	56,7	16,6	100
Revenu de subsistance durable - Statut familial	0,0	95,3	4,7	0,0	100
Sortie inactivité - Statuts sociaux	16,1	17,2	53,2	13,6	100
Sortie inactivité - Statut familial	6,0	60,0	2,5	31,6	100
Ensemble de la population	6,7	26,8	42,6	23,9	100

(source DREES, traitement auteurs) [en rouge les taux supérieurs à la moyenne]

2.3 Le diplôme

La prise en compte du niveau de formation, appréhendé par le diplôme, montre que les sorties du RMI vers l'emploi sont proportionnellement plus fréquentes parmi les plus diplômés. Les non-diplômés peuvent accéder à un emploi, mais ils le font proportionnellement plus souvent sans sortir du RMI ou en s'exposant à des situations de récurrence. Globalement, ils sont nettement surreprésentés dans les groupes les plus éloignés de l'emploi.

	Aucun diplôme	CEP	BEPC	Bac	Supérieur	Inconnu	Total
RMI Complément salarial durable	34,2	13,4	31,5	8,4	10,1	2,3	100
RMI Complément salarial de transition	27,6	4,4	34,4	10,4	22,5	0,8	100
Sortie RMI-Emploi	28,1	3,1	33,9	12,2	20,6	2,2	100
RMI Allocation de chômage durable	29,3	8,2	38,1	9,8	12,7	2,0	100
RMI Allocation de chômage récurrente	42,4	5,1	30,4	12,2	8,3	1,6	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	32,4	1,5	39,6	10,9	14,6	1,1	100

Revenu de subsistance durable - Statuts sociaux	35,2	7,6	35,9	7,1	11,8	2,3	100
Revenu de subsistance durable - Statut familial	40,7	13,0	34,7	7,9	2,6	1,1	100
Sortie inactivité - Statuts sociaux	37,5	13,7	33,5	4,5	10,1	0,7	100
Sortie inactivité - Statut familial	35,1	9,4	40,9	10,3	3,0	1,4	100
Ensemble de la population	32,8	7,7	35,9	9,6	12,3	1,7	100

(source DREES, traitement auteurs)

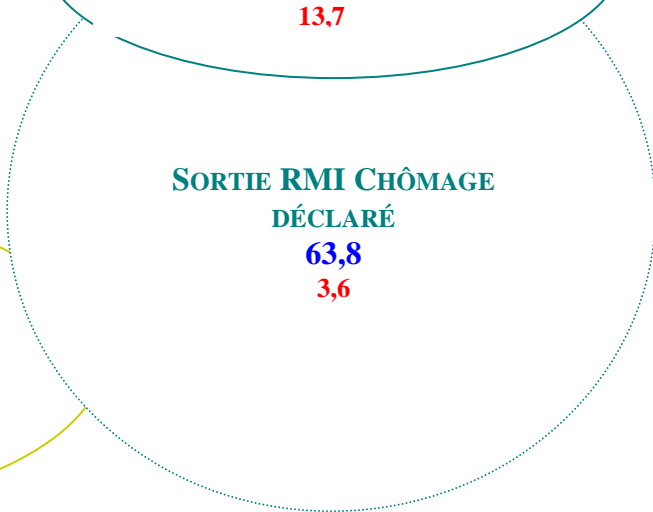
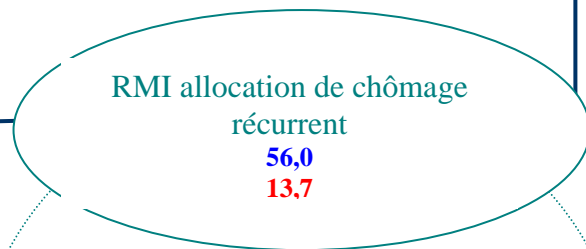
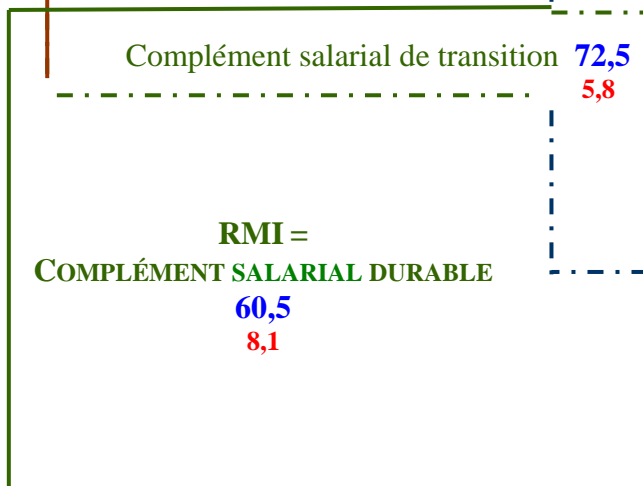
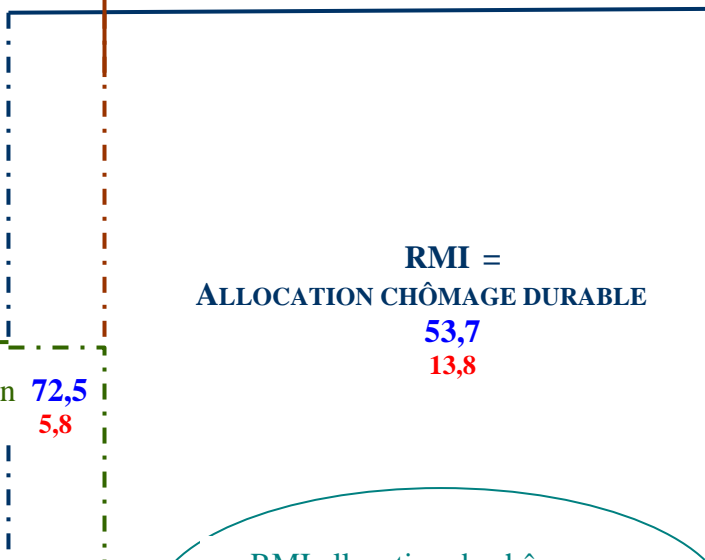
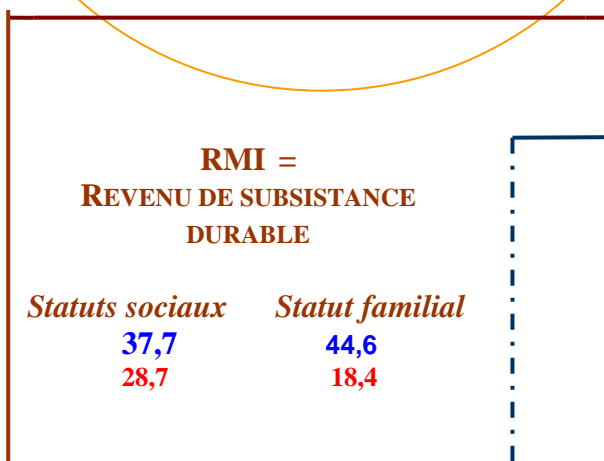
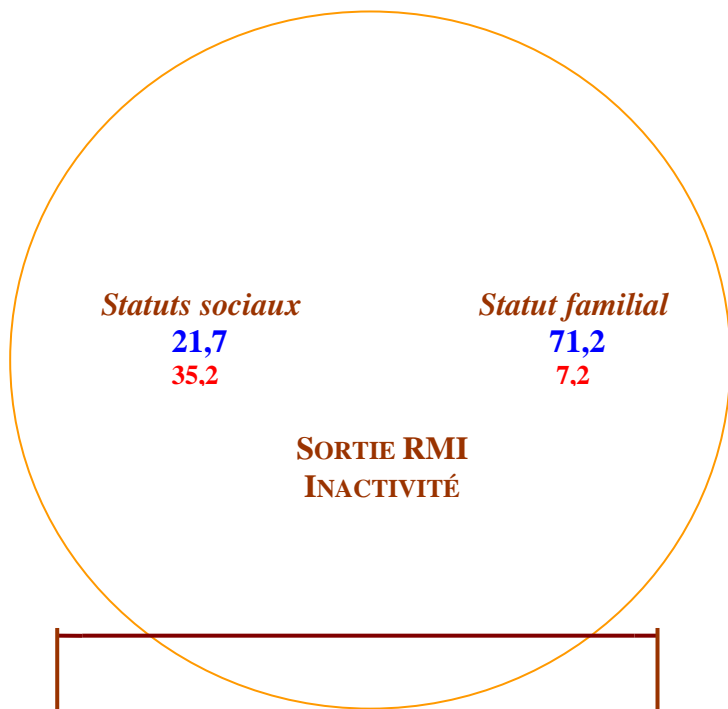
2.4 L'état de santé ressenti

La prise en compte de l'état de santé ressenti reflète des clivages importants entre ceux qui le déclarent très bon ou bon et ceux qui le déclarent mauvais voire très mauvais. Les premiers sont surreprésentés dans les groupes attestant une reprise d'emploi, notamment lorsque celle-ci s'accompagne d'une sortie du RMI, même si l'emploi n'est pas durable ; les seconds sont proportionnellement les plus nombreux parmi les personnes pour lesquelles le RMI est un revenu de subsistance durable ou qui en sortent en accédant à d'autres prestations sociales. Enfin, les personnes des groupes « *RMI allocation chômage durable* » et « *RMI allocation chômage récurrente* » mentionnent un état de santé conforme à la moyenne de la population observée (cf. tableau E, annexe 2).

Schéma n°3 : Etat de santé déclaré
de la personne de référence des ménages
RMI des différents groupes

% « bon ou très bon »

% « mauvais ou très mauvais »



Les observations précédentes sont confortées par les réponses à la question plus précise concernant l'incidence de l'état de santé sur le type de travail réalisable. Globalement, un tiers de la population évoque des difficultés limitant la tenue d'un emploi. Cette proportion est bien inférieure pour ceux qui ont un emploi et sortent du RMI (14,7%) ou pour ceux qui sont en « *RMI complément salarial durable* » (23,5%) ou en « *RMI complément salarial de transition* » (22%). A l'inverse, les deux tiers environ des ménages du groupe « *sortie inactivité statuts sociaux* » et la moitié de ceux du groupe « *revenu de subsistance durable statuts sociaux* » mentionnent des difficultés. Enfin, ces problèmes de santé sont exprimés également par les personnes du groupe « *RMI allocation de chômage durable* », même si c'est de façon plus limitée.

RMI Complément salarial durable	23,5
RMI Complément salarial de transition	22,0
Sortie RMI-Emploi	14,7
RMI Allocation de chômage durable	37,3
RMI Allocation de chômage récurrente	35,3
Sortie RMI -Chômage déclaré	19,1
Revenu de subsistance durable - Statuts sociaux	53,0
Revenu de subsistance durable - Statut familial	38,4
Sortie inactivité - Statuts sociaux	69,0
Sortie inactivité - Statut familial	23,6
Ensemble de la population	33,4

(source DREES, traitement auteurs)

Le thème de la santé est également abordé sous l'angle d'une appréciation subjective plus globale de la situation vécue à partir des conditions de vie. Environ 40% de la population totale estime que celles-ci sont préjudiciables à sa santé ou à son moral.

RMI Complément salarial durable	24,6
RMI Complément salarial de transition	35,0
Sortie RMI-Emploi	23,8
RMI Allocation de chômage durable	44,9
RMI Allocation de chômage récurrente	47,6
Sortie RMI -Chômage déclaré	34,7
Revenu de subsistance durable - Statuts sociaux	42,8
Revenu de subsistance durable - Statut familial	43,3
Sortie inactivité - Statuts sociaux	43,4
Sortie inactivité - Statut familial	29,8
Ensemble de la population	38,6

(source DREES, traitement auteurs)

Le maintien dans le RMI, du fait d'une situation de chômage durable ou récurrente, accentue sensiblement cette appréciation ; de même, l'état d'inactivité prolongé, qu'il implique la perception durable de l'allocation ou la sortie vers d'autres statuts sociaux,

s'accompagne d'un sentiment analogue dans une proportion à peine atténuée. Bien sûr, l'influence de l'âge, en moyenne plutôt plus élevée pour les groupes correspondants, est à prendre en compte. A l'inverse, la sortie du RMI, par l'emploi ou par un changement de situation familiale, qui correspond aussi à des personnes plus jeunes, concourt à des déclarations plus positives, en relation avec l'amélioration matérielle dont la sortie est la conséquence. On peut souligner la situation particulière des ménages du groupe « *RMI complément salarial durable* », plus âgés et en moins bonne santé en moyenne que les autres ménages ayant un emploi. Bien que leur niveau de ressources globales soit inchangé, seul un quart déclare des conditions de vie préjudiciables, soit une proportion équivalente à celle des ménages sortis du RMI par l'emploi. Malgré ses incidences matérielles limitées, la reprise d'un emploi contribuerait à cette perception proportionnellement plus positive.

2.5 Les revenus et la situation budgétaire

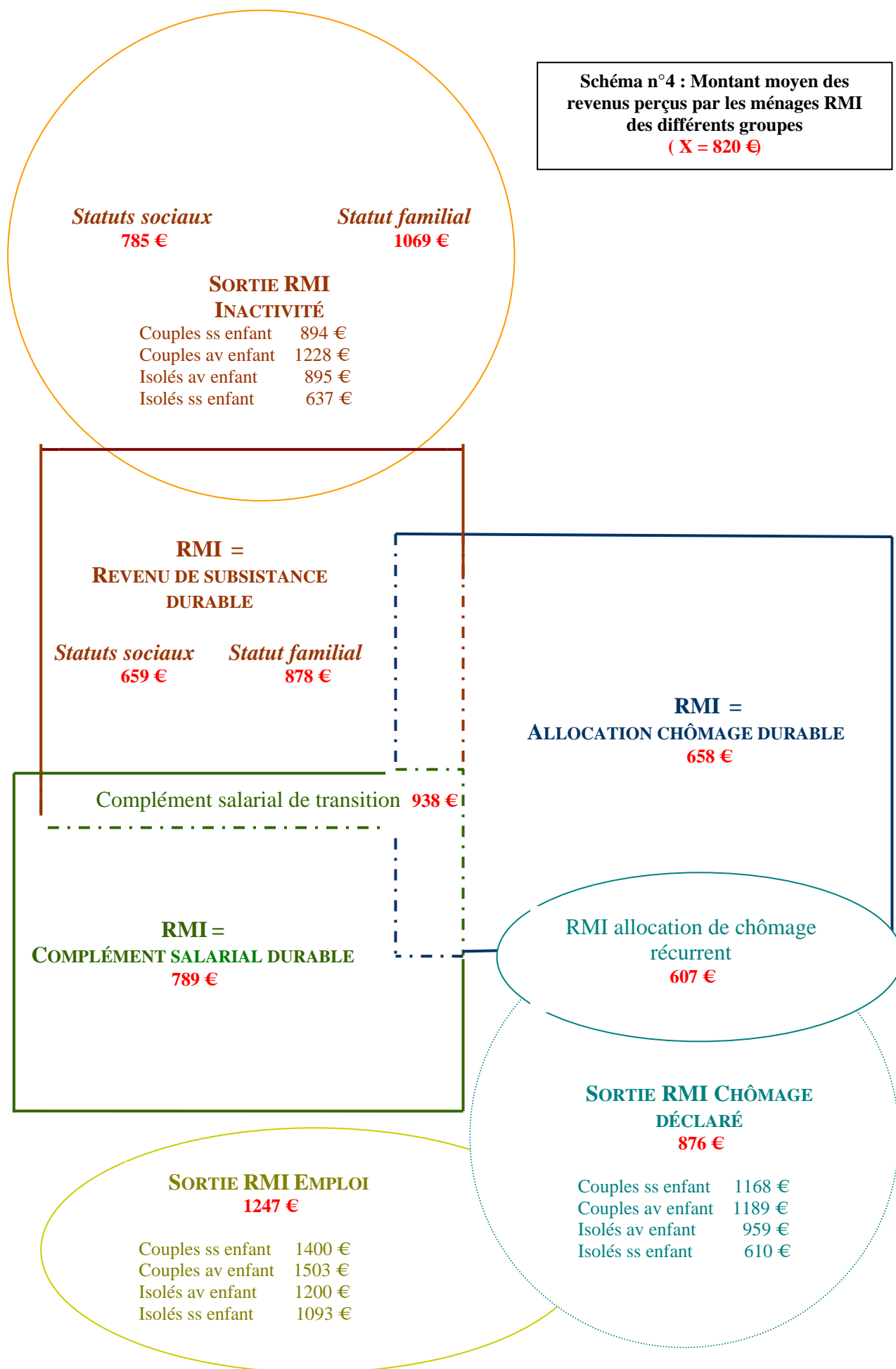
En tenant compte de toutes les ressources (salaires, rémunérations des petits boulots, allocations versées par les Caf, pensions alimentaires, allocations logement, bourses d'études...), le montant des revenus perçus par les ménages enquêtés s'élève en moyenne, en juin 2006, à 820 €. Il varie de 540€ à 1503 € selon la composition familiale et la situation par rapport au RMI (cf. tableaux F, annexe 2).

Tableau 15 : Montant mensuel moyen des revenus perçus par les différents types de ménages en juin 2006 (en €)			
		Seuil de pauvreté 2005 (en €)	
		50%	60%
Couple sans enfant	1009	1022	
Couple avec enfant(s)	1156		
Isolé sans enfant	599	681	817
Isolé avec enfant(s)	858		
Ensemble de la population	820		

(source DREES, traitement auteurs)

Le revenu perçu est bien supérieur à la moyenne en cas de sortie par l'emploi ou par retrait vers le foyer. Dans le premier cas, cela est directement lié au salaire perçu ; dans le second, cela résulte plutôt du jeu des prestations familiales. Le revenu disponible est encore sensiblement supérieur à la moyenne lorsque la sortie du RMI débouche sur une situation de chômage ; cela peut découler soit d'un changement de situation conjugale (cf. couples sans enfant, schéma suivant) ou familiale provoquant l'accès à des ressources plus élevées sans changement de position sur le marché du travail, soit de la perte de l'emploi repris, celui-ci ayant ouvert des droits assurantiels d'un montant plus conséquent, même s'ils sont peu durables. De même, l'accès à un emploi sans sortir du RMI permet de disposer d'un niveau de revenu sensiblement plus élevé, sous l'influence probable de l'intéressement. A l'inverse, la combinaison durable d'un emploi et du maintien dans le RMI (groupe « *complément salarial durable* ») implique un revenu moyen plus faible ; la fin de l'intéressement et le caractère différentiel de l'allocation peuvent provoquer une telle situation. La présence d'enfant(s), grâce aux prestations familiales, permet de disposer d'un revenu global supérieur ; cependant, pour être véritablement pertinente, la comparaison devrait être faite par unité de consommation, en tenant compte de la composition du ménage. Enfin, le maintien durable dans le RMI conduit à la situation la moins favorable, du fait du mode de calcul de l'allocation.

**Schéma n°4 : Montant moyen des
revenus perçus par les ménages RMI
des différents groupes
(X = 820 €)**



L'appréciation subjective de leur situation budgétaire par les ménages eux-mêmes complète les observations précédentes. Cependant, selon l'interprétation que l'on donne aux deux items intermédiaires (« c'est juste » et « on y arrive difficilement »), on peut distinguer deux ou trois groupes. En effet, si l'on considère que les personnes répondant « devoir faire attention » parviennent cependant à équilibrer leur budget et peuvent être regroupées avec celles qui indiquent « être à l'aise » ou « ça va », on peut opposer ces deux catégories de ménages aux deux autres qui déclarent « y arriver difficilement » ou « faire des dettes » ; la population totale se partage alors en deux groupes d'importance équivalente. Une répartition alternative revient à confondre les deux catégories centrales (« il faut faire attention » et « on y arrive difficilement »), soit près des trois quarts de la population de référence, pour les opposer aux deux groupes extrêmes composés l'un, des ménages déclarant s'endetter et l'autre de ceux indiquant être à l'équilibre voire au-delà.

La sortie du RMI, que ce soit vers l'emploi, le chômage ou l'inactivité, s'accompagne toujours d'une appréciation plus favorable de la situation financière. Si 15% environ de la population totale déclare être à l'aise ou en situation à peu près satisfaisante, cette proportion est d'un tiers parmi le groupe des anciens allocataires occupant un emploi et d'un cinquième parmi ceux qui sont en chômage. La situation matérielle est considérée également comme s'améliorant pour ceux qui sortent vers l'inactivité, ce qui s'explique, notamment, par l'accès à des prestations sociales plus généreuses (dans leur montant propre ou dans l'absence de mécanisme différentiel, par exemple).

Tableau 16 : Répartition des principales appréciations de la situation budgétaire globale selon les « états RMI » (en %)

	Vous êtes à l'aise ou ça va	C'est juste, il faut faire attention	Vous y arrivez difficilement	Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dettes
RMI Complément salarial durable	12,4	46,8	31,1	7,9
RMI Complément salarial de transition	20,1	48,3	24,6	6,9
Sortie RMI-Emploi	35,2	32,2	24,6	7,5
RMI Allocation de chômage durable	10,5	30,6	44,9	13,8
RMI Allocation de chômage récurrente	10,1	28,9	41,6	18,3
Sortie RMI -Chômage déclaré	21,0	35,0	33,8	10,2
Revenu de subsistance durable- Statuts sociaux	9,2	38,4	39,8	11,4
Revenu de subsistance durable- Statut familial	8,7	39,2	39,2	12,8
Sortie inactivité - Statuts sociaux	18,9	35,7	35,1	10,0
Sortie inactivité - Statut familial	14,8	34,7	40,6	10,0
Ensemble de la population	15,4	35,4	37,0	11,7

(source DREES, traitement auteurs)

Ensuite, le maintien dans le dispositif expose davantage à une situation d'équilibre précaire, voire de déséquilibre. L'appréciation budgétaire est moins défavorable en cas de cumul RMI/emploi, du fait sans doute de la mesure d'intéressement qui l'accompagne quelques mois ; elle l'est davantage en cas de chômage continu ou récurrent.

Enfin, la situation d'inactif au foyer s'accompagne de charges familiales ce qui induit une situation budgétaire délicate, avec ou sans RMI. D'une part, cela signifie que malgré le barème familial de l'allocation, celle-ci est d'un montant faible par rapport aux charges supportées. D'autre part, pour les ménages d'inactifs qui sont sortis du RMI vers un statut

familial, il ne semble pas que les ressources s'améliorent très sensiblement : la moitié d'entre eux indiquent y arriver difficilement ou devoir faire des dettes. La sortie correspondrait, en fait, à un simple franchissement du seuil défini par le barème.

Les remarques précédentes sont corroborées par les réponses relatives aux difficultés rencontrées pour faire face à des échéances budgétaires régulières. Globalement, 44% de la population en mentionnent. Les diverses situations de chômage distinguées et les charges d'enfant chez les inactifs (allocataires ou anciens allocataires RMI) augmentent sensiblement la proportion des ménages en faisant état (de 48% à 57%). La récurrence du chômage apparaît comme contribuant particulièrement à la perception de telles difficultés, sans doute en relation avec l'instabilité des ressources liées aux passages emploi-chômage successifs.

Tableau 17 : Proportion des ménages indiquant des difficultés pour faire face à leurs échéances (traites, remboursements, mensualités) depuis décembre 2004 selon les « états RMI » (en %)

RMI Complément salarial durable	38,0
RMI Complément salarial de transition	38,9
Sortie RMI-Emploi	36,9
RMI Allocation de chômage durable	48,7
RMI Allocation de chômage récurrente	57,1
Sortie RMI -Chômage déclaré	50,3
Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	38,1
Revenu de subsistance durable-Statut familial	47,9
Sortie inactivité - Statuts sociaux	30,3
Sortie inactivité - Statut familial	50,7
Ensemble de la population	44,6

(source DREES, traitement auteurs)

2.6 La perception de soi-même, du regard des autres et des perspectives d'avenir

La concordance des réponses fournies à la dizaine d'items proposés dans l'enquête concernant le sentiment général porté sur soi-même ou sur la perception de l'opinion des autres a conduit à en retenir trois principaux : l'appréciation de ses capacités personnelles à accomplir les choses aussi bien que les autres, le sentiment périodique d'inutilité, la perception du jugement d'autrui sur la situation personnelle.

Tableau 18 : Taux d'accord avec les appréciations suivantes ... selon les « états RMI » (en %)

	Capable d'accomplir les choses aussi bien que les autres personnes	Il y a des moments où je me sens inutile	Les autres me jugent négativement à cause de ma situation personnelle
RMI Complément salarial durable	89,8	27,6	20,6
RMI Complément salarial de transition	95,8	29,1	16,7
Sortie RMI-Emploi	94,1	23,0	17,2
RMI Allocation de chômage durable	89,2	44,9	32,9
RMI Allocation de chômage récurrente	84,4	42,8	36,6
Sortie RMI -Chômage déclaré	89,4	47,4	30,6
Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	81,8	43,0	29,4
Revenu de subsistance durable-Statut familial	90,4	41,5	20,3

Sorties inactivité - Statuts sociaux	83,0	40,2	25,8
Sorties inactivité - Statut familial	89,1	37,9	29,6
Ensemble des répondants	89,2	38,5	26,6
<i>Effectifs des répondants</i>	<i>1 121 579</i>	<i>483 768</i>	<i>334 842</i>

(source DREES, traitement auteurs)

De manière très largement majoritaire (quasi unanime) et assez homogène selon les groupes, les ménages RMI se perçoivent comme tout à fait capables d'agir à l'égal de personnes non allocataires. Seuls, 10% d'entre eux environ répondent par la négative. Compte tenu des difficultés de santé plus marquées que l'on a notées dans leur cas, il n'est pas surprenant que les ménages classés en « *revenu de subsistance durable, statuts sociaux* » et en « *sortie inactivité statuts sociaux* » soient, relativement, un peu plus nombreux dans cette situation (environ 20%).

Cependant, cette appréciation positive se double de perceptions plus pessimistes quand il s'agit de se prononcer sur le jugement que les personnes non allocataires peuvent avoir : de 15% à 30% des personnes interrogées s'estiment jugées négativement. La relative dispersion des réponses selon les groupes indique que cette impression est plus marquée parmi les chômeurs ; elle atteint 36% chez les chômeurs récurrents, contre 17% chez ceux qui reprennent un emploi permettant de sortir du RMI. De la même façon, un quart des allocataires indique avoir préféré ne pas mentionner percevoir le RMI à des personnes de l'entourage (cf. tableau H, annexe 2). Enfin, la capacité à « faire des choses » n'exclut pas un sentiment d'inutilité exprimé par plus du tiers de la population considérée dans son ensemble et par près de la moitié des chômeurs et des inactifs.

Du point de vue de l'appréciation de l'évolution de la situation personnelle au cours des mois à venir, l'optimisme prévaut chez 55% des ménages. Pour ceux dont la personne de référence est en emploi, cette opinion favorable est d'autant plus marquée que la reprise d'emploi correspond à une transition amorcée laissant escompter une sortie prochaine du RMI. Ainsi, elle est exprimée par les trois quarts du groupe « *RMI-complément salarial de transition* ». De plus, elle est reflétée par la stabilisation de la situation envisagée par le tiers des ménages sortis du RMI via l'emploi, attestant ce qu'ils vivent comme un retour à meilleure fortune. Pour les différents groupes d'inactifs, la perception de l'avenir est plus mitigée puisque l'attente d'une stabilité de la situation, presque toujours majoritaire en termes relatifs, se combine avec la mention plus affirmée d'un risque de dégradation chez les ménages correspondants. Les personnes du groupe « *sorties inactivité – statuts sociaux* » sont les moins optimistes, alors qu'elles accèdent à des prestations pérennes et à des statuts sociaux moins stigmatisés ; cependant, leur situation personnelle, notamment leur état de santé, peut être à l'origine de cette opinion.

	S'améliorer	Rester stable	Se détériorer	Total
RMI Complément salarial durable	62,9	23,9	13,2	100
RMI Complément salarial de transition	75,2	15,0	9,9	100
Sortie RMI-Emploi	52,0	35,9	12,1	100
RMI Allocation de chômage durable	60,6	24,3	15,1	100
RMI Allocation de chômage récurrente	58,0	21,5	20,5	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	70,0	14,1	16,0	100
Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	42,6	42,4	15,0	100
Revenu de subsistance durable-Statut familial	40,8	41,5	17,7	100
Sorties inactivité - Statuts sociaux	27,7	52,6	19,7	100
Sorties inactivité - Statut familial	44,8	37,4	17,9	100
Ensemble de la population	55,3	29,6	15,2	100

(source DREES, traitement auteurs)

2.8 Les représentations du travail et du chômage

Invités à donner leur opinion à travers le classement d'items proposés, les ménages rattachent prioritairement le travail et le chômage à une dimension économique. Ainsi, pour les deux tiers d'entre eux environ, le travail permet de gagner sa vie et d'assurer l'avenir, tandis que le chômage est, symétriquement, synonyme de manque d'argent et d'entrave à la construction de projets. On note que les différents groupes évoquent, chacun, ces deux dimensions du travail dans des proportions voisines. Les écarts sont plus importants pour ce qui est du chômage. Cependant, ceux qui ont un emploi leur ayant permis de sortir du RMI ou ceux, parmi les inactifs, qui ont des enfants à charge associent un peu plus le travail à un horizon temporel long.

Par ailleurs les dimensions plus sociologiques ont une importance non négligeable. Ainsi, le travail permet, pour un tiers de la population totale, d'accéder à un statut social plus valorisé, de se sentir utile ou de rencontrer d'autres personnes.

	Gagner sa vie	Assurer l'avenir	Avoir un statut social	Se sentir utile	Sortir de chez soi, rencontrer des gens	Des contraintes (horaires, hiérarchie)	non rens	Total
RMI Complément salarial durable	61,1	5,8	15,2	8,9	6,8	0,0	2,1	100
RMI Complément salarial de transition	58,9	7,4	18,8	5,9	7,4	1,1	0,4	100
Sortie RMI-Emploi	55,6	11,1	14,4	10,2	7,2	0,7	0,8	100
RMI Allocation de chômage durable	55,2	9,9	17,7	7,1	8,8	0,3	1,1	100
RMI Allocation de chômage récurrente	56,6	7,2	15,6	10,0	6,7	2,8	1,1	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	54,3	8,8	18,1	2,6	12,9	0,4	2,8	100
Revenu de subsistance durable- Statuts sociaux	53,9	8,9	15,3	10,8	9,4	0,9	0,8	100
Revenu de subsistance durable- Statut familial	49,8	16,0	15,5	7,4	9,2	0,6	1,4	100
Sorties inactivité - Statuts sociaux	53,8	7,5	11,2	10,9	13,1	2,4	1,2	100
Sorties inactivité - Statut familial	51,4	11,4	22,7	3,7	7,3	0,0	3,5	100
Ensemble de la population	55,2	9,8	16,4	7,9	8,6	0,7	1,3	100

(source DREES, traitement auteurs)

Le chômage est, quant à lui, associé à un sentiment de dévalorisation et d'isolement, particulièrement chez ceux qui ont repris un emploi ou chez les inactifs ayant accédé à d'autres prestations sociales ; en revanche, il est peu fréquemment vécu comme l'occasion de disposer de son temps ou de se réorienter (moins de 10% des ménages).

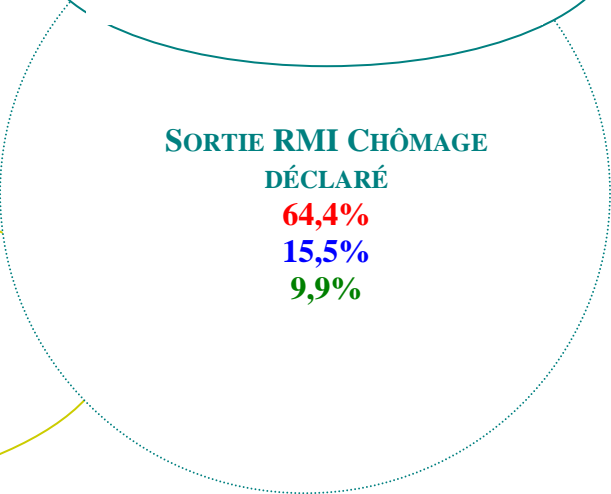
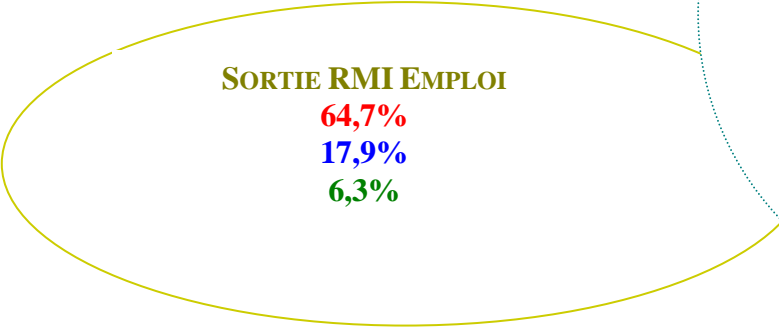
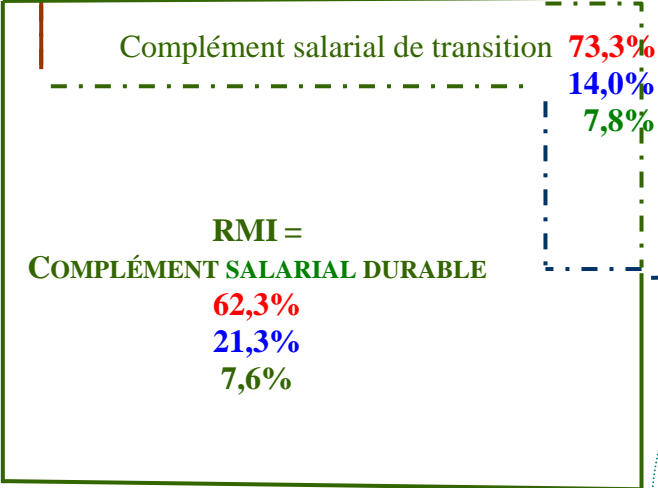
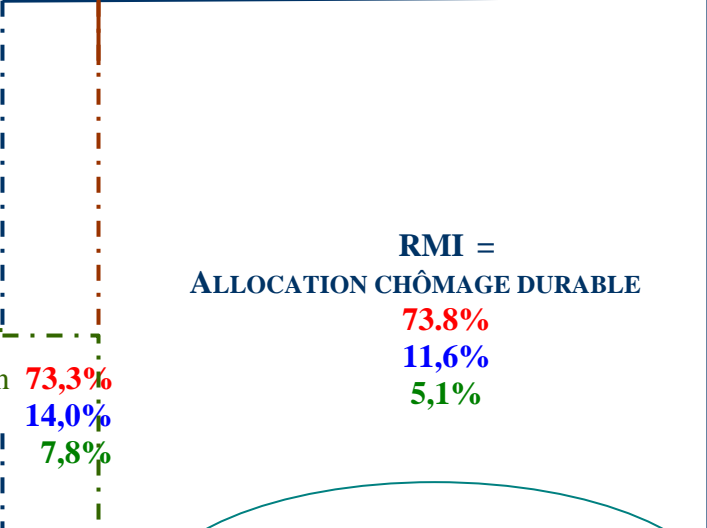
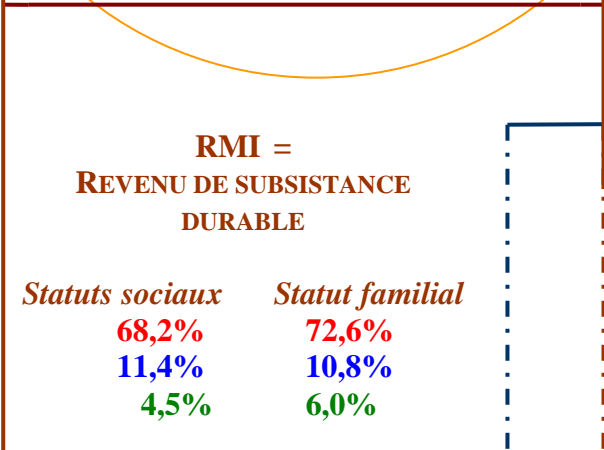
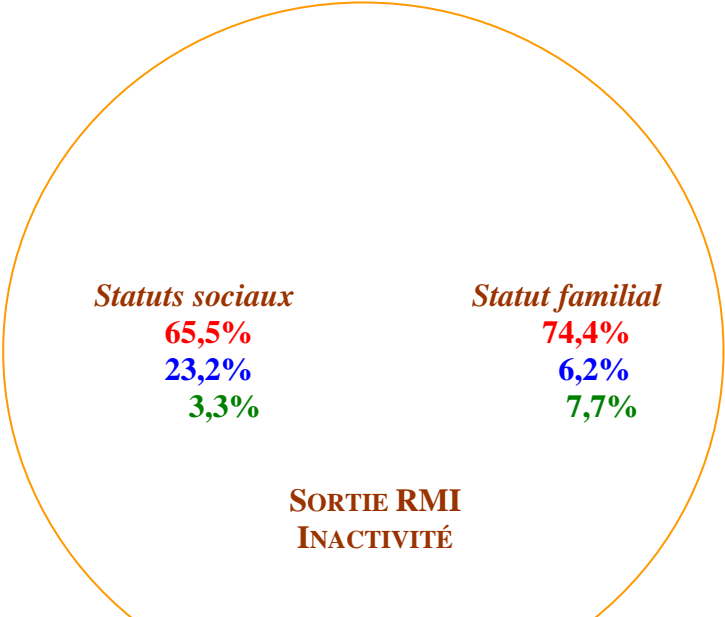
Enfin, on note que les contraintes pouvant découler du travail ne sont quasiment jamais mentionnées.

Schéma n°5 :
Etre au chômage, c'est principalement :

Manquer d'argent et ne pas pouvoir faire de projets 70,3%

Etre dévalorisé, être isolé 13,4%

Une opportunité pour se réorienter et avoir du temps 6,0%



2.9 Remarques conclusives de la partie 2

Les observations présentées dans cette deuxième partie confirment la grande hétérogénéité de la population RMI qui a été soulignée dès les premières évaluations du dispositif, au début des années 1990. Elles conduisent à mettre en exergue quatre dimensions particulières.

En premier lieu, l'âge et l'état de santé influencent très nettement la position et le devenir des ménages du point de vue du RMI. Les plus jeunes et ceux qui sont en bonne santé sont largement sur-représentés parmi ceux qui sortent vers l'emploi ; à l'inverse, les inactifs et ceux qui sortent vers des statuts sociaux alternatifs, fondés sur des prestations sociales, sont plus âgés et déclarent un état de santé bien plus précaire, sauf lorsqu'ils ont des enfants à charge. Entre les deux, les chômeurs sont dans une situation intermédiaire qui se reflète dans le fait qu'une partie d'entre eux (plus jeunes et en meilleure santé) reprend un emploi sur la période, alors que d'autres sont plus proches des inactifs. Dans ces conditions, la question de la sortie du RMI ne peut pas être appréhendée sans tenir compte de ces difficultés propres qui sont des facteurs particulièrement discriminants sur un marché du travail très concurrentiel. Simultanément, on ne peut pas désigner comme irrémédiablement « inemployables » les allocataires âgés et en mauvaise santé, puisque l'on observe qu'une fraction d'entre eux sort également par l'emploi, tandis que des personnes plus jeunes ou en bonne santé ont plus de difficultés à le faire.

En deuxième lieu, la sortie du RMI, notamment lorsqu'elle se réalise par l'emploi, s'accompagne d'une augmentation sensible du revenu des ménages. Sans doute, la situation plus mitigée de ceux qui ont amorcé une transition du chômage vers l'emploi et plus encore des ménages qui combinent durablement RMI et emploi impose que l'on considère la forme concrète de l'emploi repris (cf. infra) au-delà de l'état d'emploi appréhendé en terme général (générique) et opposé à ceux de chômage et d'inactivité.

En troisième lieu, les allocataires et anciens allocataires ne se perçoivent pas comme étant des personnes sans qualité du fait de leur situation économique et sociale précaire. Cependant, les situations vécues de pauvreté, de chômage et d'inactivité sont perçues comme stigmatisantes, les exposant particulièrement à une appréciation défavorable de la part des autres ménages. Les dénominations fréquemment utilisées pour les désigner (les exclus, les RMIstes, etc.) contribuent à ces effets de stigmatisation de manière d'autant plus dommageable qu'ils gomment la diversité de ces ménages et sont en décalage avec leurs propres représentations. Dans ce sens, l'exclusion serait une catégorie analytique particulièrement ambiguë : destinée à désigner d'éventuelles ruptures d'appartenance, elle contribuerait à les étayer dans les représentations collectives. Par ailleurs, elle participe à une appréhension homogène de la population des allocataires alors que l'observation empirique souligne sa grande diversité tant en termes de caractéristiques que de parcours.

En quatrième lieu, les appréciations émises sur le travail (ie le fait d'avoir un emploi) soulignent qu'il est considéré comme un moyen privilégié d'autonomie matérielle et d'insertion sociale et quasiment jamais comme une source de contraintes. A ce niveau général, elles se rattachent aux opinions les plus courantes et ne semblent pas fournir d'indices à d'éventuels effets désincitatifs des prestations sociales reçues.

3. Le rapport avec les institutions

Deux aspects sont particulièrement intéressants dans la perspective tracée ici : l'accès au RMI dans ses différentes dimensions et les relations établies avec l'ANPE. Le premier volet permet d'aborder la situation des ménages sous plusieurs angles différents : les motifs d'accès au RMI, l'ancienneté de la dernière demande, le montant de l'allocation, l'accès aux mesures d'insertion, l'intéressement, etc. Les relations avec l'ANPE sont examinées à travers l'inscription comme demandeur d'emploi. Les modalités plus détaillées de l'intermédiation sont examinées plus loin.

3.1 L'accès au RMI

Plusieurs motifs sont mentionnés pour expliquer la demande de RMI en cours en décembre 2004. D'abord, la possibilité de faire valoir ses droits, soit à la suite d'une meilleure information, soit par satisfaction des conditions d'attribution (notamment, atteinte de l'âge minimum) ; cela concerne 35% des ménages interrogés, plus particulièrement parmi les groupes « *RMI complément salarial* » et « *Revenu de subsistance, statuts sociaux* » (auquel on a rattaché les étudiants). Ensuite, la perte d'une prestation de chômage ou d'une autre allocation induit 29% des demandes ; parmi ces autres prestations, on note que les fins d'API et les fins d'allocations chômage (en plus de celles décomptées précédemment) interviennent pour un peu plus d'un tiers chacune. A l'inverse, les passages AAH-RMI sont très peu fréquents. Selon leur nature, la fin du versement de ces prestations concerne des ménages appartenant à des états RMI liés soit au chômage, soit à l'inactivité. La perte d'un emploi explique, quant à elle, près du quart des entrées au RMI ; cela correspond à des emplois couvrant des périodes courtes ou quittés par démission, ce qui empêche l'accès à la couverture de l'assurance chômage. Enfin, les changements intervenus dans la composition du foyer engendrent de l'ordre de 10% des entrées.

	Perte du travail (ou de celui du conjoint)	Arrêt des indemnités chômage	Perte d'une autre allocation	A la suite d'un changement dans le foyer	Déjà sans ressources et a réuni les conditions pour avoir droit au RMI	Déjà sans ressources et découverte du droit au RMI	Ne sait pas, non rép	Total
RMI Complément salarial durable	26,1	16,7	7,0	11,1	28,4	10,1	0,6	100
RMI Complément salarial de transition	21,9	18,5	5,0	10,4	27,8	12,7	3,7	100
Sortie RMI-Emploi	23,8	23,5	8,7	9,8	22,3	11,2	0,7	100
RMI Allocation de chômage durable	24,8	25,4	7,3	8,5	24,9	7,8	1,2	100
RMI Allocation de chômage récurrente	26,8	20,3	8,7	12,6	25,9	4,2	1,4	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	27,1	17,6	11,9	8,8	25,4	3,8	5,5	100
Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	26,4	14,4	7,6	8,6	28,6	11,5	2,9	100
Revenu de subsistance durable-Statut familial	18,1	10,7	16,6	19,2	24,0	9,8	1,5	100
Sorties inactivité - Statuts sociaux	28,2	13,2	11,3	4,9	28,2	10,7	3,4	100
Sorties inactivité - Statuts famille	14,2	19,6	12,2	13,0	21,0	17,1	2,9	100
Ensemble de la population	23,9	19,7	9,0	10,5	25,5	9,5	1,9	100

(source DREES, traitement auteurs)

Si l'on ajoute les pertes d'emploi (n'ouvrant pas droit à indemnisation), la fin des allocations chômage (y compris celles mentionnées dans un deuxième temps) et une partie des demandes émanant de personnes sans ressources qui découvrent le RMI ou remplissent enfin les conditions (i.e. les jeunes, chômeurs non indemnisés), on peut penser qu'entre la moitié et les deux tiers des entrées au RMI de la population enquêtée sont liés à une situation de chômage non indemnisé faisant suite à une première entrée sur le marché du travail, à la non-ouverture de droits du fait d'une durée d'affiliation insuffisante ou encore à l'arrêt des allocations d'assurance après la prise en charge dans une filière courte.

L'importance des passages ASS-RMI, en principe plutôt limités du fait des règles et des barèmes propres à chacune de ces allocations, est circonstancielle ; elle illustre l'incidence de la réforme de l'année qui a restreint le droit à l'ASS, ce qui a provoqué un transfert, partiel, dans le RMI.

	API	AUD et ARE	ASS	Prestations familiales (yc APE et ASF)	AAH et Pension invalidité	Pension aliment	nr, nsp	Total
RMI Complément salarial durable	40,9	12,4	27,9	9,3	1,0		8,4	100
RMI Complément salarial de transition	29,5	22,9	24,0	1,4	22,1			100
Sortie RMI-Emploi	27,0	28,2	6,4	23,2	0,0		15,2	100
RMI Allocation de chômage durable	32,9	34,5	15,9	10,3	0,8		5,6	100
RMI Allocation de chômage récurrente	45,8	19,6	10,8	8,0	1,1	7,3	7,4	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	38,3	12,6	33,1	9,3			6,6	100
Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	36,5	31,6	18,8	6,7	6,4			100
Revenu de subsistance durable-Statut familial	57,1	4,0	7,7	23,7	4,2		3,4	100
Sorties inactivité - Statuts sociaux	36,2	23,2	2,3	14,8	11,1	12,5		100
Sorties inactivité - Statuts famille	15,7	16,9	11,3	45,9	10,2			100
Ensemble de ceux qui ont perdu une allocation	38,5	21,2	14,3	15,7	3,8	1,1	5,4	100

(source DREES, traitement auteurs)

Encadré n°5 L'accès au RMI des anciens allocataires de l'API

L'allocation de parent isolé étant réglementairement limitée dans le temps, la fonction de dernier filet de protection sociale pose la question du passage vers le RMI. De fait, il concerne plus de 40% des anciens allocataires de l'API.

Taux d'accès au RMI après l'API	
API longue (3 ans)	41,7
API courte (1 an)	47,8

(source DREES, traitement auteurs)

Les passages vers le RMI sont plus importants pour les API courtes que pour les API longue, ce qui renvoie, sans doute, à des difficultés d'accès au marché du travail accrues par le jeune âge des enfants à charge et à la difficulté de concilier vie familiale et vie professionnelle.

3.2 L'ancienneté de perception du RMI

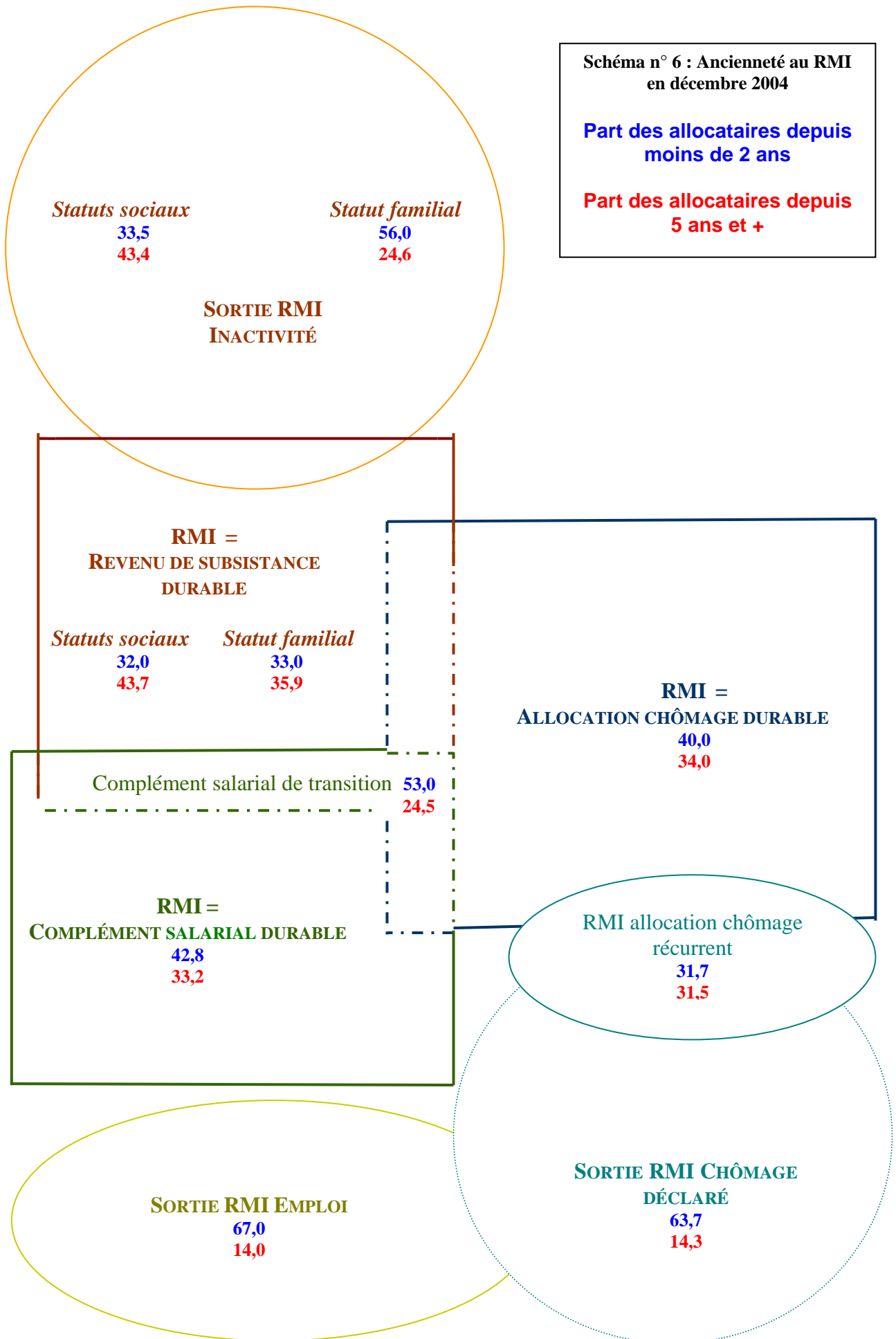
Cet indicateur est fréquemment utilisé dans les débats relatifs à l'efficacité du dispositif. Une ancienneté élevée serait le signe de l'échec de son objectif initial pour impulser des transitions, que cet échec soit interprété en termes de défaut d'accompagnement ou d'effets désincitatifs. En réalité, l'ancienneté découle de l'interaction entre des facteurs individuels (caractéristiques des allocataires, etc.) et des éléments de contexte institutionnel et socio-économique. De plus, la fonction d'ultime filet de protection sociale assignée au RMI entraîne nécessairement la présence longue de certains allocataires, en marge de dispositifs sociaux alternatifs.

Les allocataires les plus récents, en décembre 2004, sont surreprésentés dans les groupes « *sortie RMI emploi* » « *sortie RMI chômage* », « *RMI complément salarial de transition* » et « *RMI allocation chômage récurrente* » (cf. Tableau G, annexe 3). Ils le sont également parmi les inactifs qui sortent en raison de leur statut familial. Cette proximité avec l'emploi reflète en large partie un effet d'âge et de niveau de diplôme. Au contraire, la présence longue est particulièrement marquée parmi les groupes « *RMI allocation de chômage durable* » et « *revenu de subsistance durable* » qui sont composés pour une large part de personnes en grande difficulté sur le marché du travail. Ces ménages sont également sur représentés parmi les sorties vers d'autres prestations sociales, du fait des effets d'âge et des seuils d'éligibilité correspondants. Néanmoins, avec l'accès à un emploi aidé, la reprise d'un emploi sans sortie du RMI est relativement fréquente parmi les allocataires anciens : le groupe « *RMI complément salarial durable* » est ainsi composé pour un tiers d'allocataires de 4 ans et plus.

Schéma n° 6 : Ancienneté au RMI en décembre 2004

Part des allocataires depuis moins de 2 ans

Part des allocataires depuis 5 ans et +



3.3 Le montant effectif de l'allocation

Il est particulièrement variable selon les caractéristiques des ménages du fait du caractère différentiel de la prestation, du barème familial qui sert pour son calcul et de l'existence d'un forfait logement.

	Montant moyen du RMI perçu en juin 2006 par les allocataires payés	Barème RMI au 1/01/ 2006 selon la situation familiale	
		Sans forfait log	Avec forfait log
Couple sans enfant	405,60	649,59	545,65
Couple avec enfant(s)	480,50		
Isolé sans enfant	361,80	433,06	381,09
Isolé avec enfant(s)	423,60		

(source DREES, traitement auteurs)

Le montant de l'allocation perçue par les couples sans enfant représente un peu moins des 2/3 du barème prévu (les ¾ si l'on suppose qu'ils subissent l'abattement « forfait logement »). Les isolés sans enfant touchent en moyenne 83% de l'allocation maximale (95% si l'on tient compte du forfait logement).

Dans l'ensemble, près d'un cinquième des allocataires payés en juin 2006 n'a perçu qu'une fraction limitée de RMI, soit moins de 300 €. Les ménages classés « *RMI complément salarial durable* » et « *RMI complément salarial de transition* » sont, en proportion relative, particulièrement nombreux dans ce cas, grâce à la rémunération salariale qu'ils perçoivent. Parallèlement, les allocataires répertoriés en « *revenu de subsistance durable* », du fait de leur statut au foyer, sont surreprésentés dans les tranches d'allocation plus élevées, en raison du nombre de personnes à charge prises en compte.

	De min à moins de 300 €	De 300 à moins de 441 €	441 € et +	Total
RMI Complément salarial durable	47,5	29,5	23,0	100
RMI Complément salarial de transition	32,0	40,0	28,0	100
RMI Allocation de chômage durable	10,5	59,7	29,7	100
RMI Allocation de chômage récurrente	12,0	57,0	31,0	100
Revenu de subsistance durable - Statuts sociaux	14,0	59,0	27,0	100
Revenu de subsistance durable - Statut familial	16,8	33,0	50,2	100
Ensemble de la population payée	17,7	50,7	31,6	100

(source DREES, traitement auteurs)

3.4 Le contrat d'insertion et l'accompagnement

Il a été considéré comme l'un des éléments novateurs du RMI. Par son intermédiaire, l'objectif de transition qui lui est assigné est outillé. Pourtant, sa mise en œuvre est restée partielle et sa connaissance par les intéressés est encore lacunaire. Ainsi, dans l'enquête, environ un tiers de la population indique ne pas avoir entendu parler du contrat d'insertion. Cependant, des décalages apparaissent entre les réponses approchant le contrat en termes procéduraux et celles découlant d'une approche plus substantielle à partir des actions proposées dans les différents domaines de la formation, de l'emploi, du logement ou de la santé. De plus, la rencontre plus ou moins régulière avec un professionnel chargé de l'insertion est un élément à prendre en compte, quelle que soit sa concrétisation en interventions et aides précises.

Dans cette perspective, l'enquête aborde la question de l'accès aux mesures d'insertion à travers une approche large qui permet de préciser la nature des opportunités offertes aux allocataires. Pour ce faire, on a construit une variable synthétique d'accompagnement qui cherche à prendre en compte différentes dimensions.

Encadré n°6 : La construction d'une variable synthétique d'accompagnement

Afin de surmonter les lacunes aux réponses des questions traitant du contrat d'insertion, des actions mises en œuvre et du suivi par un référent identifié, une variable synthétique a été construite en croisant les réponses correspondantes. On obtient ainsi les modalités suivantes :

Contrat + actions + suivi personnalisé
Actions sans contrat + suivi
Contrat sans actions sans suivi
Actions sans contrat et sans suivi
Contrat + actions + absence de suivi
Contrat sans actions + suivi
Absence de contrat, pas d'actions mais un suivi
Absence de contrat, pas d'actions et pas de suivi

Il faut souligner que les informations correspondantes sont issues de déclarations individuelles, ce qui peut induire des écarts avec les pratiques institutionnelles réelles. Ainsi, on a conservé la modalité « contrat sans action », malgré sa faible pertinence (hormis dans le cas où le contrat permet l'accès à une simple aide financière de type bon de transport)

60% des ménages mentionnent un suivi dans le cadre du RMI, 44% indiquent avoir signé un contrat et 46% citent explicitement des actions d'insertion. Dans ces conditions, seul un peu plus d'un cinquième de la population déclare n'avoir bénéficié d'aucun accompagnement en étant allocataire. Une proportion quasi équivalente a signé un contrat d'insertion et bénéficié d'un suivi personnalisé. Par ailleurs, 17% environ des allocataires citent un suivi sans contrat et 12 % un suivi avec un contrat mal identifié puisque ne semblant pas comporter d'actions particulières.

	Contrat + Actions + Suivi	Actions sans Contrat + Suivi	Contrat sans Actions sans Suivi	Actions sans contrat sans Suivi	Contrat + Actions sans Suivi	Contrat sans Actions + Suivi	Ni Contrat ni Actions Suivi	Ni Contrat Ni Actions Ni suivi	Total
RMI Complément salarial durable	21,1	12,0	3,8	5,8	5,0	15,1	18,4	18,7	100
RMI Complément salarial de transition	35,5	8,0	3,6	9,3	5,6	13,8	12,4	11,8	100
Sortie RMI-Emploi	18,2	10,6	1,6	10,6	5,2	11,1	20,7	22,0	100
RMI Allocation de chômage durable	25,8	10,5	3,1	8,9	6,6	10,9	14,5	19,8	100
RMI Allocation de chômage récurrente	24,4	15,9	3,2	5,6	7,5	6,4	15,4	21,5	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	27,4	8,6	4,6	8,4	3,6	9,2	12,6	25,5	100
Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	16,0	11,4	7,1	6,0	2,8	15,3	19,9	21,3	100
Revenu de subsistance durable-Statut familial	13,4	8,3	4,8	7,0	6,4	13,7	17,6	28,9	100
Sortie inactivité - Statuts sociaux	6,8	6,0	1,8	14,3	1,5	11,8	21,5	36,2	100
Sortie inactivité - Statut familial	14,3	6,1	7,7	7,6	9,9	8,1	14,3	32,0	100
Ensemble de la population	21,4	10,2	3,9	8,3	5,7	11,8	16,7	22,1	100

(source DREES, traitement auteurs)

Ceux pour lesquels l'accompagnement est le plus complet sont surreprésentés dans l'état « *RMI complément salarial de transition* » et les différents états de chômage, ce qui reflète la préoccupation des acteurs de l'insertion par rapport au retour à l'emploi et le rôle qu'ils jouent pour tenter de le concrétiser. L'absence de tout accompagnement est davantage mentionné par les personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi et qui sortent du RMI vers l'inactivité. De même, le suivi social traditionnel (entendu comme ne faisant pas référence à une procédure contractuelle ou à une action explicite) est davantage le fait des inactifs pris en charge durablement dans le cadre du RMI.

Pour 85 % d'entre elles, les actions d'insertion concernent le champ de l'emploi. Les actions sans lien direct avec celui-ci visent plus particulièrement les personnes les plus éloignées du marché du travail. Les mesures comportant un volet de formation (27,5% en moyenne) sont plus particulièrement présentes parmi les ménages qui sortent vers l'emploi (en relation avec l'âge plus jeune) ou qui se déclarent inactifs (notamment avec des charges de famille).

	Rechercher un emploi (yc aidé)	Formation et combinaison emploi / formation	Deux ou trois actions emploi	Une action sans lien direct avec l'emploi	Total	Effectifs
RMI Complément salarial durable	29,8	22,6	33,2	14,5	100	39203
RMI Complément salarial de transition	48,8	14,4	29,1	7,7	100	52094
Sortie RMI-Emploi	38,2	32,6	15,8	13,3	100	69696
RMI Allocation de chômage durable	28,8	28,6	30,6	11,9	100	197410

RMI Allocation de chômage récurrente	22,8	29,1	33,3	14,8	100	43753
Sortie RMI -Chômage déclaré	42,9	27,0	20,5	9,5	100	33484
Revenu de subsistance durable- Statuts sociaux	25,7	27,8	23,4	23,1	100	47337
Revenu de subsistance durable- Statut familial	20,2	34,6	16,2	29,1	100	51367
Sortie inactivité - Statuts sociaux	54,7	17,4	6,5	21,4	100	13792
Sortie inactivité - Statut familial	29,3	32,7	23,9	14,1	100	18366
Ensemble des actions	31,8	27,5	25,7	15,0	100	574097

(source DREES, traitement auteurs)

Dans l'ensemble, le suivi mis en place apparaît relativement soutenu, pour les personnes qui en bénéficient. Pour les trois quarts des ménages concernés, il se traduit, au moins, par une rencontre trimestrielle avec le professionnel référent. Il est plus affirmé lorsqu'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat et que celui-ci se décline en actions précises. Lorsque l'accompagnement est moins formalisé, il s'espace dans le temps. Ainsi, près de 30% des ménages qui bénéficient seulement d'un suivi ne rencontrent leur référent qu'une fois par an, soit une proportion double de celle des ménages les mieux accompagnés.

	Environ une fois par mois ou plus souvent	Environ une fois par trimestre	Environ une fois par an	Moins d'une fois par an	nsp, nr	Total
Contrat + actions + suivi personnalisé	29,3	55,2	12,7	1,9	0,9	100
Actions sans contrat + suivi	22,4	50,9	22,1	4,1	0,5	100
Contrat sans actions + suivi	23,3	49,9	21,7	3,4	1,8	100
Absence de contrat, pas d'actions mais un suivi	21,5	48,3	26,8	2,9	0,5	100
Ensemble de la population suivie	24,8	51,5	20,0	2,8	0,9	100
<i>Effectifs</i>	<i>187047</i>	<i>389191</i>	<i>150871</i>	<i>21419</i>	<i>6782</i>	<i>755310</i>

(source DREES, traitement auteurs)

3.5 L'intéressement

Ce mécanisme, destiné à agir sur les comportements de reprise d'emploi en rendant celle-ci plus attractive grâce à un cumul temporaire de l'allocation et du revenu d'activité, a été réformé à plusieurs reprises depuis 1988. L'avantage correspondant a été sensiblement amélioré en 1998 à travers un allongement de la période totale de cumul et l'augmentation du nombre de mois de cumul intégral.

Encadré n°7 : Les principales évolutions du mécanisme d'intéressement du RMI

(source : Les dispositifs d'incitation à l'activité dans le système des prestations légales, Anne-Catherine Rastier, Éric Maingueneau, Recherches et Prévisions n° 85 - septembre 2006)

L'intéressement a pour objet de rendre attractive la reprise d'activité en garantissant au titulaire du minimum social de bénéficier d'un revenu supérieur à ce minimum, dans tous les cas et pendant une certaine durée. L'intéressement permet le cumul total puis partiel du revenu d'activité et du minimum social perçu.

Ce dispositif existe pour le RMI depuis sa création en 1988. Il a fait l'objet de deux réformes successives, en 1998 et 2001, qui l'ont rendu plus avantageux.

Les dispositions initiales

Le cumul du RMI et des revenus d'activité est partiel. Au cours des 750 premières heures de reprise d'emploi (soit 19 semaines pour un emploi à temps plein), seule la moitié des revenus d'activité est retenue dans la base ressource servant au calcul du montant des droits RMI.

L'abattement varie selon la nature de l'emploi retrouvé (CES, ACCRE, autres reprises d'emploi)

Les modifications apportées par la loi de 1998 contre les exclusions

Le cumul du RMI et des revenus d'activité est intégral au cours des trois premiers mois de reprise d'activité, puis les salaires sont pris en compte pour moitié pendant les neuf mois suivants. Pour les reprises d'emploi via un CES, l'abattement est de 33% du montant du RMI sur toute la durée du contrat. En cas de création d'activité, il est de 100% au cours des six premiers mois et de 50% pour les six mois suivants.

Le dispositif actuel (source l'e-essentiel, n°62, juin 2007)

La loi du 23 mars 2006 relative au retour à l'emploi et portant sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux réforme le dispositif d'intéressement à la reprise d'activité pour les allocataires du RMI, mais aussi de l'allocation de parent isolé (API) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Elle s'applique aux allocataires ayant repris une activité à partir du 1er octobre 2006.

Ce nouveau dispositif d'intéressement se compose de deux périodes :

- une première période de trois mois au cours desquels le bénéficiaire cumule intégralement l'allocation RMI et son revenu d'activité ;
- une seconde période de neuf mois au cours desquels l'allocataire bénéficie soit d'un intéressement proportionnel (reprises d'emploi de moins de 78 heures), soit d'une prime forfaitaire (reprises d'emploi de 78 heures ou plus). Dans le premier cas, l'allocataire reste payé au titre du RMI. Dans le deuxième, il sort du paiement du RMI, sauf si la configuration familiale du foyer ou le niveau du revenu d'activité conduit à des ressources inférieures au plafond prévu pour cette allocation.

La période de l'enquête est antérieure à la mise en place du dispositif actuel.

On peut penser que son incidence réelle est liée, en partie, à la connaissance de son existence. L'enquête aborde cette question de deux manières. D'une part, la base de sondage de l'ENIAMS informe sur les ménages qui ont perçu de l'intéressement en décembre 2004. Au total, 15% des allocataires interrogés sont dans ce cas (cf. tableau I annexe 3). Cependant, cette information est délicate à exploiter, faute de savoir à quelle date précise a eu lieu la reprise de l'emploi des ménages correspondants. D'autre part, le questionnaire interroge les ménages sur les conséquences de la reprise d'emploi, sur la perception de l'allocation, par deux questions spécifiques s'adressant, l'une à ceux qui ont effectivement occupé au moins un emploi sur la période observée, l'autre à ceux qui n'ont pas d'emploi en juin 2006 et sont toujours allocataires.

Concernant le premier groupe, les données contenues dans le tableau 28 montrent les difficultés rencontrées pour interpréter les informations recueillies du fait de l'interaction de plusieurs dimensions. La poursuite du RMI peut découler non seulement de l'intéressement mais aussi du fait que l'emploi occupé est à temps partiel. Ainsi, les personnes qui sortent du RMI en ayant repris un emploi ont bien connaissance, dans leur majorité, du cumul temporaire entre l'allocation et le salaire : plus de 55% d'entre elles indiquent que le RMI s'arrête après quelques mois. Cependant, entre un cinquième et un quart mentionne une perte immédiate de l'allocation. A l'inverse, les ménages en « *complément salarial durable* » et en « *complément salarial de transition* » notent, très majoritairement, son maintien. Pour les premiers, cela renvoie plutôt au fait qu'ils occupent durablement des emplois à temps partiel (cf. infra) ; pour les seconds, cela

résulte aussi de leur passage récent du chômage à l'emploi et semble indiquer une certaine méconnaissance de l'arrêt prochain du RMI.

	Oui et immédiatement	Oui au bout d'un certain temps	Pas de perte	nsp; nr, autre
RMI Complément salarial durable	5,5	20,5	73,7	0,3
RMI Complément salarial de transition	3,0	13,7	79,9	3,5
Sorties RMI Emploi	26,2	58,9	9,2	5,7
Sorties RMI -Chômage déclaré	19,8	55,7	21,1	3,4
Ensemble des ménages ayant repris un emploi	15,6	37,0	42,4	5,0

(source DREES, traitement auteurs)

Parmi ceux qui sont allocataires et n'ont pas d'emploi en juin 2006, seul un tiers semble connaître la non-concomitance entre l'accès à un emploi et l'arrêt de l'allocation. Un autre tiers pense au contraire que la perte du RMI est immédiate ; la proportion est même plus élevée parmi les ménages du groupe « *revenu de subsistance durable statut familial* », sans que l'on puisse en inférer directement un effet désincitatif flagrant. En effet, cette appréciation peut découler d'expériences antérieures telles que l'arrêt de prestations considérées comme voisines (API), l'incidence de la mise en couple avec une personne ayant un emploi, etc. Enfin, près d'un tiers ne se prononce pas, faute sans doute de bien identifier le fonctionnement de l'allocation.

	Oui	Non	Nsp, nr
RMI Allocation de chômage durable	37,9	33,7	28,4
RMI Allocation de chômage récurrente	35,0	37,6	27,4
Revenu de subsistance durable - statuts sociaux	37,2	30,1	32,7
Revenu de subsistance durable –statut familial	43,6	25,4	31,0
Ensemble de la population	38,5	31,8	29,7

(source DREES, traitement auteurs)

3.6 L'appréciation du RMI

Elle est d'abord appréhendée à travers la part des ménages qui se déclarent satisfaits du montant de l'allocation perçue antérieurement ou au cours de la période courante. Un peu plus du tiers de l'ensemble de la population émet une telle opinion. Cette proportion est plus élevée parmi les ménages qui sont sortis du RMI (sauf lorsque cela découle de l'accès à d'autres prestations sociales) et chez ceux qui ont repris un emploi tout en continuant à percevoir l'allocation. Parmi ces derniers, le bénéfice de l'intéressement, permettant de cumuler salaire et RMI, contribuerait à cette appréciation positive. Plus généralement, l'éloignement du dispositif, même s'il n'est que partiel, augmenterait la satisfaction exprimée à son égard.

RMI Complément salarial durable	50,2
RMI Complément salarial de transition	46,2
Sortie RMI-Emploi	47,8

RMI Allocation de chômage durable	31,9
RMI Allocation de chômage récurrente	29,9
Sortie RMI -Chômage déclaré	46,3
Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	38,4
Revenu de subsistance durable-Statut familial	40,2
Sortie inactivité - Statuts sociaux	34,3
Sortie inactivité - Statut familial	48,0
Ensemble de la population	39,3

(source DREES, traitement auteurs)

Ensuite, le questionnaire teste l'importance de l'accord avec deux opinions opposées relatives au RMI. Ainsi, les trois quarts de la population interrogée considèrent celui-ci comme « un coup de pouce pour s'en sortir ». Cela est d'autant plus marqué que les allocataires appartiennent à un « état RMI » attestant une reprise d'emploi ; d'ailleurs celle-ci n'implique pas systématiquement une sortie du dispositif, comme si l'amorce de la transition ou l'accès à un emploi aidé à temps partiel était perçu comme la manifestation de l'aide escomptée. De même, la situation d'attente qu'il permet avant l'accès à d'autres prestations sociales peut expliquer la surreprésentation de cette opinion favorable chez certains inactifs.

Un peu moins d'un tiers des ménages interrogés estime que « percevoir le RMI peut être parfois plus avantageux que de travailler avec un bas salaire ». Les personnes sorties du RMI en reprenant un emploi sont proportionnellement plus nombreuses à l'indiquer, en référence peut-être à leur nouvelle situation (cf. infra). Paradoxalement, cette opinion est également plus fréquemment mentionnée par les ménages d'inactifs ayant des enfants ; cela peut découler des charges escomptées pour leur garde, en cas de reprise d'emploi à temps partiel, à horaires décalés, etc.

	Le RMI donne un coup de pouce nécessaire pour s'en sortir	Parfois plus avantageux de percevoir le RMI que de travailler avec un bas-salaire
RMI Complément salarial durable	84,0	23,9
RMI Complément salarial de transition	78,5	28,8
Sortie RMI-Emploi	79,0	35,2
RMI Allocation de chômage durable	75,2	29,9
RMI Allocation de chômage récurrente	74,4	27,9
Sortie RMI -Chômage déclaré	71,6	26,9
Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	80,6	25,8
Revenu de subsistance durable-Statut familial	72,8	40,1
Sorties inactivité - Statuts sociaux	79,6	28,2
Sorties inactivité - Statut familial	71,5	38,8
Ensemble de la population	76,6	30,7

(source DREES, traitement auteurs)

3.7 L'inscription à l'ANPE

Elle apporte un double éclairage. D'une part, elle reflète un rapport des allocataires avec le marché du travail, même si elle n'est pas suffisante pour préciser l'intensité et la nature des démarches entreprises pour trouver un emploi. D'autre part, elle indique l'existence ou non d'une relation avec une institution chargée de mettre en œuvre des droits sociaux dans le domaine de l'emploi et du chômage. Le premier aspect permet de préciser l'importance des chômeurs parmi les allocataires du RMI et de décliner leur position sur le marché du travail. Le second montre que des liens, même ténus, existent avec une institution sociale pour endiguer les processus d'exclusion.

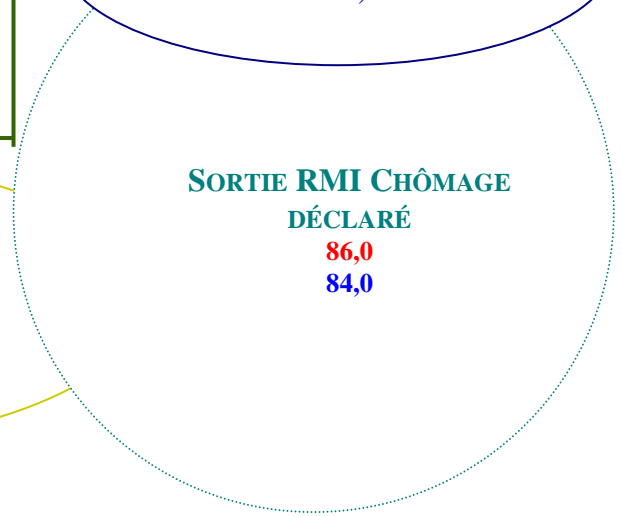
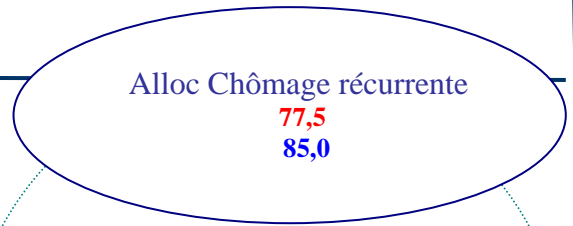
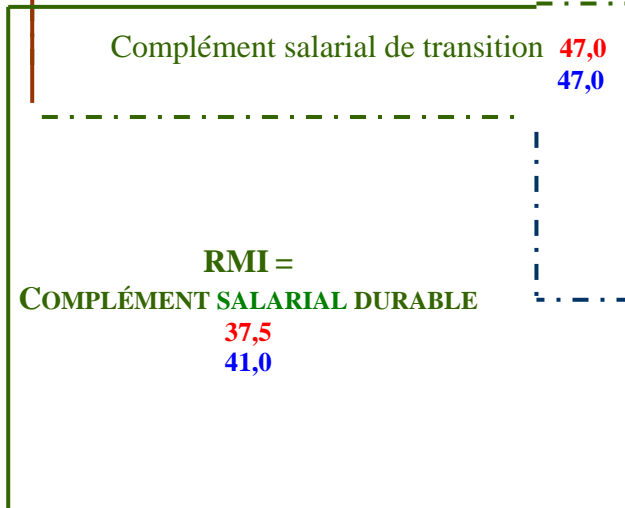
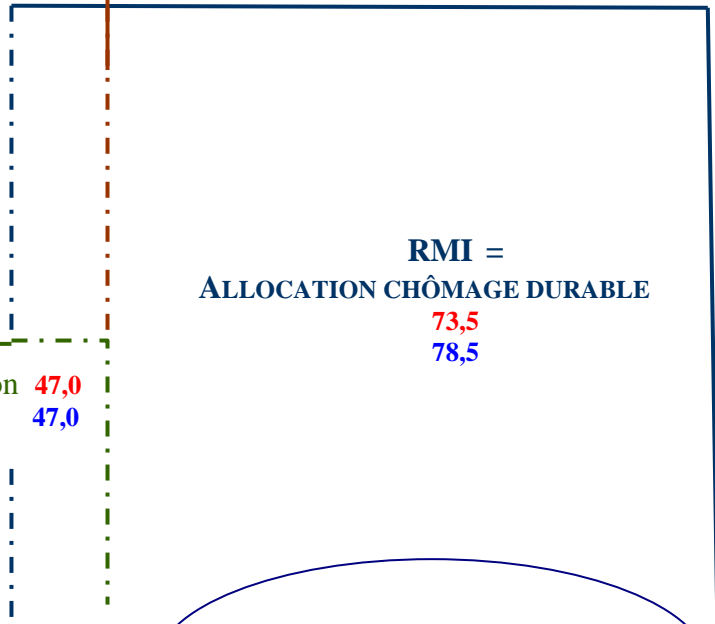
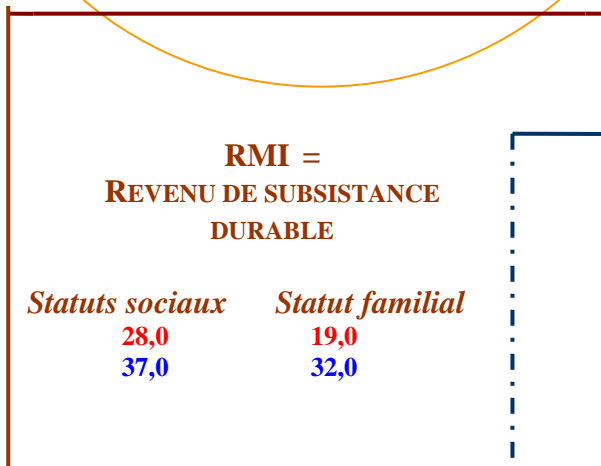
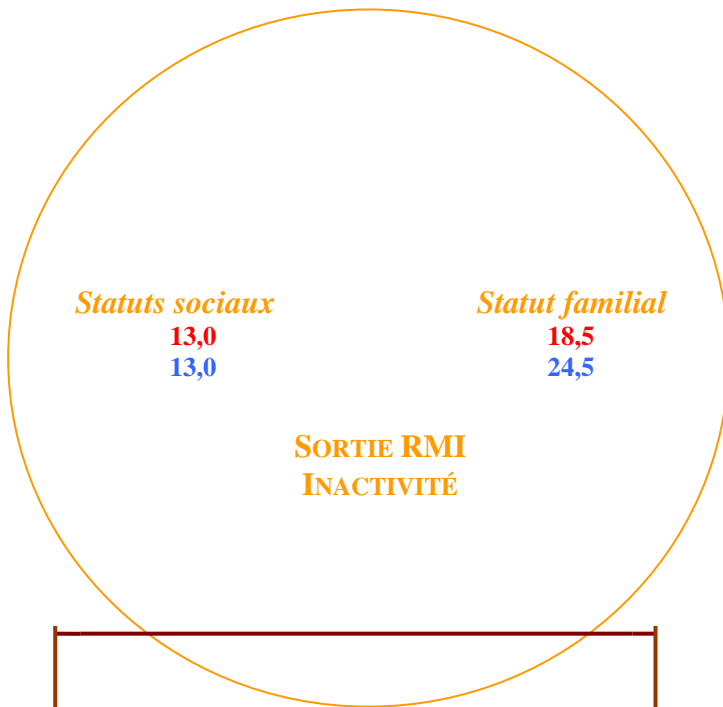
La confrontation entre l'information relative à l'inscription à l'ANPE lors de l'enquête et les déclarations individuelles d'emploi, de chômage ou d'inactivité en janvier 2005 et en juin 2006, utilisée pour la définition des différents états RMI montre qu'il n'y a pas de correspondance systématique entre le chômage et l'inscription. Globalement, près de la moitié des ménages de l'enquête (48,5%) indique être inscrit comme demandeur d'emploi (cf. tableau I, annexe 3). L'enregistrement à l'ANPE est d'autant plus fréquent que les personnes se déclarent chômeurs, par ailleurs. Les trois quarts environ des ménages appartenant aux groupes pour lesquels le RMI est défini comme une allocation chômage sont inscrits ; réciproquement cela signifie qu'un peu plus d'un cinquième ne l'est pas, ce qui pourrait correspondre à un phénomène de découragement et interroge les modalités de leur accompagnement.

Par ailleurs, si le fait d'occuper un emploi atténue le fait de s'inscrire, il est loin de faire disparaître cette démarche : 37% des allocataires classés en « *RMI complément salarial durable* » et 47% du groupe « *RMI complément salarial de transition* » sont inscrits. De plus, la sortie du RMI par l'emploi n'exclut pas une relation avec l'ANPE, même si elle l'atténue. Cela semble indiquer que ces personnes recherchent un autre emploi, du fait des caractéristiques de celui qu'elles occupent dans la période. De même, si les situations d'inactivité coïncident majoritairement avec une absence d'inscription, on note qu'une minorité (de 13% à 28%) des ménages des groupes correspondants déclare une relation établie avec l'ANPE, même dans le cas de sortie du RMI vers l'inactivité déclarée. Enfin, la correspondance entre l'inscription et la recherche d'emploi est particulièrement marquée pour les personnes présentes sur le marché du travail ; elle est plus distendue pour les personnes qui se déclarent inactives, qu'elles perçoivent encore ou non le RMI lors de l'enquête (cf. tableau J, annexe 3).

Schéma n°7 : Inscription et Recherche d'emploi pour chaque « état RMI »

% de personnes inscrites à l'ANPE

% des personnes qui déclarent rechercher un emploi



Le bénéfice d'une démarche d'accompagnement dans le cadre du RMI, à travers la signature d'un contrat ou un suivi, semble favoriser l'inscription à l'ANPE (deux tiers d'inscrits parmi ceux qui bénéficient d'un contrat avec des actions identifiées et un suivi personnalisé). Cependant, on a noté précédemment que les personnes les plus éloignées du marché du travail étaient également celles qui mentionnaient le moins un contrat ou un suivi. L'interprétation de ce résultat nécessite quelques précautions : on ne peut négliger l'incidence des effets d'âge ou de difficultés particulières qui peuvent engendrer des effets plus marqués de mémoire ou de mauvaise compréhension de la question.

Contrat, Actions, Suivi	62,7
Contrat, Actions, sans Suivi	54,0
Actions, sans Contrat, avec Suivi	52,6
Actions, sans Contrat, sans Suivi	47,7
Contrat, sans Action, avec Suivi	50,3
Contrat, sans Action, sans Suivi	39,5
Sans Contrat, sans Action, avec Suivi	40,6
Sans contrat, sans action, sans Suivi	38,4
Ensemble de la population	48,5

(source DREES, traitement auteurs)

Cela pourrait traduire également des pratiques d'acteurs privilégiant un critère d'efficacité mesuré à l'aune des probabilités de sortie, pour répartir les ressources du dispositif d'insertion. Quoi qu'il en soit, on note qu'un peu plus du tiers des personnes ne déclarant pas de suivi indiquent être inscrites comme demandeur d'emploi. Pour elles, l'intervention de l'ANPE reliairait l'accompagnement spécifique, en l'occurrence défaillant, prévu dans le cadre du RMI.

	Environ une fois par mois ou plus souvent	Environ une fois par trimestre	Environ une fois par an	Moins qu'une fois par an ou nsp	Total
Inscrit Anpe	28,4	52,3	15,2	4,2	100
Non inscrit	21,1	50,5	25,5	2,9	100
Ensemble des personnes suivies	24,8	51,5	20,0	3,7	100

(source DREES, traitement auteurs)

Par ailleurs, on note que le suivi dans le cadre du RMI est un peu plus fréquent pour les allocataires inscrits à l'ANPE que pour les non inscrits : 80% des premiers déclarent au moins un contact par trimestre avec leur référent contre 70% pour les seconds, ce qui reflète la priorité donnée à l'insertion professionnelle.

Les discordances observées entre les déclarations relatives à l'état de chômeur ou d'inactif et celles concernant l'inscription comme demandeur d'emploi, incitent à rapprocher, d'une part, les inactifs inscrits et les chômeurs inscrits et, d'autre part, les inactifs non inscrits et les chômeurs non inscrits. La comparaison de l'âge et des difficultés de santé des catégories correspondantes éclaire ce recouvrement partiel.

Du point de vue de l'âge, on note que les inscrits sont en moyenne plus jeunes que les non inscrits, qu'ils appartiennent au groupe des chômeurs ou à ceux des inactifs : entre 33% et 43% des premiers ont moins de 35 ans ; entre 16% et 30% chez les seconds.

Tableau 34 : Répartition des ménages inscrits à l'ANPE selon l'âge de la personne de référence et trois « états RMI » (en %)

	Moins de 35 ans	35 à 50 ans	Plus de 50 ans	Total
RMI allocation chômage durable	32,7	47,0	20,3	100
RMI rev sub durable statuts sociaux	38,5	46,5	15,0	100
RMI rev sub durable statut familial	43,2	46,8	10,0	100

(source DREES, traitement auteurs)

Tableau 35 : Répartition des ménages non inscrits à l'ANPE selon l'âge de la personne de référence et trois « états RMI » (en %)

	Moins de 35 ans	35 à 50 ans	Plus de 50 ans	Total
RMI allocation chômage durable	26,6	46,5	26,9	100
RMI rev sub durable statuts sociaux	15,8	33,7	50,5	100
RMI rev sub durable statut familial	29,5	41,7	28,8	100

(source DREES, traitement auteurs)

Sous l'angle des problèmes de santé limitant les possibilités de tenir un emploi particulier, la situation des ménages qui se déclarent inscrits est équivalente dans les trois groupes considérés. Un tiers d'entre eux environ mentionne ces difficultés, soit une proportion systématiquement inférieure à ce qu'elle est chez les ménages non inscrits des groupes correspondants. La situation de ces non-inscrits est plus diversifiée, notamment parce que le facteur santé revêt une importance très différente au sein des deux groupes d'inactifs. On peut penser que la charge d'enfant intervient, ici, davantage que la santé pour les ménages du groupe « *statut familial* ».

Tableau 36 : Proportion de ménages inscrits ayant des problèmes de santé limitant quantité ou type de travail selon trois « états RMI » (en %)

RMI allocation chômage durable	35,1
RMI revenu de subsistance durable statuts sociaux	36,4
RMI revenu de subsistance durable statut familial	34,6

(source DREES, traitement auteurs)

Tableau 37 : Proportion de ménages non inscrits ayant des problèmes de santé limitant quantité ou type de travail selon trois « états RMI » (en %)

RMI allocation chômage durable	44,2
RMI revenu de subsistance durable statuts sociaux	59,6
RMI revenu de subsistance durable statut familial	39,1

(source DREES, traitement auteurs)

3.9 Remarques conclusives de la partie 3

Cette analyse, même partielle, des rapports entre les allocataires et les institutions avec lesquelles ils sont/devraient être proches, conduit à trois séries de remarques.

En premier lieu, la distinction des ménages de l'enquête selon les trois situations professionnelles « en emploi », « en chômage » ou « en inactivité », ne suffit pas à appréhender leur position sur le marché du travail. La prise en compte de l'inscription à

l'ANPE montre non seulement que des allocataires RMI qui ont un emploi font une démarche pour en rechercher un autre (immédiatement ou à terme), mais aussi que des personnes au RMI se déclarant chômeurs ne sont pas recensés comme demandeurs d'emploi tandis que des inactifs le sont. Cette variété des situations illustre la complexité des liens des allocataires RMI avec le marché du travail, entre les chômeurs découragés d'une part et les travailleurs pauvres ou précaires de l'autre. De ce point de vue, si le RMI intervient aux marges du marché du travail, il n'est pas un dispositif marginal de sa régulation. D'une part, son rôle de troisième composante de l'indemnisation du chômage dépasse la mesure qui peut en être faite à partir de la seule population des inscrits non indemnisés ; d'ailleurs, une intervention plus active auprès des bénéficiaires peut se traduire, dans un premier temps, par une simple inscription à l'ANPE, révélant de manière plus explicite leur situation de chômeurs non indemnisés. D'autre part, la logique de complément salarial que l'on a tenté de mesurer pose clairement la question de la contribution du RMI à l'institutionnalisation de formes d'emploi de faible qualité en termes de rémunération, au moins.

En deuxième lieu, l'accompagnement et le suivi dépassent largement le cadre formel du contrat d'insertion, ce qui conduit à relativiser l'insuffisance de sa mise en œuvre, souvent évoquée pour souligner les limites du RMI. On a noté qu'un cinquième des allocataires de l'enquête indiquait n'avoir ni contrat, ni suivi. Parmi eux, un peu plus du tiers est inscrit comme demandeurs d'emploi ; de plus, ils sont proportionnellement les plus nombreux parmi le groupe des inactifs en attente d'une sortie vers d'autres prestations sociales du fait de leur âge ou de leur handicap. Sans sous-estimer l'apport que pourrait représenter le contrat d'insertion pour répondre aux besoins mal couverts de ces personnes, on voit bien que son incidence serait faible sur leur vitesse de sortie, liée davantage à des conditions d'éligibilité. Par ailleurs, la prise en compte du contenu des contrats et des actions accompagnant les bénéficiaires montre l'importance des actions qui relèvent du champ de l'emploi et de la formation. Représentant 85% des actions menées, leur importance relative est bien supérieure à la proportion d'allocataires qui sont actifs (en emploi ou en chômage). On a là une autre illustration du rôle du RMI par rapport au marché du travail, soit pour améliorer la qualification des personnes, soit pour faciliter l'intermédiation à travers l'usage des emplois aidés.

En troisième lieu, il faut souligner la connaissance très relative des règles relatives au mécanisme d'intéressement dont l'objectif est d'inciter à la reprise de l'emploi grâce au gain financier qu'il permet. Seuls les ménages effectivement sortis du RMI en ayant repris un emploi (qu'ils ont éventuellement reperdu) semblent le maîtriser. Leur apprentissage semble s'opérer par le biais de l'expérience concrète, ce qui rend aléatoire l'influence a priori que peut jouer l'intéressement sur les comportements. Plus généralement, l'incidence anticipée sur la situation financière de la reprise d'un emploi même assorti d'un bas salaire ne conduit pas massivement à penser qu'il peut être plus avantageux de continuer à percevoir le RMI et encore moins à le faire : les ménages qui expriment le plus fréquemment cette opinion ont soit repris un emploi, soit des charges familiales qui posent le problème plus large de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

4. Situations professionnelles, transitions et trajectoires

A travers une typologie originale des usages du RMI, la présentation précédente fournit une première approche des différentes situations professionnelles dans lesquelles se trouvent les ménages bénéficiaires à un moment donné ainsi que des changements intervenus au cours de la période d'observation. On cherche maintenant à approfondir cette caractérisation en précisant, pour chacun, des éléments de trajectoires, à partir du nombre et de la nature des passages éventuels d'un état à l'autre, entre janvier 2005 et juin 2006 (4.1). Ensuite, on considère séparément les différents états déclarés d'emploi, de chômage ou d'inactivité afin d'en préciser les dimensions les plus significatives (4.2). Enfin, on utilise l'indicateur relatif au type de carrière professionnelle parcourue avant l'accès au RMI afin de situer les usages du dispositif dans une chronologie plus longue susceptible de les éclairer différemment (4.3).

4.1 Des situations instantanées aux trajectoires parcourues au cours de la période d'enquête

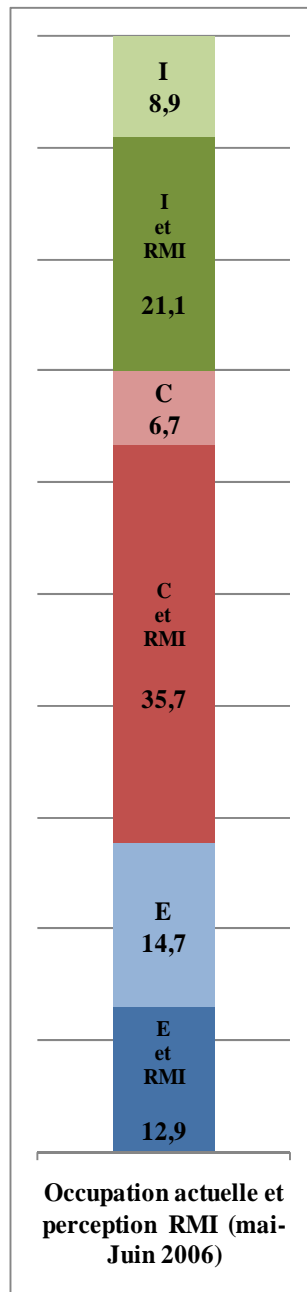
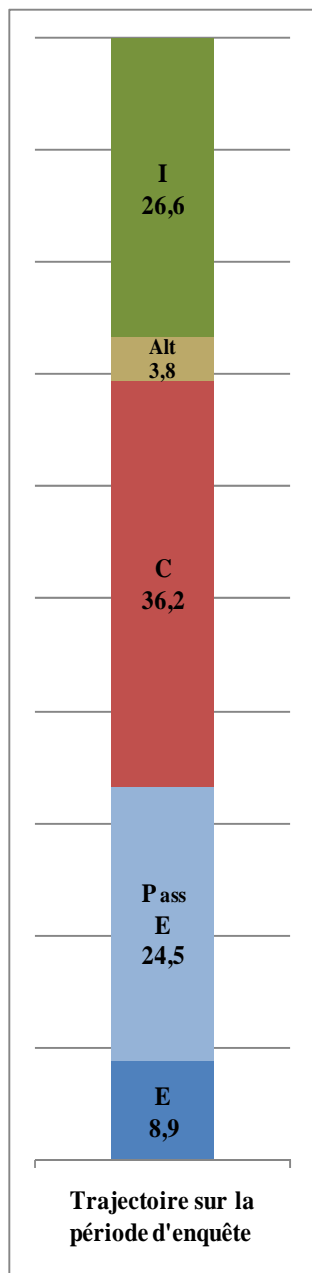
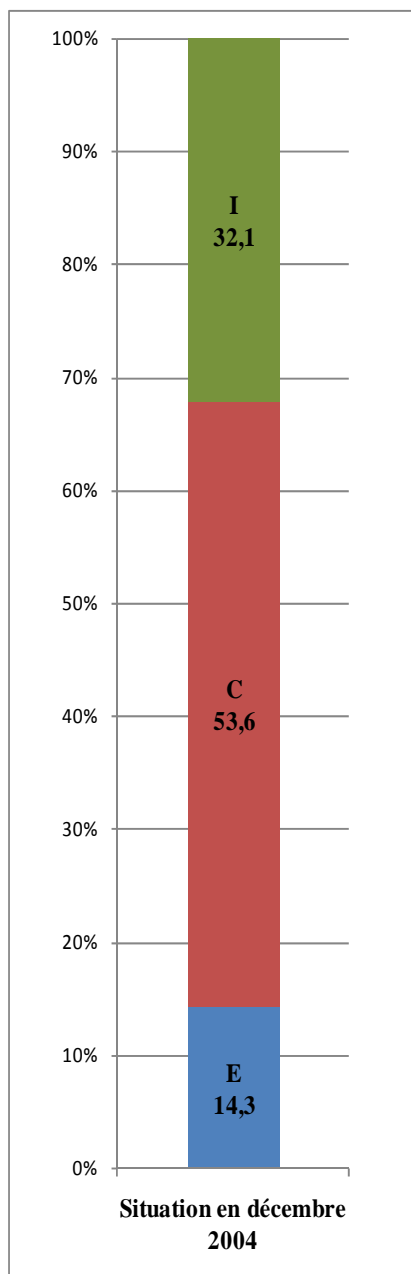
On présente d'abord, à travers une simple mise en parallèle, les trois situations d'emploi, de chômage et d'inactivité appréhendées à trois moments différents (en décembre 2004, entre décembre 2004 et juin 2006, en juin 2006) afin de saisir la déformation de la structure de la population enquêtée du point de vue de ses rapports avec le marché du travail. Ensuite, on s'intéresse à l'origine et au devenir des personnes en emploi, en chômage et en inactivité, respectivement en juin 2006 et en décembre 2004 afin de cerner les dynamiques qui animent les groupes correspondants et éclairer les changements de structures constatés initialement.

4.1.1 LA COMPARAISON DES SITUATIONS D'ACTIVITÉ À TROIS MOMENTS

Le schéma suivant montre que le poids des trois situations d'activité considérées évolue différemment au sein de la population observée. La proportion des inactifs reste très stable (autour de 30%), même si, entre décembre 2004 et juin 2006, une petite minorité (moins de 5%) alterne emploi-chômage et inactivité. Cette stabilité s'accompagne de fins de droits au RMI en nombre limité : seules 10% des sorties du dispositif, sur la période, concernent des inactifs, de telle sorte que leur proportion parmi les ménages toujours allocataires en juin 2006 reste stable.

Les changements sont plus marqués pour les ménages au chômage ou en emploi. Entre les deux dates de référence, la part des chômeurs baisse de 54% à 42% environ (dont près de 7% sortent du RMI). Simultanément, la proportion des personnes en emploi double (de 14% à 28% environ) ; elle s'élève même à 33% si l'on tient compte des passages par l'emploi, en cours de période, des individus qui ne s'y maintiennent pas. En juin 2006, un peu plus de la moitié des personnes en emploi ne perçoivent plus le RMI.

Schéma n°8 : Emploi, chômage et inactivité à trois moments différents



Encadré n°8 : situations professionnelles et trajectoires comparées

Occupation en juin 2006 : comparaison API, ASS, RMI

	API	ASS	RMI
Emploi	22,1	24,6	27,6
Chômage	26,9	57,4	42,4
Inactif	51,0	18,0	30,0
Total	100	100	100,0

(source DREES, traitement auteurs)

Le poids de l'inactivité est plus fort pour les bénéficiaires de l'API que pour les autres titulaires des autres allocations. Les bénéficiaires du RMI sont un peu plus fréquemment en emploi, même s'ils ne sont pas tous sortis du dispositif pour autant. Les états de chômage ou d'inactivité distinguent les allocataires de l'API et de l'ASS, même si, en rupture avec la tendance majoritaire, des titulaires de l'une ou l'autre de ces deux prestations se déclarent aussi inactifs ou chômeurs.

La comparaison des trajectoires pendant la période d'observation pour les bénéficiaires du RMI, de l'API et de l'ASS confirme ces résultats. Elle montre que les bénéficiaires de l'API se caractérisent, naturellement, par le poids de la situation d'inactivité et ceux de l'ASS par celui du chômage. Les situations combinées de chômage et d'inactivité sont plus importantes que dans le cas du RMI. Toutefois, on ne note pas de différences importantes pour ces trois populations en ce qui concerne l'emploi ou le passage par l'emploi.

	API	ASS	RMI
Emploi	7,5	11,0	8,9
1 passage par l'emploi	19,8	19,4	24,5
Chômage	15,4	54,0	36,2
Inactivité	49,7	8,6	26,6
Chômage inactivité	7,6	7,0	3,8
Total	100,0	100,0	100,0

(source DREES, traitement auteurs)

4.1.2 LES ENCHAÎNEMENTS DE DÉCEMBRE 2004 À JUIN 2006 : ORIGINE ET DEVENIR DES PERSONNES EN EMPLOI, AU CHÔMAGE ET EN INACTIVITÉ

Les schémas suivants présentent les trajectoires des différents groupes de manière synthétique. Le premier retrace l'origine et les parcours des ménages dont la personne de référence se déclare, en juin 2006, soit en emploi, soit au chômage, soit en inactivité. Le second décrit la destination et les parcours des ménages se déclarant dans l'une de ces trois situations en décembre 2004. Il fait ressortir la forte inertie des états d'inactivité et de chômage et la trajectoire plus variée de ceux qui sont en emploi en fin de période.

LES MÉNAGES EN EMPLOI EN JUIN 2006

La trajectoire professionnelle parcourue jusqu'en juin 2006 montre deux situations polaires. D'une part, certains ménages ont toujours été en emploi au cours de la période ; ils représentent le tiers environ des ménages considérés et ont occupé très majoritairement le même emploi. D'autre part, certains ménages ont connu des changements d'états, passant du chômage à l'emploi (50% des ménages considérés), le plus fréquemment vers un seul emploi ; plus rarement, l'accès à l'emploi s'opère à partir de l'inactivité (11%). Au total, un peu moins de 20% des personnes en emploi en juin 2006 ont occupé plusieurs emplois au cours des 18 mois (cf. tableau annexe 4)

La prise en compte du nombre de situations d'activité (emploi/chômage) occupées sur la période selon « l'état RMI » apporte des précisions intéressantes quant à la stabilité de la reprise d'emploi. Ainsi, 68% des ménages du groupe « *complément salarial durable* »

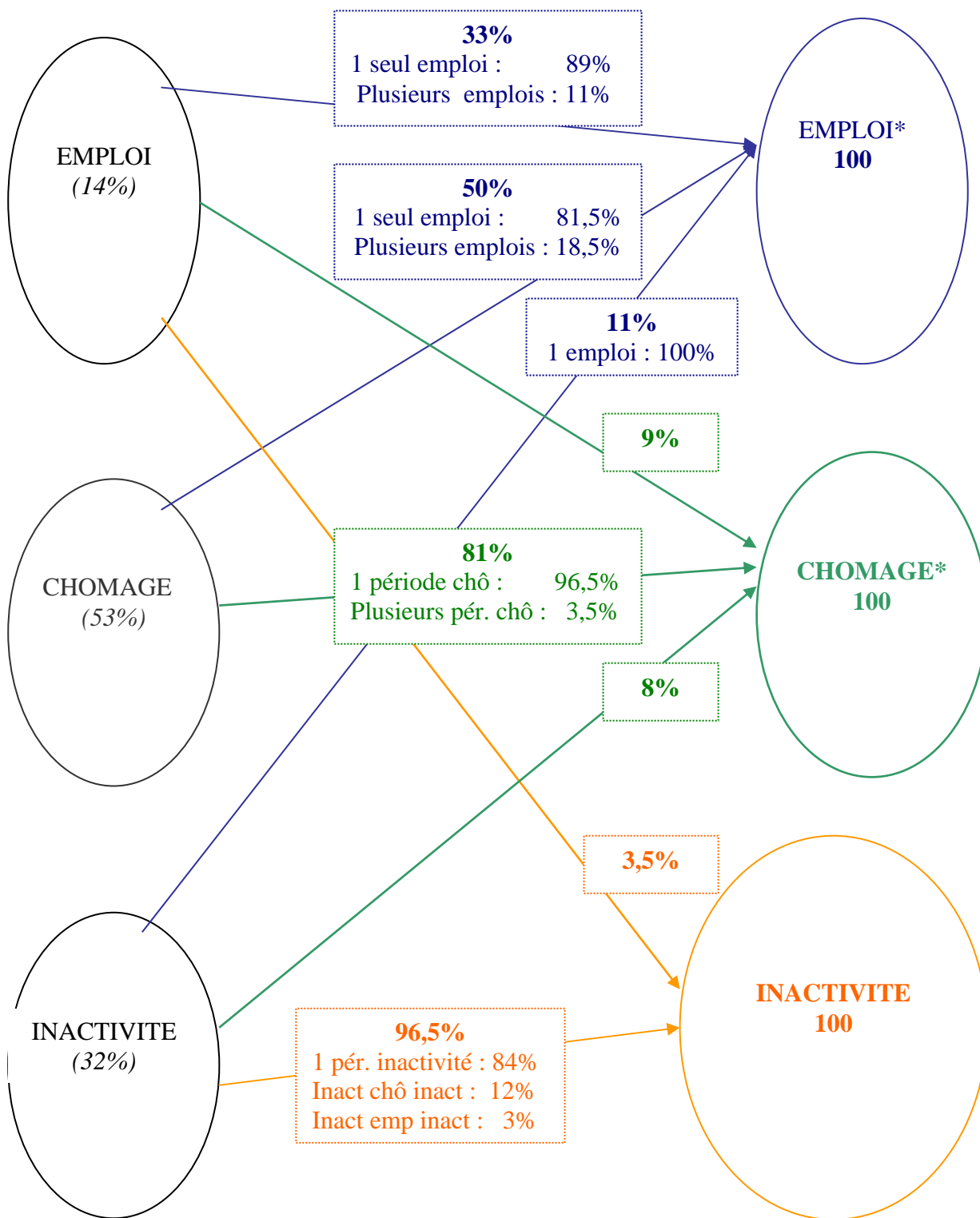
n'ont connu qu'une seule situation, ce qui signifie qu'ils sont dans le même emploi entre décembre 2004 et juin 2006 ; le caractère favorable de cette stabilité est donc relatif puisque le niveau de la rémunération obtenue ne permet pas de sortir du RMI. Par ailleurs, un tiers de ce groupe change d'emploi sans que la qualité de celui-ci s'améliore véritablement puisqu'en fin de période ces ménages sont toujours allocataires.

	1	2	3 et +	Total
RMI Complément salarial durable	68,0	22,0	10,1	100,0
RMI Complément salarial de transition	0,0	84,0	16,0	100,0
Sortie RMI-Emploi	31,5	51,5	17,0	100,0

(source DREES, traitement auteurs)

Schéma n°9 : Emploi, chômage ou inactivité en juin 2006 et parcours sur 18 mois en fonction de la situation initiale

Décembre 2004.....Jun 2006



Parmi les personnes sorties (groupe « *sortie RMI-Emploi* »), un tiers est resté dans le même emploi, tandis que les deux autres tiers ont déjà changé au moins une fois en juin 2006, sans nécessairement passer par le chômage (51,5% n'ont connu que deux situations d'activité qui, par construction, sont des emplois).

Le croisement de la trajectoire d'activité au cours des 18 mois précédant l'enquête avec la perception du RMI et l'inscription à l'ANPE montre que l'insertion dans l'emploi aboutit à un éloignement de la pauvreté et de la recherche d'emploi dans un nombre de cas relativement limité, puisqu'il est compris entre le tiers et la moitié. Or, compte tenu de la durée de la période, on ne peut pas y voir un effet de l'intéressement ; il faut plutôt considérer l'incidence du type d'emploi repris.

	Inscrits et RMI	Inscrits et non RMI	Non inscrits et RMI	Non inscrits et non RMI	Non précisé	Total
Un seul emploi occupé	12,4	8,3	37,2	41,4	0,7	100
Passage du chômage vers un seul emploi	26,7	17,0	17,5	38,8	0,1	100
Passage du chômage vers plusieurs emplois	15,7	29,3	24,5	30,5	0,1	100
Passage de l'inactivité vers l'emploi	17,6	12,2	34,5	33,6	2,1	100

(source DREES, traitement auteurs)

Le maintien de l'inscription comme demandeur d'emploi accompagne d'autant plus la reprise d'emploi que celle-ci s'effectue à partir d'une situation de chômage ; le passage vers l'emploi en provenance de l'inactivité combine plutôt maintien dans le RMI (52%) et absence d'inscription (68%).

LES PERSONNES SE DÉCLARANT CHÔMEURS EN JUIN 2006

L'examen des trajectoires parcourues sur 18 mois souligne l'importance du chômage continu de longue durée. Il affecte plus des trois quarts des personnes qui se déclarent chômeurs à l'enquête. Les liens avec l'emploi précaire sont plus ténus puisqu'ils ne concernent que 11,5% de ce groupe ; cependant, la brièveté relative de la période observée peut contribuer à masquer une partie du phénomène. Enfin, près de 10% de ces personnes qui s'étaient déclarées initialement sans activité professionnelle se définissent comme chômeurs, en fin de période, attestant leur rapprochement du marché du travail, au cours des 18 mois. Cela illustre à nouveau la porosité des frontières entre chômage et inactivité que l'on a évoquée précédemment. Ce passage peut découler de l'action d'insertion entreprise dans le cadre du contrat et plus largement de l'accompagnement des bénéficiaires RMI.

LES PERSONNES SE DÉCLARANT INACTIVES EN JUIN 2006

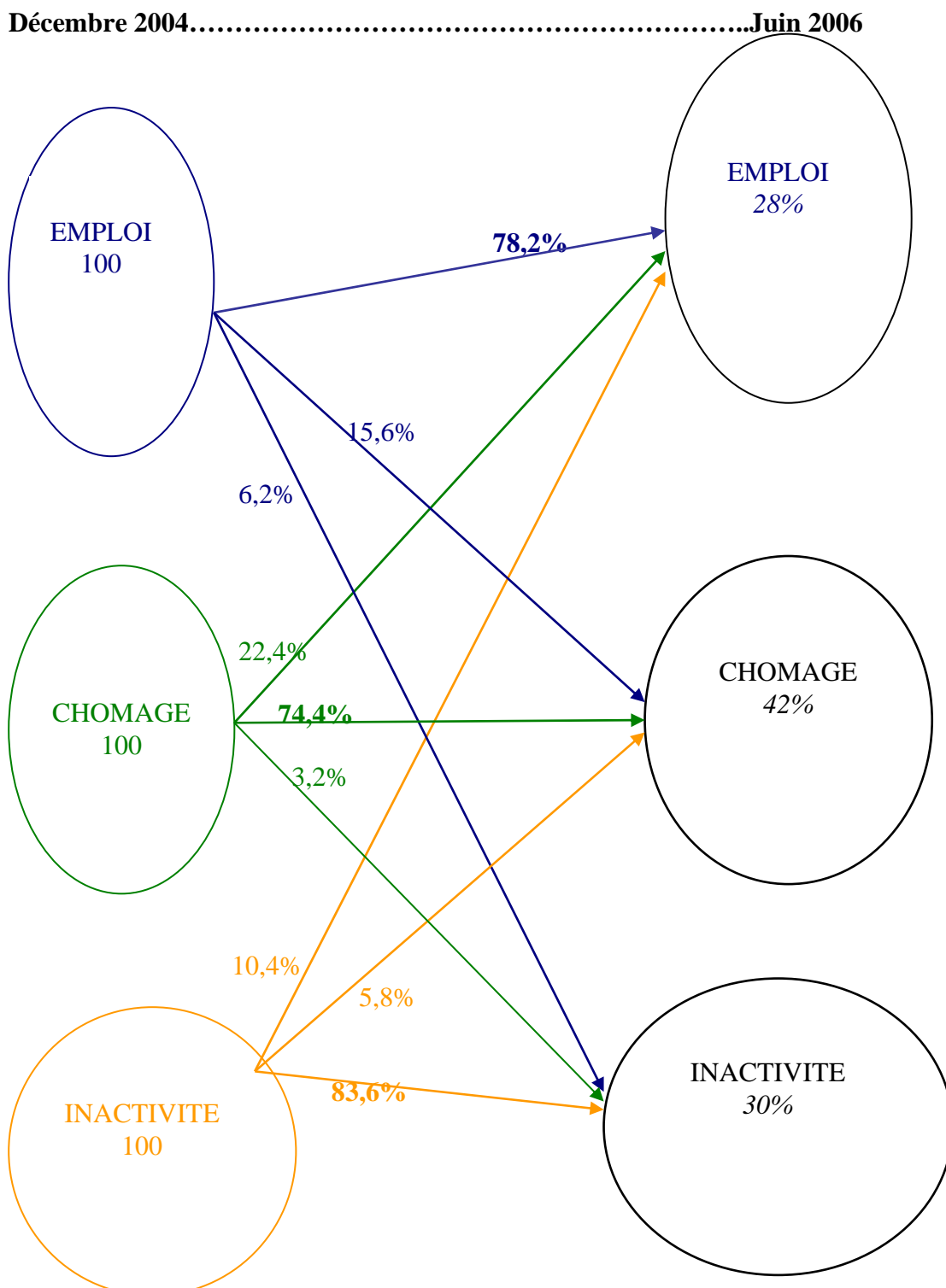
Globalement, les trajectoires des inactifs sont encore plus marquées par la stabilité et la linéarité du parcours : 84% des ménages de ce groupe restent inactifs au cours des 18 mois observés ; pour 12% d'entre eux, les passages se font entre l'inactivité et le chômage. Seuls 3% passent par l'emploi au cours de la période.

Le deuxième schéma présente les trajectoires parcourues entre décembre 2004 et juin 2006 selon les situations professionnelles initiales. Il confirme les polarités précédentes et l'importance des flux entre les différents états.

Ainsi, 78% des personnes en emploi à la première date sont en emploi à la seconde ; 74% des chômeurs le restent et 84 % des inactifs le sont toujours.

Si, globalement, la proportion d'inactifs reste sensiblement la même, celles des personnes ayant un emploi double (14% à 28%), du fait de l'importance des sorties du chômage. D'ailleurs, l'importance relative de ces états résulte de flux multiples : environ un quart de ceux qui avaient un emploi ne l'occupent plus (15,5% sont passés en chômage et 6% se sont retirés d'activité) ; simultanément, un quart environ des chômeurs ont accédé à l'emploi. Enfin, à côté des inactifs permanents (84% du groupe), 10% accèdent à un emploi et 6% se déclarent chômeurs en fin de période.

Schéma n° 10 : Parcours et devenir des personnes en Emploi, Chômage ou Inactivité en décembre 2004



4.2 Les principaux éléments de caractérisation des situations d'emploi, de chômage et d'inactivité

Pour chacune de ces situations, les informations exploitées sont en partie spécifiques afin d'en fournir un éclairage approprié. Pour les personnes en emploi, on s'attache principalement à appréhender les formes de l'(ou des) emploi(s) occupé(s) sur la période ; pour les chômeurs, l'attention est portée sur les modalités de la recherche d'emploi ; pour les inactifs, l'examen concerne plutôt les conditions de vie.

4.2.1 LES MÉNAGES QUI SE DÉCLARENT EN EMPLOI EN JUIN 2006

La diversité de leur situation par rapport au marché du travail et par rapport au RMI est résumée dans le tableau suivant. Seul un peu plus d'un tiers d'entre eux (38%) indique ne plus être ni allocataire du RMI ni inscrit comme demandeur d'emploi. A l'inverse, un cinquième de ce groupe exprime une situation d'emploi fragile, attestée par la perception de l'allocation et le maintien de l'inscription. Au total, près de la moitié des ménages en emploi à la date de l'enquête déclare toucher l'allocation et un peu plus d'un tiers être recensé comme demandeur d'emploi.

Tableau 40 : Situation vis-à-vis du RMI et de l'ANPE des personnes de référence en emploi en juin 2006		
	N	%
Emploi (sans RMI, sans inscription)	131 827	38,0
Emploi et RMI	90 189	26,0
Emploi et inscription Anpe	53 551	15,5
Emploi, RMI et inscription Anpe	72 037	20,5
Ensemble des ménages en emploi	347 604	100

(source DREES, traitement auteurs)

Au-delà de ce positionnement par rapport au RMI et à l'ANPE des personnes en emploi, il s'agit de préciser les caractéristiques principales des emplois occupés en juin 2006. On les appréhende à partir du statut de l'emploi, de l'ancienneté dans l'emploi occupé, de la durée hebdomadaire et du salaire perçu.

Encadré n°9 Effets des caractéristiques des bénéficiaires sur le fait d'être en emploi en juin 2006

On estime l'incidence des huit variables retenues sur la probabilité d'être en emploi (par rapport au non-emploi) en juin 2006. Les résultats du modèle confirment les observations découlant des statistiques descriptives présentées dans le texte principal.

Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, on note que les jeunes ont une probabilité plus grande que les plus âgés d'être en emploi. Il en est de même pour les entrés les plus récents dans le RMI par rapport aux plus anciens, etc.

Variables du modèle	Effet	
Age		
Moins de 35 ans	+	*
35-49 ans	(+)	
50 ans	réf	
Ancienneté RMI		
3 ans et plus	-	**
Moins de 3 ans	réf	
Situation familiale		
Famille ou couple	ns	
Isolé	réf	
Inscription ANPE		
Inscrit	-	**
Non inscrit	réf	
Trajectoire long terme		
Alternance emploi-chômage	+	**
Emploi-chômage	ns	
Non travail	(-)	
Emploi-inactivité	réf	
Formation		
Bac et plus	+	**
Autre	réf	
Etat de santé		
Bon	+	**
Autre	réf	
Situation en décembre 2004		
Activité	+	**
Inactivité	réf	

Pour chacune des variables du modèle, il y a une modalité de référence. Le degré de significativité des coefficients est marqué par le nombre d'étoiles.

Plus des trois quarts des ménages en emploi ont un statut de salarié, la très grande majorité d'entre eux exerçant dans une entreprise, une administration ou un commerce. Cette proportion est cependant bien inférieure chez ceux qui combinent de manière durable RMI et emploi. Dans ce cas, l'emploi est exercé dans une proportion équivalente, soit de manière indépendante, soit sous forme salariée chez un particulier ou une personne de la famille. Le niveau de la rémunération qui en découle explique le maintien dans le RMI.

	Pour votre compte	Pour un ou plusieurs particuliers ou pour une personne de votre famille	Comme salarié d'une entreprise, administration, commerce	Autre* ou non rép ou nsp	Total
RMI Complément salarial durable	30,6	14,7	44,0	10,7	100
RMI Complément salarial de transition	14,1	9,5	73,4	3,1	100
Sortie RMI-Emploi	11,3	4,5	81,1	3,1	100
Ensemble des ménages en emploi	17,1	8,3	69,5	5,2	100

* pour un CAT, en contrepartie d'un logement en CHRS, stagiaire rémunéré, etc.
(source DREES, traitement auteurs)

Pour les salariés, les contrats de travail sont en majorité des contrats précaires ; seuls les salariés sortis du RMI ont, en majorité relative, signé des contrats à durée indéterminée. Parmi les ménages classés en « *complément salarial de transition* », l'importance des CDD est sans doute liée au rôle joué par les emplois aidés qui ont pu être obtenus à travers l'accompagnement déployé par les acteurs de l'insertion. Enfin, un quart des ménages du groupe « *complément salarial durable* » sont en CDI ; le maintien dans le RMI provient de la durée du travail correspondant aux postes occupés (cf. infra).

	CDI	Mission d'intérim	Contrat saisonnier, vacation	Autre CDD (y c. apprentis)	Sans contrat	Total
RMI Complément salarial durable	28,7	12,5	13,7	25,2	19,9	100
RMI Complément salarial de transition	20,6	15,0	6,6	51,0	6,9	100
Sortie RMI-Emploi	46,7	10,5	4,0	35,8	3,0	100
Ensemble des ménages en emploi (hors activité indépendante)	35,3	12,1	6,9	37,8	5,6	100

(source DREES, traitement auteurs)

En ce qui concerne la situation « sans contrat » dont l'importance est très limitée sauf pour le groupe « RMI *complément salarial durable* », elle renvoie principalement à des emplois d'aide familiale ou chez des particuliers qui n'auraient pas donné lieu à la rédaction d'un contrat de travail écrit et qui s'accompagneraient de modes de rémunération du type chèques emploi-services ; dans quelques cas sont également évoqués des stages rémunérés ou la contrepartie d'un logement en centre d'hébergement (cf. tableau annexe).

	Avant décembre 2004	Entre décembre 2004 et juin 2005	De juillet 2005 à décembre 2005	De décembre 2005 à mars 2006	D'avril 2006 à juin 2006	Total
RMI Complément salarial durable	65,1	8,6	5,6	6,9	13,7	100
RMI Complément salarial de transition		14,7	23,0	28,8	33,5	100
Sortie RMI-Emploi	28,4	31,3	18,8	14,2	7,3	100
Ensemble des ménages en emploi	29,8	20,7	16,4	16,6	16,4	100

(source DREES, traitement auteurs)

Les deux tiers des ménages du groupe « *complément salarial durable* » occupent le même emploi depuis plus de 18 mois en juin 2006. Il est donc improbable que leur maintien dans le RMI soit un effet du seul mécanisme d'intéressement. Leur installation dans une forme d'emploi qui n'est pas défavorable sous l'angle de la stabilité mais sous celui de la rémunération obtenue découle également de la forme de l'emploi occupé. Leur présence est un contre-exemple significatif de l'existence d'effets désincitatifs du RMI puisque, ne bénéficiant plus de la mesure d'intéressement, ces personnes n'ont pas de gains nets immédiats à leur maintien dans l'emploi.

Cette proportion atteint près des deux tiers au sein du groupe « *complément salarial de transition* » ce qui reflète le caractère récent de l'accès à l'emploi et peut augurer des sorties du RMI à la fin de la période d'intéressement. Cependant, on note que dans ce groupe, une minorité (15% environ) est en emploi depuis plus d'un an en juin 2006, ce qui esquisse aussi une issue moins favorable de la transition, avec un maintien durable de la combinaison RMI emploi.

Enfin, pour le groupe « *Sortie RMI-emploi* », on observe un double mouvement : un peu moins des deux tiers des ménages occupent le même emploi depuis au moins un an, ce qui illustre une sortie du RMI débouchant sur une certaine stabilisation de leur situation professionnelle ; à l'inverse, pour un tiers, l'emploi occupé en juin 2006 est plus récent, ce qui traduit une mobilité et éventuellement un passage par le chômage, sans retour par le RMI.

La prise en compte de la durée du travail à travers un indicateur simplifié montre son incidence sur la sortie ou le maintien dans le RMI, tout en occupant un emploi. Considéré dans son ensemble, le groupe des ménages en emploi travaille pour moitié à temps plein et pour moitié à temps partiel. Cependant, 60% des ménages sortis du RMI en juin 2006 travaillent à plein temps et 60% environ de ceux qui perçoivent encore le RMI bien qu'ayant un emploi, sont à temps partiel. En particulier, l'importance du temps partiel pour les ménages du groupe « *complément salarial de transition* » montre bien que la sortie du RMI après la période d'intéressement n'est pas assurée.

	A temps plein	A temps partiel		Total
RMI Complément salarial durable	31,5	57,9	10,6	100
RMI Complément salarial de transition	37,2	58,0	4,8	100
Sortie RMI-Emploi	60,4	37,2	2,4	100
Ensemble des ménages en emploi	47,8	47,4	4,8	100

(source DREES, traitement auteurs)

Parmi les personnes qui travaillent à temps partiel, seule une minorité (15%) ne souhaite pas augmenter son temps de travail. La faiblesse de la rémunération salariale qui en découle peut contribuer au maintien durable dans le RMI. A l'inverse, près des trois quarts indiquent vouloir passer à plein temps. Ce souhait est un peu moins net pour le groupe « *complément salarial de transition* », au sein duquel les ménages avec enfants sont surreprésentés.

RMI Complément salarial durable	14,3
RMI Complément salarial de transition	14,9
Sortie RMI-Emploi	14,8

(source DREES, traitement auteurs)

Le salaire net perçu est en moyenne de 819 €. Il est bien sûr plus élevé pour ceux qui sont effectivement sortis du RMI.

RMI Complément salarial durable	537
RMI Complément salarial de transition	555
Sortie RMI-Emploi	927
Ensemble des ménages en emploi	819

(source DREES, traitement auteurs)

Pour un peu plus de la moitié des ménages en emploi, la situation financière s'est améliorée en prenant l'emploi actuel. Cela est particulièrement net pour ceux qui sont sortis du RMI. Cependant, pour un petit tiers, elle est restée identique. Cette permanence est particulièrement mentionnée par les ménages du groupe « *complément salarial durable* ». En effet, au terme de l'intéressement, le caractère différentiel de la prestation aboutit à ce que le niveau de ressources soit équivalent avec ou sans emploi. Cela

souligne les limites des dispositions d'incitation financière pour reprendre un emploi. Si elles interviennent, leur incidence ne doit pas être surestimée car elles interagissent avec un ensemble d'autres facteurs. Enfin, une petite minorité seulement considère que sa situation financière s'est dégradée. Sans doute, l'impact de l'intéressement et les décalages dans le temps des effets de la reprise de l'emploi sur d'autres prestations sociales peuvent contribuer à cette appréciation défavorable.

	S'est améliorée	Est restée identique	S'est dégradée	Ne sait pas	Total
RMI Complément salarial durable	38,5	40,3	13,3	7,9	100
RMI Complément salarial de transition	54,8	34,2	10,1	0,9	100
Sortie RMI-Emploi	64,3	23,9	10,2	1,6	100
Ensemble des ménages en emploi	55,4	30,4	11,2	3,0	100

(source DREES, traitement auteurs)

Bien sûr, l'effet de la durée du travail est particulièrement net sur la perception de cette évolution : près des deux tiers des personnes travaillant à plein temps indiquent une amélioration ; les deux tiers de ceux qui ont un emploi à temps partiel citent une stabilité ou une dégradation.

Perception de la situation financière	Temps de travail			Total
	A temps plein	A temps partiel	non rens, nsp	
S'est améliorée	61,2	37,0	1,7	100
Est restée identique	27,5	65,7	6,8	100
S'est dégradée	32,9	63,8	3,3	100
Ensemble	47,8	47,4	4,8	100
<i>Effectifs</i>	<i>137773</i>	<i>136541</i>	<i>13694</i>	<i>288008</i>

(source DREES, traitement auteurs)

Parmi les ménages dont le revenu salarial ne permet pas de sortir rapidement du RMI, 86% mentionnent des restrictions délibérées dans les différents domaines de la consommation. Les difficultés budgétaires impliquant un risque d'endettement ou des conséquences plus graves concernent au moins 30% de ces ménages.

Dû se priver par manque d'argent dans les domaines suivants *	85,9
Rencontré des difficultés pour payer le loyer, les charges	45,3
Eu des difficultés pour faire face à des échéances (traites, mensualités)	38,0
Été menacé de**	31,4

* habillement, alimentation, équipement du logement, soins et santé, études et frais de scolarité, loisirs, vacances, voiture, transports, jouets, assurance automobile et habitation

** coupure d'électricité, de gaz, de téléphone, de saisie sur biens, de saisie sur salaire, d'expulsion, de coupure d'eau, de saisie sur compte, d'interdiction bancaire, d'interdiction de chéquier ou d'une combinaison de ces menaces.

(source DREES, traitement auteurs)

L'acuité de ces difficultés financières est confortée par la rareté relative des aides complémentaires puisque seul un quart des allocataires classés en « complément salarial durable » indique en bénéficier régulièrement. Les aides familiales sont les plus fréquentes et représentent un peu plus du tiers de l'ensemble. A l'inverse les aides institutionnelles en provenance de la CAF et du CCAS ne concernent qu'une petite

minorité (environ 13% des aides). Cela n'est sans doute pas sans lien avec leurs conditions d'octroi.

Tableau 50 : Répartition des ménages du groupe « RMI Complément salarial durable » bénéficiant régulièrement d'avantages en argent ou de dons en nature pour faire face aux dépenses selon le type d'aide (en %)

Aucun avantage régulier	Provenant de parents ou d'amis	Provenant d'autres sources et notamment des associations caritatives	Provenant de la CAF ou d'un CCAS (bons de transport, frais de cantine, aides aux loisirs....)	Une combinaison d'avantages en nature ou en argent	Non précisé	Total
75,7	9,5	4,6	3,4	2,2	4,7	100

(source DREES, traitement auteurs)

L'examen de la recherche d'un autre emploi pour ceux qui en ont déjà un est une façon complémentaire d'envisager la perception de la stabilité de l'emploi occupé. Pour ce faire, on considère conjointement les déclarations en termes d'inscription et de recherche d'emploi, pour les trois états RMI indiquant une reprise d'emploi.

Tableau 51 : Inscription ANPE et recherche d'emploi pour les personnes de référence ayant un emploi en juin 2006 selon les « états RMI emploi » (en %)

	Absence de recherche d'emploi, pas d'inscription Anpe	Absence de recherche d'emploi, inscription Anpe	Recherche d'emploi sans inscription Anpe	Recherche d'emploi et inscription Anpe	Total
RMI Complément salarial durable	47,8	11,1	14,7	26,4	100
RMI Complément salarial de transition	37,7	15,3	15,2	31,8	100
Sortie RMI Emploi	61,1	12,0	11,2	15,6	100

(source DREES, traitement auteurs)

La majorité de ceux qui ont un emploi en juin 2006 indique ne pas rechercher d'autre emploi ; cela est particulièrement marqué chez ceux qui ne perçoivent plus l'allocation (presque les trois quart d'entre eux). Cependant, entre 15% et 30% des personnes ayant un emploi en juin 2006 indiquent être inscrites à l'ANPE et rechercher un autre emploi. De plus, avec la prise en compte de la seule déclaration de recherche d'emploi, indépendamment de l'inscription, on obtient une fourchette beaucoup plus haute (du quart à près de la moitié). Cela souligne que l'appréciation du retour à l'emploi ne peut pas se faire sans prendre en considération les formes spécifiques de l'emploi occupé. Plus largement, on note l'ambivalence de la situation des personnes appartenant aux groupes «*complément salarial durable* » et «*complément salarial de transition* » qui combinent la perception du RMI avec l'occupation d'un emploi et la recherche d'un autre emploi. Ceci est à mettre en relation avec la place du RMI dans la construction des marges du marché du travail et l'émergence de formes d'emploi combinant ressources salariales et ressources de protection sociale.

4.2.2 LES MÉNAGES QUI SE DÉCLARENT CHÔMEURS EN JUIN 2006

Outre l'estimation de l'importance totale de ce groupe en tenant compte des situations d'inscription à l'ANPE et de perception du RMI, on analyse la recherche d'emploi et ses modalités, l'amélioration attendue de la situation financière en cas de reprise d'emploi et les difficultés avancées pour expliquer le maintien dans le chômage.

Les trois quarts des ménages chômeurs sont inscrits comme demandeurs d'emploi et près de 85% sont allocataires du RMI au moment de l'enquête ; 62% des personnes de ce groupe combinent déclaration, inscription et perception, tandis que 16% sont d'anciens allocataires RMI, encore ou à nouveau chômeurs.

	N	%
Chômage (sans RMI, sans inscription)	11 588	2,2
Chômage et RMI	117 571	22,1
Chômage et inscription Anpe	72 954	13,7
Chômage, RMI et inscription Anpe	330 512	62,0
Ensemble des ménages chômeurs	532 625	100

(source DREES, traitement auteurs)

On note que le RMI couvre des situations de chômage très différentes. D'une part, il assure un revenu à des demandeurs d'emploi en relation avec l'ANPE. Parmi eux, certains, toujours allocataires du RMI en juin 2006, sont plutôt en situation de chômage de longue durée ; d'autres, anciens allocataires à cette date, sont plutôt des chômeurs récurrents. Dans le premier cas, le RMI se substitue à l'ASS, dans le second il pallie les limites de l'assurance chômage pour les personnes dont les durées d'emploi et d'affiliation sont courtes. D'autre part, le RMI est perçu par des chômeurs que l'on peut qualifier de découragés ; il concerne ainsi 22% des personnes qui se rattachent à ce statut sans être inscrites comme demandeurs d'emploi. Enfin, un groupe résiduel est constitué de personnes se déclarant chômeurs sans être inscrites et sans percevoir le RMI à la date de l'enquête. La sortie du RMI est alors plutôt liée à un changement de situation familiale. Son importance très faible conduit à le négliger dans les commentaires ultérieurs.

Encadré n°10 La couverture chômage des demandeurs d'emploi

Depuis 1984, deux régimes exclusifs l'un de l'autre indemnisent les chômeurs inscrits comme demandeurs d'emploi. Le taux de couverture globale connaît de fortes variations selon le niveau et la structure du chômage, d'une part et les changements de règles institutionnelles, d'autre part. Ainsi, après avoir oscillé autour de 62% au cours des années 1988-1992, il se dégrade fortement aux environs de 53% en 1997-1999. Il remonte jusqu'à 63% en 2003 puis baisse à nouveau. En 2006, il avoisine les 59,5%.

Le régime d'assurance est placé sous la responsabilité des partenaires sociaux. Il s'inscrit dans le cadre de conventions interprofessionnelles renégociées périodiquement.

Depuis la convention du 1^{er} janvier 2001, une allocation d'aide au retour à l'emploi remplace l'allocation unique dégressive instaurée au début des années 90. Le niveau de l'allocation est fonction du salaire antérieur ; selon le système des filières mis en place dès 1982, la durée d'indemnisation varie suivant la durée de cotisation.

A partir de 2003, quatre filières offrent une couverture allant de 7 à 42 mois. En janvier 2006, les durées maximales d'indemnisation sont étagées entre 7 et 36 mois pour des durées d'affiliation comprises entre 6 et 36 mois, appréhendées sur des périodes de référence de 22 à 36 mois.

Le régime de solidarité est placé sous l'égide de l'Etat.

Il sert deux allocations. D'une part, l'allocation de solidarité spécifique (ASS), ouverte après la fin des droits à l'assurance chômage, sur la base d'un critère de ressources (1015,70 € pour un célibataire, 1 596,10 € pour un couple en 2007) et d'une condition d'activité (5 ans sur 10 ans). Depuis 1997, les périodes de chômage ne sont plus comptées comme périodes d'activité. D'autre part, l'allocation d'insertion, d'un montant forfaitaire, concerne certains demandeurs d'emploi n'ayant pas de référence antérieure à l'emploi. Elle n'a plus qu'une importance marginale depuis que l'accès des jeunes primo demandeurs à cette allocation a été supprimé au début des années 90. En 2006, elle est remplacée par une allocation temporaire d'attente soumise à conditions de ressources.

(source Unedic)

Du point de vue de la recherche d'emploi, les personnes qui se déclarent « chômeurs » en juin 2006 se répartissent en deux groupes distincts. Le premier correspond à celles qui indiquent également être inscrites à l'ANPE : environ 90% de ces ménages mentionnent

rechercher un emploi. Parmi le second, comprenant les personnes non inscrites, la moitié des individus déclare, néanmoins, rechercher un emploi.

Chômeur et inscrit Anpe	89,4
Chômeur et allocataire RMI	56,4
Chômeur + inscrit Anpe + allocataire RMI	87,7

(source DREES, traitement auteurs)

Cependant, la prise en compte de l'ancienneté de la recherche montre que le clivage s'opère alors entre ceux qui perçoivent encore le RMI en juin 2006 et ceux qui ne sont plus allocataires. Pour environ les deux tiers d'entre eux, les premiers recherchent un emploi depuis deux ans ou plus, ce qui reflète leur situation de chômeurs de longue durée ; un cinquième des individus de ce groupe indique une recherche d'emploi récente qui pourrait être liée à leur mobilisation dans le cadre du dispositif d'insertion et d'accompagnement ayant induit un passage de l'inactivité au chômage. A l'inverse, les personnes sorties du RMI indiquent rechercher un emploi soit récemment (42% depuis moins d'un an pour les inscrits à l'ANPE), soit depuis plus longtemps (43% depuis plus de deux ans) ; l'hétérogénéité des situations peut correspondre à une population dont l'insertion dans l'emploi, lorsqu'elle se réalise, est fragile et engendre la sortie du RMI.

	Depuis moins d'un an	Deux ans ou plus
Chômeur + inscrit Anpe	42,4	42,8
Chômeur + allocataire RMI	21,1	64,2
Chômeur + inscrit Anpe + allocataire RMI	17,6	69,8

(source DREES, traitement auteurs)

La recherche d'emploi et l'inscription à l'ANPE sont concomitantes dans la grande majorité des cas (entre les deux tiers et les trois quarts des différents groupes de chômeurs). Cependant, il existe des situations intermédiaires qui attestent un éloignement des institutions du marché du travail (recherche d'emploi sans inscription), ou des effets de découragement qui se traduisent par une absence de recherche d'emploi (entre 15% et 20% selon les groupes) pouvant s'accompagner d'un maintien de l'inscription. Il peut s'agir de personnes relativement âgées dispensées de recherche et qui se désignent cependant encore comme « chômeurs ».

	Recherche d'emploi et inscription Anpe	Absence de recherche d'emploi mais inscription Anpe	Recherche d'emploi sans inscription Anpe	Absence de recherche d'emploi et pas d'inscription Anpe	Total
RMI Allocation de chômage durable	63,7	9,8	14,8	11,6	100
RMI Allocation de chômage récurrente	71,8	5,5	13,2	9,5	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	77,0	9,1	7,1	6,8	100

(source DREES, traitement auteurs)

Afin de caractériser les modalités de recherche d'emploi, on a distingué deux grands types de démarche :

- une recherche d'emploi fondée plutôt sur l'initiative du demandeur ; dans ce cas, on s'intéresse aux réponses fournies aux questions portant sur la consultation, au

cours des six derniers mois, des petites annonces de l'Anpe, de la maison de l'emploi, de l'Apec, etc., sur les contacts avec une agence d'intérim ou bien encore sur la consultation de petites annonces et d'offres d'emploi sur internet ; de même, on prend en compte les candidatures spontanées, le passage d'annonces de recherche d'emploi ou les contacts pris avec des relations personnelles et différentes institutions (mairie, chambres de commerce ou des métiers). Bien sûr ces démarches peuvent être le résultat d'indications ou de sollicitations externes.

- une recherche d'emploi mentionnant plutôt un recours aux intermédiaires de l'emploi, concrétisé par un ou plusieurs contacts avec un agent de l'Anpe, de l'Apec, de la maison de l'emploi, de la mission locale, etc.

	Recherche d'emploi de nature individuelle	Recherche mobilisant les intermédiaires de l'emploi
RMI - Allocation de chômage durable	96,2	57,9
RMI - Allocation de chômage récurrente	94,9	59,6
Sorties RMI -Chômage déclaré	97,5	63,2

(source DREES, traitement auteurs)

La quasi-totalité des chômeurs mentionne des démarches de recherche liées plutôt à leur propre initiative. Le recours à un ou plusieurs intermédiaires de l'emploi concerne un peu plus de la moitié des chômeurs.

Globalement, tous les individus chômeurs estiment que la reprise d'un emploi améliorerait leur situation financière. Cette opinion est encore plus marquée pour les inscrits à l'ANPE qui sont les plus présents sur le marché du travail.

	Meilleure	Identique	Moins bonne	Ne sait pas	Total
Chômage + inscription	94,3	3,5	0,1	2,1	100
Chômage + RMI	79,0	9,1	3,9	8,0	100
Chômage + inscription + RMI	88,8	6,4	1,7	3,1	100

(source DREES, traitement auteurs)

Les difficultés liées au transport, sous les deux aspects des moyens disponibles et du coût, sont invoquées par la moitié des chômeurs, inscrits ou non, encore allocataires ou non. Dans l'ensemble, elles revêtent une importance plus grande que les problèmes de santé. Ceux-ci sont davantage mentionnés par les chômeurs percevant encore le RMI, dont on a noté précédemment qu'ils étaient plus âgés et qu'ils avaient une ancienneté de chômage plus élevée.

	L'absence de moyens de transport	Le coût des transports	Des problèmes de santé
Chômage + inscription Anpe	37,2	13,3	13,9
Chômage + RMI	28,8	19,6	31,5
Chômage + inscription + RMI	33,2	20,1	24,1

(source DREES, traitement auteurs)

Par ailleurs, le fait de ne pas trouver d'emploi est expliqué d'abord par des caractéristiques socioprofessionnelles (le manque de formation ou de qualification pour un quart des chômeurs inscrits, encore ou non allocataires du RMI) ou personnelles (l'âge, la santé, la maîtrise de la langue, les discriminations sont évoquées par un quart

des chômeurs percevant le RMI, inscrits ou non) ; l'absence d'emplois appropriés concerne entre un cinquième et un quart des motifs, voire un tiers si l'on inclut les difficultés de mobilité pour se rapprocher des emplois disponibles ; à l'inverse, le découragement et l'absence de gain potentiel sont peu fréquemment exprimés (moins de 10%).

	Manque formation, qualification, expérience requises ou difficultés à parler français	Problèmes de santé, trop âgé, discrimination ou non disponible	Pas d'emploi à proximité dans le domaine ou les emplois proposés ne conviennent pas	Ne dispose pas de véhicule	Découragé ou rien à gagner	Autres et NR
Chômage + inscription Anpe	25,6	17,8	28,1	10,4	7,4	10,5
Chômage + RMI	16,7	27,5	20,3	13,2	9,2	8,5
Chômage + inscription + RMI	24,3	24,9	20,6	15,1	4,0	5,7

(source DREES, traitement auteurs)

Le maintien dans le RMI et dans une situation de chômage s'accompagne, pour la quasi-totalité des ménages concernés, par des privations dans les différents domaines de la consommation. Les difficultés pour faire face aux charges de logement ou aux traites de crédits en cours sont mentionnées respectivement dans environ 60% et 50% des cas, tandis que 40% des ménages indiquent avoir été menacés de privations de divers biens et services faute de pouvoir satisfaire aux obligations correspondantes.

Dû se priver par manque d'argent dans les domaines suivants *	90,1
Rencontré des difficultés pour payer le loyer, les charges	61,0
Eu des difficultés pour faire face à des échéances (traites, mensualités)	48,7
Été menacé de**	39,9

* habillement, alimentation, équipement du logement, soins et santé, études et frais de scolarité, loisirs, vacances, voiture, transports, jouets, assurance automobile et habitation

** coupure d'électricité, de gaz, de téléphone, de saisie sur biens, de saisie sur salaire, d'expulsion, de coupure d'eau, de saisie sur compte, d'interdiction bancaire, d'interdiction de chéquier ou d'une combinaison de ces menaces.

(source DREES, traitement auteurs)

Le recours à des aides complémentaires est mentionné par un peu moins de 30% des ménages du groupe « RMI allocation de chômage durable » ; pour un tiers, il s'agit d'aides d'origine familiale et pour un peu moins de la moitié d'aides associatives ou institutionnelles.

Aucun avantage régulier	Provenant de parents ou d'amis	Provenant d'autres sources et notamment des associations caritatives	Provenant de la CAF ou d'un CCAS (bons de transport, frais de cantine, aides aux loisirs....)	Une combinaison d'avantages en nature ou en argent	Non précisé	Total
72,2	10,0	6,4	6,2	3,9	1,2	100

(source DREES, traitement auteurs)

4.2.3 LES MÉNAGES QUI SE DÉCLARENT INACTIFS EN JUIN 2006

Après la présentation des effectifs correspondants et leurs rapports à l'ANPE et au RMI, on examine, d'abord, leur recherche d'emploi puisque l'on a noté précédemment que l'auto-désignation « sans activité professionnelle » s'accompagnait, parfois d'une présence sur le marché du travail ; ensuite, on s'attache à préciser certaines caractéristiques de leurs conditions de vie.

Trois groupes principaux se dégagent parmi les ménages d'inactifs. Le premier réunit un peu plus de la moitié des effectifs. Il découle de la pérennisation de la perception du RMI, sans que celle-ci s'accompagne d'une démarche d'inscription pour rechercher un emploi. Il illustre la fonction de dernier filet de protection sociale joué par le RMI pour des personnes en marge du marché du travail et des autres dispositifs de protection sociale. Le deuxième groupe rassemble le quart des ménages inactifs et correspond à ceux qui sont sortis du RMI sans être inscrits à l'ANPE. D'une certaine manière, ils ont accédé à une solution alternative (via d'autres droits sociaux ou un changement de situation conjugale) illustrant la fonction de relais vers d'autres formes de solidarité (sociale ou privée), joué par le dispositif. Le troisième groupe (un peu moins du cinquième de l'ensemble) est formé d'une population de chômeurs, comme l'atteste leur inscription ANPE ; il correspond à la fonction d'indemnisation chômage déjà mentionnée et reflète la porosité des frontières entre inactivité et chômage que le RMI contribue à brouiller.

	N	%
Inactivité (ni RMI, ni inscription Anpe)	95 215	25,2
Inactivité et RMI	200 879	53,3
<i>Inactivité et inscription Anpe</i>	<i>16 674</i>	<i>4,5</i>
Inactivité, RMI et inscription Anpe	64 234	17,0
Population totale des inactifs	377 002	100

(source DREES, traitement auteurs)

Conformément à leur référence à une situation d'inactivité, ces ménages ne sont pas inscrits à l'ANPE et ne recherchent pas d'emploi, pour la majorité d'entre eux et notamment pour ceux qui ont accédé à d'autres prestations sociales du fait de leur âge ou de leur handicap. Cependant, près d'un tiers des ménages classés en « *revenu de subsistance durable* » déclare rechercher un emploi avec ou sans inscription.

	Absence de recherche d'emploi et pas d'inscription Anpe	Absence de recherche d'emploi mais inscription Anpe	Recherche d'emploi sans inscription Anpe	Recherche d'emploi et inscription Anpe	Total
Revenu de subsistance durable -droits sociaux	54,1	9,1	17,9	18,8	100
Revenu de subsistance durable –statut familial	62,4	5,9	18,6	13,1	100
Sorties inactivité- Droits sociaux	78,9	8,1	8,0	4,9	100
Sorties inactivité – statut familial	67,7	7,9	13,8	10,6	100

(source DREES, traitement auteurs)

Les conditions de vie des ménages inactifs sont abordées ici sous deux angles particuliers pour les seuls ménages encore allocataires du RMI en juin 2006 : la disposition d'aides complémentaires et l'intensité des difficultés rencontrées dans la gestion du budget.

Aucun avantage régulier	Provenant de parents ou d'amis	Provenant d'autres sources et notamment des associations caritatives	Provenant de la CAF ou d'un CCAS (bons de transport, frais de cantine, aides aux loisirs...)	Une combinaison d'avantages en nature ou en argent	Non précisé	Total
77,8	8,1	6,4	4,6	2,8	0,3	100

(source DREES, traitement auteurs)

La très grande majorité de ces ménages déclare ne pas percevoir d'aide régulière complémentaire au RMI. Lorsque de telles libéralités existent, elle proviennent d'abord du réseau de solidarité le plus proche (famille et amis), puis d'associations caritatives. Les aides institutionnelles extra légales en provenance de la CAF ou du CCAS sont mentionnées dans moins de 5% des cas. En fait, l'ajustement à la situation de ressources limitées est réalisé par la pratique des restrictions qui est très largement répandue (88% des ménages). De plus, à travers les difficultés de paiement mentionnées pour le loyer et le remboursement des traites, on peut penser que s'esquissent des phénomènes d'endettement plus ou moins importants. D'ailleurs, pour un tiers de ces ménages, ces difficultés ont atteint une telle gravité qu'ils ont été exposés à des procédures radicales de privation (coupure d'accès aux fluides, interdiction bancaire, etc.) impliquant une aggravation des conditions de vie.

Dû se priver par manque d'argent dans les domaines suivants *	88,1
Rencontré des difficultés pour payer le loyer, les charges	58,1
Eu des difficultés pour faire face à des échéances (traites, mensualités)	43,3
Été menacé de**	35,5

* habillement, alimentation, équipement du logement, soins et santé, études et frais de scolarité, loisirs, vacances, voiture, transports, jouets, assurance automobile et habitation

** coupure d'électricité, de gaz, de téléphone, de saisie sur biens, de saisie sur salaire, d'expulsion, de coupure d'eau, de saisie sur compte, d'interdiction bancaire, d'interdiction de chéquier ou d'une combinaison de ces menaces.

(source DREES, traitement auteurs)

4.3 Les trajectoires longues

On les appréhende d'abord à travers la caractérisation de la situation professionnelle de la personne de référence dans les mois qui ont précédé la demande de RMI en cours en décembre 2004. En contextualisant ainsi l'entrée dans le dispositif, on précise tout à la fois les articulations de celui-ci avec le marché du travail et avec les autres dispositifs de protection sociale dont il peut prendre le relais ou auquel il peut se substituer. La mise en relation avec la situation professionnelle de juin 2006 éclaire les transitions qui s'opèrent lors du passage par le RMI.

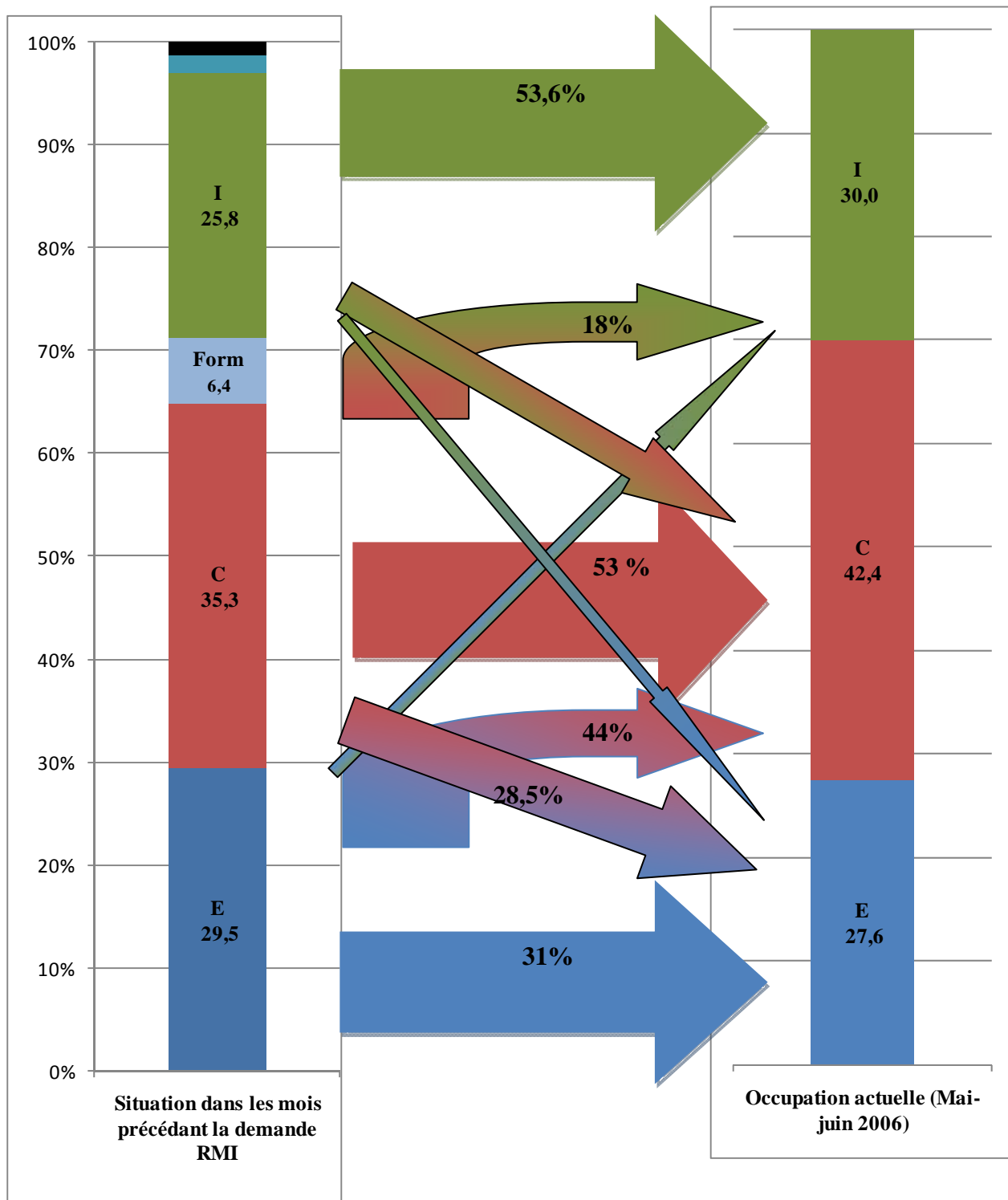
Ensuite, on élargit la perspective temporelle grâce à la prise en compte de la carrière professionnelle appréhendée de manière stylisée. En effet, au-delà de l'impact éventuel que peut avoir le passage par le RMI sur le devenir des allocataires, il est intéressant de mieux caractériser l'incidence de cette trajectoire professionnelle sur le devenir depuis l'entrée dans le RMI.

4.3.1 De la situation professionnelle avant l'accès au RMI à la situation de juin 2006

Les deux tiers des ménages environ sont en emploi ou en chômage dans les mois qui précèdent leur dernière demande de RMI. L'accès par l'emploi renvoie à différentes situations telles que la perte d'un travail dont les conditions statutaires n'ouvrent pas de droits en matière de couverture chômage ou l'obtention (la tenue) d'un emploi à temps partiel qui procure des ressources inférieures au seuil d'éligibilité. L'accès par le chômage correspond lui aussi à plusieurs situations : l'épuisement des droits à l'indemnisation dans le cadre du régime d'assurance après une durée plus ou moins longue liée à la filière de prise en charge et l'impossibilité d'accéder à l'allocation de solidarité spécifique faute d'une durée d'activité suffisante ; la non-couverture d'une situation de chômage d'insertion professionnelle. De plus, on remarque que 6,4% des allocataires mentionnent une situation de formation avant l'accès au RMI. Ces différentes situations montrent l'importance des liens avec certains segments du marché du travail.

Enfin, un peu plus du quart des allocataires était inactif avant leur demande de RMI. Une partie de ce groupe peut être constituée d'anciens bénéficiaires de prestations telles que l'API dont la durée de perception est limitée dans le temps. Une autre partie peut réunir des chômeurs découragés du fait de leur âge ou de leur état de santé.

Schéma n°11 : Principales trajectoires longues



E : emploi ; C : chômage ; I : inactivité ; Form : formation

Parmi ceux qui étaient inactifs avant l'entrée au RMI, 22% sont en emploi et 30% environ en chômage en juin 2006. Cela montre l'importance relative des rapprochements avec le marché du travail, même si l'accès à l'emploi en représente moins de la moitié. Ceux qui

étaient en formation avant l'accès au RMI sont en chômage (41,5%) ou en emploi (34,5%) en juin 2006. Ceux qui étaient en longue maladie passent majoritairement en inactivité (57,5%) ou en chômage (26%). Bien sûr la structure sociodémographique de ces différents groupes est très différente (jeunes/âgés).

Encadré n°11 : Les facteurs explicatifs du fait d'être sorti du RMI en juin 2006

Ce modèle décrit l'influence des variables retenues, toutes choses égales par ailleurs, sur la probabilité d'être sorti du RMI en juin 2006 (par rapport au maintien dans le RMI). Ainsi, une formation baccalauréat ou plus augmente la probabilité de sortie des bénéficiaires par rapport à celle des non-diplômés ; de même, un bon état de santé par rapport à un mauvais, ou le fait d'avoir changé de situation pendant la période par rapport à la stabilité, etc.

Variables du modèle	Effets	
Age		
Moins 35ans	+	**
35-49 ans	(-)	
50 ans et plus	ref	
Ancienneté RMI		
3ans et +	--	**
Moins de 3 ans	ref	
Situation familiale		
Famille ou couple	(+)	*
Isolé	ref	
Suivi		
Suivi	-	**
Pas de suivi	ref	
Activité en 2006		
Actif	+	**
Inactif	ref	
Inscription ANPE		
Inscrit	-	**
Non inscrit	ref	
Changement de situation		
Changements	+	**
Pas de changement	ref	
Formation		
Diplômé	+	*
Non diplômé	ref	
Etat de santé		
Bon	+	**
Mauvais	ref	

Ces effets sont étudiés toutes choses égales par ailleurs. Pour chacune des variables du modèle, il y a une modalité de référence. Le degré de significativité des coefficients est marqué par le nombre d'étoiles.

4.3.2 La carrière professionnelle stylisée

Cinq profils d'importance variable sont distingués. Ils reflètent trois grands types de relations avec le marché du travail. Les deux premiers profils traduisent une rupture de la carrière professionnelle débouchant soit sur le chômage soit sur l'inactivité. Ils regroupent un peu moins du tiers de la population. Les deux carrières suivantes correspondent à une insertion professionnelle marquée par l'instabilité soit après une période de stabilité dans l'emploi, soit dès l'entrée dans la vie active. Leur part relative correspond à près de la moitié de la population totale. Enfin, le cinquième profil regroupe les personnes qui n'ont

quasiment jamais eu d'activité professionnelle. Il couvre un cinquième de la population RMI.

1. Vous avez travaillé régulièrement pratiquement sans interruption avant chômage	20,0
2. Vous avez travaillé régulièrement pratiquement sans interruption avant inactivité	11,0
3. Vous avez travaillé régulièrement avant alternance emploi-chômage	17,5
4. Vous avez toujours connu une alternance emploi chômage	31,0
5. Vous n'avez jamais travaillé, vous avez connu de longues périodes d'inactivité	19,0
Non précisé	3,5

(source DREES, traitement auteurs)

Les caractéristiques socio-démographiques de chacun de ces groupes retracent partiellement l'évolution temporelle du marché du travail puisque on retrouve dans les carrières 1 et 2 les personnes les plus âgées alors que les âges intermédiaires correspondent plutôt à des allers et retours entre l'emploi et le chômage ; enfin, les jeunes sont surreprésentés parmi la carrière « d'inactivité ».

	Moins de 35 ans	35 à 50 ans	Plus de 50 ans	Total
Travail régulier, pratiquement sans interruption avant chômage	22,7	42,3	35,0	100
Travail régulier, pratiquement sans interruption avant d'arrêter toute activité	14,0	40,8	45,2	100
Travail régulier puis périodes alternant emploi et chômage	31,0	47,7	21,3	100
Toujours connu des périodes alternant emploi et chômage	45,1	42,8	12,1	100
Jamais travaillé ou longues périodes d'inactivité	52,6	30,1	17,3	100
Ensemble de la population	36,3	40,8	22,9	100

(source DREES, traitement auteurs)

C'est aussi pour les trajectoires marquées par l'instabilité emploi-chômage que l'on trouve une surreprésentation des personnes les plus récemment entrées dans le RMI. Ceci reflète, pour une large part, la place de ce dispositif comme mécanisme d'indemnisation du chômage pour les actifs correspondants, faute de pouvoir accéder au régime d'assurance et à ses filières longues. A l'inverse, les allocataires les plus anciens sont plus fréquemment qu'en moyenne dans la situation de retrait du marché du travail (carrières 2 et 5). Ceci correspond à un chômage d'exclusion intervenant soit lors dans la phase d'insertion professionnelle, soit à la suite d'un licenciement pour les salariés ayant perdu un emploi stable dans la seconde partie de leur carrière professionnelle.

					Total
	Moins d'un an	1-2 ans	2-5 ans	5ans ou plus	
Travail régulier, pratiquement sans interruption avant chômage	27,5	19,3	22,3	30,9	100
Travail régulier, pratiquement sans interruption avant d'arrêter toute activité	17,9	17,4	26,0	38,8	100
Travail régulier puis périodes alternant emploi et chômage	32,1	16,0	23,0	29,0	100
Toujours connu des périodes alternant emploi et chômage	31,3	17,1	25,4	26,3	100
Jamais travaillé ou longues périodes d'inactivité	25,1	16,5	23,9	34,5	100
Ensemble de la population	28,2	17,3	24,1	30,5	100

(source DREES, traitement auteurs)

L'examen de la situation professionnelle lors de l'accès au RMI en fonction des divers profils de carrière professionnelle apporte quelques précisions complémentaires. Pour les carrières marquées par une rupture professionnelle, on note la surreprésentation des situations de longue maladie en sus des situations d'emploi, de chômage ou d'inactivité ; n'ayant pas d'informations sur le dernier emploi précédant cette demande, on ne sait pas quelles en sont les caractéristiques. On peut penser qu'elles sont peu favorables puisqu'il ne débouche pas sur une allocation chômage traditionnelle. Dans le cadre de la carrière « d'inactivité », la demande RMI fait suite à une fin d'études ou de stage ou à la poursuite d'une situation d'inactivité marquée alors par la fin d'une prestation sociale (ex API).

	Travail régulier, avant chômage	Travail régulier, avant d'arrêter toute activité	Travail régulier puis périodes alternant emploi et chômage	Toujours connu des périodes alternant emploi et chômage	Jamais travaillé ou longues périodes d'inactivité	nr	Total
Emploi avant demande RMI	27,4	13,8	21,5	29,9	6,1	1,3	100
Chômage avant demande RMI	21,8	6,5	21,7	38,9	10,5	0,7	100
Stage rémunéré avant demande RMI	5,6	7,5	18,4	43,7	22,1	2,8	100
Etudes avant demande RMI	4,8	0,0	7,4	29,2	49,3	9,3	100
Inactivité avant demande RMI	10,4	15,4	9,6	23,5	40,2	0,9	100
Service militaire avant demande			17,8	32,1	50,1		100
Longue maladie avt demande RMI	46,1	24,4	7,8	8,2	12,9	0,6	100
Ensemble de la population	19,9	11,1	17,5	31,1	19,0	1,4	100

(source DREES, traitement auteurs)

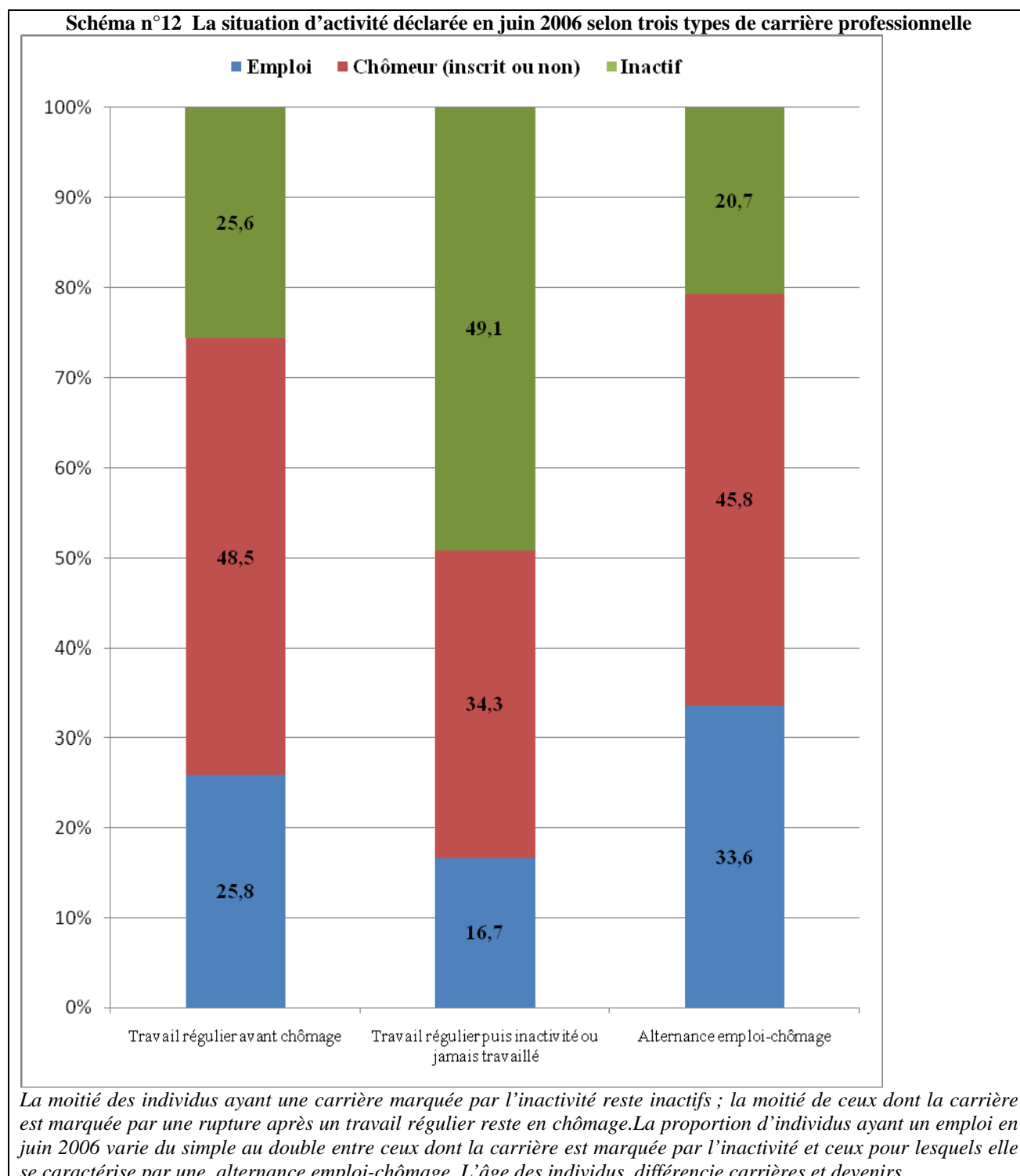
Le rapprochement des trajectoires longues et des transitions au cours de la période d'enquête montre que la permanence des états est patente. Près de la moitié des bénéficiaires qui ont connu le chômage après une vie longue en emploi (trajectoire 1), reste au chômage malgré le passage par le RMI et un cinquième se déclare inactif tout au long de la période. A l'inverse, on note que près d'un tiers accède à l'emploi ; cependant, il peut s'agir d'un passage plus ou moins bref (18%) ou d'un poste dont la rémunération ne permet pas de sortir du RMI au cours des 18 mois (12%).

	Chômage en permanence	Inactif sur la période	Passage par l'emploi	Alternance chômage-inactivité	En emploi continuellement	Total
Travail régulier avant chômage	45,1	20,8	17,8	3,9	12,4	100
Travail régulier avant d'arrêter toute activité	26,9	49,6	14,7	2,8	6,0	100
Travail régulier puis périodes alternant emploi et chômage	35,7	16,3	34,9	4,3	8,8	100
Toujours connu des périodes alternant emploi et chômage	38,4	17,0	32,0	3,8	8,8	100
Jamais travaillé ou longues périodes d'inactivité.	31,6	46,3	14,0	3,8	4,3	100
Ensemble de la population	36,2	26,6	24,5	3,8	8,9	100

(source DREES, traitement auteurs)

Quand il y a eu, après un travail régulier, un passage en inactivité (trajectoire 2), le devenir majoritaire est un retrait du marché du travail et le maintien en inactivité. Mais, un

cinquième des allocataires ayant suivi ce type de carrière retrouve tout de même un emploi. Enfin, les individus ayant connu des alternances d'emploi et de chômage, que ce soit après une période de travail régulier (trajectoire 3) ou non (trajectoire 4) se retrouvent pour partie en emploi (environ 40%) et pour partie au chômage (environ 40%) ; mais pour plus de la moitié ils sont toujours au RMI. Il semblerait donc que le passage par le RMI peine à infléchir, à lui seul, les trajectoires antérieures et les processus qui les modèlent.



Age moyen des personnes de référence selon trois carrières et la situation professionnelle déclarée en juin 2006			
	Travail régulier avt chômage	Travail régulier avant inactivité ou longues périodes d'inactivité	Alternance Emploi-chômage
Emploi	43,3	39,4	37,5
Chômeur	44,4	39,9	39,8
Inactif	46,7	43,2	42,3

4.4 Remarques conclusives de la partie 4

Au total, la prise en compte combinée des situations professionnelles à un moment donné, des trajectoires parcourues avant l'accès au RMI et des transitions réalisées au cours d'une période particulière montre que le RMI peine à infléchir, à lui seul, les trajectoires antérieures et les processus qui les modèlent. Cet effet d'inertie des états professionnels que l'on a observé à plusieurs reprises est sans doute accentué par le fait que l'échantillon est constitué de ménages dont l'ancienneté dans le dispositif est variable et non pas d'une cohorte dont on observerait l'écoulement progressif.

Quoi qu'il en soit, cette approche dynamique permet de souligner l'articulation forte entre le RMI et le marché du travail : la majorité des entrées dans le RMI se fait à partir d'une situation d'emploi ou de chômage (par perte d'emploi, perte de droits à l'indemnisation ...) tandis que la majorité des trajectoires débouchent sur des situations qui restent liées au marché du travail, même sans sortie du RMI : parmi les inactifs, par exemple, la moitié d'entre eux se retrouve en emploi ou au chômage au moment de l'enquête. La proportion des inclus dans le marché du travail qui deviennent inactifs à la suite du passage dans le RMI reste faible et la proportion des inactifs est stable entre le début et la fin de la période d'enquête.

Par ailleurs, la multiplicité des parcours observés conduit à souligner deux autres dimensions.

Envisagé du point de vue des bénéficiaires, le dispositif contribue au maintien sur le marché du travail et à l'insertion dans l'emploi de personnes qui, sans accompagnement particulier, pourraient s'en éloigner de manière plus irréversible. La proportion d'individus ayant un emploi en juin 2006 varie du simple au double entre ceux dont la carrière est marquée par l'inactivité et ceux pour lesquels elle se caractérise par une alternance emploi-chômage. Considéré d'un point de vue plus global, il s'articule avec différents segments du marché du travail et concourt à leur régulation comme l'atteste son rôle de « quasi-allocation chômage » pour des demandeurs d'emploi non indemnisés ou celui de « complément salarial » pour des emplois à temps partiel. Si la prise en charge durable qu'il offre à certains ménages ne parvenant pas à accéder à des ressources alternatives, via l'emploi ou d'autres prestations, correspond à sa vocation d'ultime filet de protection sociale, elle pose la question du niveau de ressources garanti et des formes d'insertion sociale proposée.

5. Conclusion générale

La modélisation du RMI proposée permet de relier l'hétérogénéité de la population allocataire et la diversité de ses trajectoires avec la pluralité des fonctions du dispositif qui se greffent sur son objectif central de lutte contre la pauvreté. Cette approche montre ainsi la complexité du dispositif, tout en la schématisant pour en faire ressortir les traits saillants. Elle conduit à trois séries de remarques générales.

RMI et marché du travail

Conformément à sa vocation d'ultime filet de protection sociale, la sortie du RMI ne se résume pas à l'accès à l'emploi. Cependant, celui-ci est bien une priorité poursuivie tant par les allocataires dont la très grande majorité est présente sur le marché du travail que par la collectivité, comme l'atteste l'accent mis sur l'insertion professionnelle dans les mesures d'accompagnement. Pour autant, l'accès à l'emploi n'implique pas nécessairement un éloignement réel et durable du dispositif. De même, les liens avec le chômage apparaissent très variés, qu'on appréhende celui-ci sous l'angle de la durée et de la récurrence, de l'inscription à l'ANPE et de l'activité de recherche d'emploi, des formes d'accompagnement, etc. Enfin, la prise en compte des trajectoires montre tout à la fois la variété des transitions qui s'opèrent entre les états d'emploi, de chômage et d'inactivité et l'inflexion pour une part limitée des processus d'exclusion du marché du travail. Au-delà de la pertinence ou de l'efficacité des dispositifs concrets d'insertion, les situations de recouvrement ou de récurrence interrogent la qualité des emplois repris tandis que l'allongement de la prise en charge est à relier avec les phénomènes de concurrence entre catégories de main-d'œuvre sur le marché du travail.

RMI et emploi : Si l'on observe une amélioration significative des revenus pour les ménages qui sortent du RMI à travers la reprise d'un emploi, on note également que l'accès à l'emploi ne signifie pas nécessairement la sortie du RMI, même au-delà de la période d'intéressement. Les formes de l'emploi retrouvé, notamment l'emploi à temps partiel, ont ici une incidence déterminante. Cela signifie que, du point de vue des transitions individuelles, la question de l'accès à l'emploi ne peut pas être abordée exclusivement ou même principalement en termes d'incitation. Elle doit faire également référence aux conditions précises des emplois disponibles et proposés. Dans un contexte de diversification des emplois, certaines caractéristiques du RMI (nature différentielle de l'allocation, mécanisme d'intéressement, etc.) concourent à l'institutionnalisation du recouvrement entre situations de pauvreté et situations d'emploi.

RMI et chômage : Les observations recueillies montrent la place importante du RMI dans la couverture sociale des situations de chômage. Elles soulignent la pluralité des formes de chômage au sein de la population des allocataires. La prédominance du chômage de longue durée est incontestable, même si elle est accentuée par la méthode d'échantillonnage de la population observée (stock et non flux). D'ailleurs, une partie des conditions de perte de l'emploi (rupture professionnelle) et les caractéristiques de la main-d'œuvre concernée du point de vue de l'âge, de la formation et de l'état de santé notamment, éclairent les processus d'éviction durable de l'emploi. Ceux-ci revêtent une acuité particulière dans un contexte de déséquilibre du marché du travail, de concurrence accrue entre les catégories de main d'œuvre et de nouvelles formes de gestion de l'emploi par les entreprises. De plus, le fait de bénéficier du RMI peut être interprété, en lui-même, comme un signal négatif et conforter cette éviction.

Cependant, on note que le RMI couvre également des situations de chômage courtes et récurrentes en relation avec le développement de l'instabilité de l'emploi et la défaillance du régime d'assurance chômage pour les prendre en charge. Si les trajectoires

professionnelles correspondantes semblent favoriser le retour dans l'emploi, on note que cela est en large partie lié à des effets d'âge et de génération. Par ailleurs, le dispositif d'insertion à travers les formes d'accompagnement et d'intermédiation qu'il organise, contribue à maintenir et faire revenir vers le marché du travail des personnes qui s'en éloignaient.

Plus globalement, le RMI concourt à la construction du halo du chômage en prenant en charge aussi bien des actifs employés que des chômeurs découragés. Pour les premiers, la précarité de la situation professionnelle courante les conduit à poursuivre la recherche d'un autre emploi ; pour les seconds, les difficultés liées à des caractéristiques personnelles (âge, état de santé, formation) ou à des obstacles de mobilité géographique ou de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle participent à leur éloignement du marché du travail.

RMI et inactivité : Le clivage que l'on est parfois tenté d'établir entre les allocataires « inactifs » d'une part et les allocataires « chômeurs » et « en emploi » d'autre part, montre qu'il n'est pas aussi net qu'il y paraît. D'abord, ces états polaires sont reliés par des flux d'importance non négligeable : ainsi la moitié environ des personnes qui étaient en situation d'inactivité avant l'accès au RMI se déclarent soit en emploi, soit en chômage lors de l'enquête. Ensuite, il faut souligner la grande hétérogénéité de la population des inactifs dont le devenir se différencie selon que le RMI couvre des situations de retrait du marché du travail en attendant l'accès à d'autres prestations sociales ou des situations d'entrée ou de retour différés vers l'emploi.

RMI et protection sociale

Le caractère quasi universel du RMI induit aussi une pluralité de modes d'intervention et d'articulation avec certaines composantes de la protection sociale. On observe ainsi qu'il remplit des fonctions de relais, de substitut ou d'attente d'autres prestations sociales dont les conditions d'éligibilité ne sont pas remplies par les allocataires RMI alors que leurs situations sociales sont équivalentes ou proches. Dans cette perspective, le rôle majeur du RMI comme troisième composante de l'indemnisation du chômage est largement confirmé puisque les trois quarts des allocataires de l'enquête qui se déclarent chômeurs sont inscrits à l'ANPE et plus de 80% recherchent un emploi. Même parmi les personnes qui se déclarent sans activité, une minorité non négligeable (un peu plus d'un cinquième) est inscrite et une proportion un peu plus importante (environ un tiers) indique rechercher un emploi. Ce rôle que remplit le RMI pour une partie des demandeurs d'emploi non indemnisés par les mécanismes habituels d'assurance et de solidarité contribue également à couvrir des catégories particulières plus en marge du marché du travail et appartenant au halo du chômage (chômeurs non inscrits, personnes en activité réduite, etc.).

De manière équivalente, le RMI prend le relais pour certaines prestations familiales telles que l'allocation de parent isolé (API) ou l'allocation parentale d'éducation (APE) dont le versement, borné dans le temps, s'interrompt avant que la situation de l'allocataire sur le marché du travail ait changé. De même, il intervient avec une importance plus réduite pour couvrir les situations de non perception de pensions alimentaires et de non accès, temporaire ou durable, à l'allocation de soutien familial censée pallier ces défaillances.

Enfin, l'âge plus élevé et l'état de santé déclaré plus dégradé d'une fraction de la population qui se déclare sans activité contribuent à ce que le RMI joue le rôle de mécanisme de substitut et d'attente de prestations liées au handicap ou à la retraite.

Ces différentes fonctions du RMI ont au moins deux conséquences sur la population allocataire. D'une part, l'évolution de ses effectifs subit l'influence des règles d'éligibilité à ces prestations alternatives, même si la relation, notamment en matière de couverture chômage, n'est pas toujours immédiate et directement mesurable. D'autre part, le maintien plus ou moins prolongé dans le RMI dépend aussi des règles d'accès à ces autres allocations. En effet, la fonction de « bouclage » de la protection sociale que remplit le RMI conduit à la prise en charge de populations particulièrement vulnérables. Elle pose la question des formes de l'accompagnement et du niveau de ressources garanties des personnes dont les transitions sont lentes.

Enfin, la combinaison durable du RMI et d'une rémunération d'activité dont on a noté qu'elle concernait un peu moins de 10% de la population enquêtée et un quart des personnes en emploi en juin 2006 est un phénomène qui déborde largement le cadre du mécanisme d'intéressement. Examiné précédemment en relation avec la forme de l'emploi (emploi à temps partiel), il doit également l'être du point de vue de sa contribution à la redéfinition de la forme institutionnelle prise par le « salaire ». Prolongeant les possibilités de cumul, ouvertes au cours des années 1980, entre des rémunérations d'activités réduites et des prestations de chômage, la nature différentielle de la prestation RMI s'articule avec la faiblesse des rémunérations d'emploi à temps partiel pour étendre le champ de ces « formes salariales particulières ». Elles posent une double question. D'une part, pour les allocataires du RMI concernés, le seuil de la prestation réduit l'avantage de la combinaison et maintient ces salariés loin du seuil officiel de pauvreté monétaire. L'existence d'un tel groupe souligne les limites des approches en termes de désincitation pour expliquer les comportements individuels de recherche et de reprise d'emploi. D'autre part, ces « formes salariales particulières » qui ont connu un autre développement, dans les années 2000, avec la prime pour l'emploi, doivent être examinées sous l'angle plus global de leur contribution à la régulation du marché du travail.

RMI, insertion et transitions

Les observations présentées à partir de l'enquête montre, une nouvelle fois, l'inadéquation de la notion d'exclusion pour caractériser la population des allocataires RMI. Outre son caractère stigmatisant, cette désignation unifiante est particulièrement mal adaptée pour rendre compte d'une population dont les caractéristiques et les trajectoires soulignent l'hétérogénéité, en relation directe avec la fonction d'ultime filet de protection sociale du dispositif. De plus, les informations recueillies concernant le rapport avec différentes institutions montrent l'étendue des relations établies puisque seul un cinquième de la population environ déclare n'avoir bénéficié d'aucun accompagnement pour l'insertion en étant allocataire ; parmi ce groupe, un tiers est inscrit à l'ANPE.

La variété des formes d'accompagnement déclaré (contrat signé, actions proposées, suivi réalisé) et leur recouvrement partiel montrent l'articulation qui s'opère entre les dimensions professionnelles et sociales de l'insertion : si la majorité des actions prévues se situent dans le champ professionnel (attestant une nouvelle fois le lien avec le marché du travail), elles se combinent à des mesures sociales avec une fréquence non négligeable. De plus, les actions d'insertion visant l'accès à l'emploi ne concernent pas exclusivement les allocataires présents sur le marché du travail, mais aussi ceux qui se déclarent, même durablement, inactifs ; à l'inverse, les allocataires chômeurs ou en emploi bénéficient de mesures d'insertion sociale, pour accéder à des droits et à des aides complémentaires ou encore à travers un suivi perçu comme presque plus fréquent.

Du point de vue des transitions vers l'emploi deux aspects sont à souligner. D'une part, les multiples difficultés mentionnées pour rechercher un emploi ou pour en trouver un soulignent les limites de l'approche en termes d'incitation financière pour favoriser les

passages vers l'emploi. L'âge et l'état de santé, les obstacles à la mobilité du fait de l'absence de moyens de transport ou la difficile conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, notamment pour les personnes qui ont des horaires de travail réduits et décalés, le profil des trajectoires antérieures, etc. sont des facteurs structurels qui déterminent pour une large part les difficultés de reprise d'emploi et sont peu susceptibles d'être atténués par un simple mécanisme financier. D'autre part, la reprise d'un emploi ne signifie pas systématiquement sécurité et autonomie pleinement retrouvées ; dans ce sens, les parcours d'insertion ne sont tous linéaires.

Finalement, l'intérêt principal de la géométrie variable du RMI est sans doute d'éviter l'orientation a priori des populations à partir de critères trop généraux ou formels. Or l'analyse des trajectoires montre tout à la fois des déterminants de long terme qui pourraient inciter à opérer un clivage entre les « inactifs » et les personnes présentes sur le marché du travail. En effet, les premiers le restent en majorité, tandis que les personnes les plus proches de l'emploi sont les plus susceptibles de bénéficier d'une insertion professionnelle. Cependant, outre la valorisation par les allocataires des situations de travail par rapport à celles de chômage ou d'inactivité, la grande variété des flux entre ces différents états montre la difficulté opérationnelle de définir des catégories de population relevant de formes d'insertion distinctes.

6. Annexes

Annexe 1 : La pluralité des états et des transitions des allocataires du RMI entre décembre 2004 et juin 2006

(tous les tableaux suivants sont établis à partir des données de l'enquête de la DREES, traitées par les auteurs)

Tableau A : Répartition des personnes de référence des ménages « en emploi » en juin 2006 selon quatre « états » RMI		
	Total	%
Complément salarial durable	89 214	25,7
Complément salarial de transition	89 221	25,7
Complément salarial récurrent	12 991	3,6
Sortie RMI-Emploi	156 177	45,0
Ensemble des personnes de ref en emploi	347 604	100

Tableau B : Répartition des personnes de référence des ménages « chômeurs » en juin 2006 selon trois « états » RMI		
	Total	%
RMI Allocation de chômage durable	381 046	71,5
RMI Allocation de chômage récurrente	81 827	15,5
Sortie RMI -Chômage déclaré	69 751	13,0
Ensemble des personnes de ref « chômeurs »	532 624	100

Tableau C : Répartition des personnes de référence des ménages « inactifs » en juin 2006 selon trois « états » RMI		
	Total	%
RMI Revenu de subsistance durable	274 938	73,0
Dont statut familial	144 749	52,5
Dont statut social	130 179	47,5
RMI Revenu de subsistance récurrent	7 626	2,0
Sortie RMI inactivité	94 438	25,0
Dont statut familial	48 410	51,3
Dont statut social	46 028	48,7
Ensemble des personnes de ref « inactifs »	377 002	100

Annexe 2 : Hétérogénéité et polarité des populations des différents groupes

(tous les tableaux suivants sont établis à partir des données de l'enquête de la DREES, traitées par les auteurs)

	< 35 ans	35 à 50 ans	Plus de 50 ans	Total
RMI Complément salarial durable	26,0	52,1	22,0	100
RMI Complément salarial de transition	46,6	39,4	13,9	100
Sortie RMI-Emploi	50,5	35,7	13,9	100
RMI Allocation de chômage durable	30,9	46,9	22,2	100
RMI Allocation de chômage récurrente	42,2	39,9	17,9	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	54,3	35,6	10,1	100
Revenu de subsistance durable - Statuts sociaux	22,0	37,2	40,8	100
Revenu de subsistance durable - Statut familial	32,0	42,5	25,4	100
Sortie inactivité - Statuts sociaux	17,1	16,4	66,5	100
Sortie inactivité - Statut familial	60,8	28,0	11,2	100
Ensemble de la population	36,3	40,8	22,9	100

	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	inconnu	Total
RMI Complément salarial durable	26,0	34,5	30,3	7,1	1,0	1,1	100
RMI Complément salarial de transition	37,7	34,8	21,6	5,8	0,0	0,1	100
Sortie RMI-Emploi	37,2	36,3	20,8	4,2	0,8	0,7	100
RMI Allocation de chômage durable	18,2	35,5	32,0	11,3	2,5	0,4	100
RMI Allocation de chômage récurrente	16,5	39,4	29,5	8,8	4,9	0,9	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	26,9	36,9	32,5	0,9	2,7		100
Revenu de subsistance durable -Statuts sociaux	9,6	28,1	33,7	19,6	9,1		100
Revenu de subsistance durable -Statut familial	17,1	27,5	36,9	15,7	2,7	0,1	100
Sortie inactivité - Statuts sociaux	8,9	12,8	42,9	27,2	8,0	0,3	100
Sortie inactivité - Statut familial	19,6	51,6	21,6	5,6	1,6		100
Ensemble de la population	22,0	33,8	30,1	10,6	3,1	0,4	100

	Oui	Non	Inconnu, nsp	Total
RMI Complément salarial durable	17,5	81,5	1,0	100
RMI Complément salarial de transition	24,5	75,5		100
Sortie RMI-Emploi	16,6	82,8	0,6	100
RMI Allocation de chômage durable	28,1	71,2	0,7	100
RMI Allocation de chômage récurrente	24,7	74,9	0,4	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	21,9	78,1		100
Revenu de subsistance durable -Statuts sociaux	39,5	60,2	0,3	100
Revenu de subsistance durable -Statut familial	31,7	68,0	0,4	100
Sortie inactivité - Statuts sociaux	56,9	41,7	1,5	100
Sortie inactivité - Statut familial	24,7	75,3		100
Ensemble de la population	27,4	72,1	0,5	100

	Oui	Non	nsp, inconnu	Total
RMI Complément salarial durable	20,9	77,5	1,6	100
RMI Complément salarial de transition	16,2	83,7	0,1	100
Sortie RMI-Emploi	11,7	87,3	1,0	100
RMI Allocation de chômage durable	30,7	69,0	0,3	100
RMI Allocation de chômage récurrente	26,7	72,5	0,8	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	15,6	84,4		100
Revenu de subsistance durable -Statuts sociaux	48,3	50,5	1,2	100
Revenu de subsistance durable -Statut familial	33,3	66,4	0,4	100
Sortie inactivité - Statuts sociaux	61,8	38,0	0,3	100
Sortie inactivité - Statut familial	17,3	82,7		100
Ensemble de la population	28,0	71,4	0,6	100

Tableau E 4 : Difficultés pour se déplacer à l'extérieur à cause de problèmes de santé ou d'un handicap (en %)				
	Oui	Non	nr, nsp	Total
RMI Complément salarial durable	5,5	93,3	1,1	100
RMI Complément salarial de transition	5,1	94,9		100
Sortie RMI-Emploi	3,6	95,9	0,5	100
RMI Allocation de chômage durable	14,1	85,7	0,2	100
RMI Allocation de chômage récurrente	14,4	85,4	0,2	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	7,3	92,7		100
Revenu de subsistance durable -Statuts sociaux	31,8	68,1	0,1	100
Revenu de subsistance durable -Statut familial	18,4	81,5	0,0	100
Sortie inactivité - Statuts sociaux	46,2	53,6	0,3	100
Sortie inactivité - Statut familial	5,5	94,5		100
Ensemble de la population	14,2	85,5	0,2	100

Tableau E 5 : Suivi régulièrement pour une maladie grave, chronique (y compris séquelles accident, handicaps) ? (en %)				
	Oui	Non	nsp	Total
RMI Complément salarial durable	17,6	81,4	1,0	100
RMI Complément salarial de transition	20,5	79,5		100
Sortie RMI-Emploi	15,6	83,9	0,5	100
RMI Allocation de chômage durable	29,1	70,5	0,4	100
RMI Allocation de chômage récurrente	22,5	77,4	0,2	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	24,3	75,7		100
Revenu de subsistance durable -Statuts sociaux	42,0	57,9	0,1	100
Revenu de subsistance durable -Statut familial	34,1	65,9		100
Sortie inactivité - Statuts sociaux	64,5	35,3	0,3	100
Sortie inactivité - Statut familial	21,5	78,5		100
Ensemble de la population	28,1	71,7	0,3	100

Tableau F1 : Montant mensuel moyen des revenus perçus par les couples sans enfant (en €)	
RMI Complément salarial (durable et de transition)	1 005
Sortie RMI-Emploi	1 400
RMI Allocation de chômage (durable et récurrente)	892
Sortie RMI chômage déclaré	1 168
RMI Revenu de subsistance	793
Sortie inactivité	894
Ensemble de la population	1 009

Tableau F2 : Montant mensuel moyen des revenus perçus par les couples avec enfant(s) (en €)*	
RMI Complément salarial (durable et de transition)	1 307
Sortie RMI-Emploi	1 503
RMI Allocation de chômage (durable et récurrente)	1 008
Sortie RMI chômage déclaré	1 189
RMI Revenu de subsistance	1 011
Sortie inactivité	1 228
Ensemble de la population	1 156

Tableau F3 : Montant mensuel moyen des revenus perçus par les isolés sans enfant (en €)*	
RMI Complément salarial (durable et de transition)	595
Sortie RMI-Emploi	1 093
RMI Allocation de chômage (durable et récurrente)	471
Sortie RMI chômage déclaré	610
RMI Revenu de subsistance	540
Sortie inactivité	637
Ensemble de la population	599

Tableau F4 : Montant mensuel moyen des revenus perçus par les isolés avec enfant(s) (en €)*	
RMI Complément salarial (durable et de transition)	920
Sortie RMI-Emploi	1 200
RMI Allocation de chômage (durable et récurrente)	713
Sortie RMI chômage déclaré	959
RMI Revenu de subsistance	862
Sortie inactivité	895
Ensemble de la population	858

	Les autres pensent que j'ai des qualités	Sentiment d'avoir pas mal de qualités	Capable d'accomplir les choses aussi bien que les autres personnes	Il y a des moments ou je me sens inutile	Les autres me jugent négativement à cause de ma situation personnelle	Il y a peu de choses dont je peux être fier	Les autres pensent que je suis bon(ne) à rien
RMI Complément salarial durable	82,9	87,9	89,8	27,6	20,6	12,4	13,8
RMI Complément salarial de transition	91,4	88,7	95,8	29,1	16,7	9,5	10,0
Sortie RMI-Emploi	90,9	89,1	94,1	23,0	17,2	15,6	6,4
RMI Allocation de chômage durable	82,0	84,3	89,2	44,9	32,9	24,0	17,9
RMI Allocation de chômage récurrente	76,3	76,3	84,4	42,8	36,6	22,7	18,0
Sortie RMI -Chômage déclaré	82,7	78,8	89,4	47,4	30,6	18,1	12,7
RMI Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	78,2	82,6	81,8	43,0	29,4	21,9	17,3
RMI Revenu de subsistance durable-Statut familial	82,2	78,3	90,4	41,5	20,3	21,0	15,6
Sorties inactivité - Statuts sociaux	77,6	84,1	83,0	40,2	25,8	15,8	20,4
Sorties inactivité - Statuts familial	77,4	77,2	89,1	37,9	29,6	25,9	24,6
Ensemble des répondants	82,8	83,3	89,2	38,5	26,6	19,8	15,2
Effectifs des répondants	1040753	1047777	1121579	483768	334842	248585	191463

	Oui	Non	Sans objet, vous n'avez pas eu le choix	nr	Total
RMI Complément salarial durable	28,9	66,1	2,2	2,8	100
RMI Complément salarial de transition	32,8	64,9	2,2	0,0	100
Sortie RMI-Emploi	26,9	70,5	2,0	0,6	100
RMI Allocation de chômage durable	27,5	69,3	2,2	1,0	100
RMI Allocation de chômage récurrente	25,3	68,8	5,2	0,8	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	32,1	67,7	0,2	0,0	100
RMI Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	22,4	74,9	2,7	0,1	100
RMI Revenu de subsistance durable-Statut familial	21,2	76,2	1,9	0,7	100
Sorties inactivité - Statuts sociaux	37,2	58,9	3,1	0,9	100
Sorties inactivité - Statut familial	26,0	67,2	3,9	2,9	100
Ensemble de la population	26,9	69,9	2,4	0,8	100

	Assurer l'avenir	Gagner sa vie	Avoir un statut social	Sortir de chez soi, rencontrer des gens	Se sentir utile	Des contraintes (horaires, hiérarchie)	NSP non rép	Total
RMI Complément salarial durable	28,2	17,0	15,8	13,8	16,7	0,8	7,5	100
RMI Complément salarial de transition	34,5	22,8	20,9	10,7	9,5	0,7	0,9	100
Sorties RMI Emploi	30,2	20,5	19,1	12,2	14,5	0,9	2,6	100
RMI Allocation de chômage durable	30,8	22,8	15,5	11,9	13,2	1,5	4,3	100
RMI Allocation de chômage récurrente	31,3	23,4	16,3	14,2	11,0	0,0	3,9	100
Sorties RMI -Chômage déclaré	34,1	20,8	10,3	16,6	13,9	0,1	4,1	100
RMI Revenu de subsistance durable -statuts sociaux	28,3	23,0	17,1	16,3	7,9	1,5	5,9	100
RMI Revenu de subsistance durable -statut familial	32,0	26,1	9,9	19,2	7,9	1,4	3,5	100
Sorties inactivité- statuts sociaux	31,1	20,0	13,7	17,5	12,8	0,4	4,5	100
Sorties inactivité - statut familial	32,3	35,8	6,2	12,0	8,1	0,1	5,5	100
Ensemble de la population	31,0	22,7	15,3	14,1	11,7	1,1	4,1	100

Tableau J1: Pour vous, être au chômage, c'est surtout quoi ? (réponse classée comme la première plus importante) (en %)									
	Manquer d'argent	Peur de l'avenir, impossibilité de faire des projets	Etre dévalorisé aux yeux des autres	Perdre son savoir-faire, ses compétences	Ne plus avoir de contact	Faire le point et se réorienter	Avoir plus de temps	non rens	Total
RMI Complément salarial durable	45,4	16,9	11,6	9,7	3,4	5,7	1,9	5,3	100
RMI Complément salarial de transition	47,7	26,1	9,6	4,3	4,2	5,2	2,6	0,2	100
Sortie RMI-Emploi	38,8	25,9	14,8	8,9	3,1	4,5	1,8	2,2	100
RMI Allocation de chômage durable	53,3	20,5	9,5	7,1	3,2	3,5	1,6	1,3	100
RMI Allocation de chômage récurrent	54,9	21,8	10,1	4,7	1,5	2,5	1,9	2,7	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	46,9	17,5	9,5	7,3	6,0	9,3	0,6	3,0	100
RMI Revenu de subsistance durable- Statuts sociaux	46,1	22,1	8,1	10,1	3,3	2,6	1,9	5,9	100
RMI Revenu de subsistance durable- Statut familial	51,5	21,1	7,5	7,9	3,3	5,0	1,0	2,7	100
Sorties inactivité - Statuts sociaux	40,4	25,1	17,1	4,9	6,1	3,1	0,2	3,1	100
Sorties inactivité - Statut familial	39,5	34,9	5,9	5,5	0,3	5,1	2,6	6,1	100
Ensemble de la population	48,1	22,2	10,1	7,6	3,3	4,3	1,7	2,7	100

Tableau J2: Pour vous, être au chômage, c'est surtout quoi ? (réponse classée comme étant la seconde plus importante) (en %)									
	Manquer d'argent	Peur de l'avenir, impossibilité de faire des projets	Etre dévalorisé aux yeux des autres	Perdre son savoir-faire, ses compétences	Ne plus avoir de contact	Faire le point et se réorienter	Avoir plus de temps	non rens	Total
RMI Complément salarial durable	32,9	18,2	12,8	4,2	12,5	6,1	0,1	13,1	100
RMI Complément salarial de transition	34,7	20,8	19,4	5,2	4,6	7,5	3,1	4,7	100
Sortie RMI-Emploi	34,5	21,9	10,7	9,2	7,1	8,7	1,3	6,7	100
RMI Allocation de chômage durable	33,3	17,6	11,7	10,1	10,7	6,5	3,9	6,1	100
RMI Allocation de chômage récurrent	29,0	14,9	17,9	6,6	13,6	4,7	3,3	10,0	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	34,0	16,1	9,5	9,9	7,9	5,0	9,2	8,4	100
RMI Revenu de subsistance durable- Statuts sociaux	27,8	20,8	11,4	9,9	10,5	3,3	4,5	11,8	100
RMI Revenu de subsistance durable- Statut familial	36,3	18,2	7,3	7,8	10,3	6,6	3,9	9,7	100
Sorties inactivité - Statuts sociaux	26,1	19,3	14,7	13,2	8,2	4,9	2,0	11,5	100
Sorties inactivité - Statut familial	25,2	24,5	14,4	13,1	2,6	6,8	1,6	12,8	100
Ensemble de la population	32,5	19,1	12,1	9,0	9,4	6,2	3,4	8,4	100

Annexe 3 Le rapport aux institutions

(tous les tableaux suivants sont établis à partir des données de l'enquête de la DREES, traitées par les auteurs)

	Moins d'un an	1-2 ans	2-5ans	5 ans ou plus	Total
RMI Complément salarial durable	20,7	22,1	24,0	33,2	100
RMI Complément salarial de transition	37,6	15,4	22,5	24,5	100
Sortie RMI-Emploi	41,9	25,2	18,9	14,0	100
RMI Allocation de chômage durable	23,1	16,9	26,0	34,0	100
RMI Allocation de chômage récurrente	31,7	15,7	21,1	31,5	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	46,1	17,6	22,0	14,3	100
RMI Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	17,3	14,7	24,3	43,7	100
RMI Revenu de subsistance durable-Statut familial	21,9	11,0	31,1	35,9	100
Sorties inactivité - Statuts sociaux	17,9	15,6	23,1	43,4	100
Sorties inactivité - Statut familial	36,3	19,7	19,5	24,6	100
Ensemble de la population	28,2	17,3	24,1	30,5	100

	Non	Oui	Nsp	Total	Effectifs
RMI Complément salarial durable	69,3	21,3	9,4	100	89214
RMI Complément salarial de transition	83,9	16,1	0,1	100	89221
Sorties RMI Emploi	65,9	32,9	1,3	100	156177
RMI Allocation de chômage durable	90,3	9,1	0,5	100	381046
RMI Allocation de chômage récurrente	83,2	15,8	0,9	100	81827
Sorties RMI -Chômage déclaré	72,0	25,9	2,1	100	69751
RMI Revenu de subsistance durable - Statuts sociaux	94,1	2,8	3,1	100	130179
RMI Revenu de subsistance durable - Statut familial	90,7	9,2	0,1	100	144759
Sorties inactivité- Statuts sociaux	82,9	14,3	2,8	100	46028
Sorties inactivité - Statut familial	77,1	22,5	0,4	100	48410
Ensemble de la population	83,4	15,0	1,6	100	

RMI Complément salarial durable	37,5
RMI Complément salarial de transition	47,1
Sortie RMI - Emploi	27,6
RMI Allocation de chômage durable	73,5
RMI Allocation de chômage récurrente	77,3
Sortie RMI -Chômage déclaré	86,1
RMI Revenu de subsistance durable -Statuts sociaux	28,0
RMI Revenu de subsistance durable -Statut familial	19,0
Sortie inactivité - Statuts sociaux	13,0
Sortie inactivité - Statut familial	18,5
Ensemble de la population	48,5

RMI Complément salarial durable	41,1
RMI Complément salarial de transition	47,0
Sorties RMI Emploi	26,9
RMI Allocation de chômage durable	78,6
RMI Allocation de chômage récurrente	85,0
Sorties RMI -Chômage déclaré	84,1
RMI Revenu de subsistance durable - statuts sociaux	36,7
RMI Revenu de subsistance durable – statut familial	31,7
Sorties inactivité- statuts sociaux	12,9
Sorties inactivité – statut familial	24,4
Ensemble de la population	53,1

Tableau L : Type de contrat de travail des personnes de référence en emploi (en %)									
Travaillez-vous...	CDI	Mission d'intérim	Contrat d'apprentissage	Contrat saisonnier-vacation	Autre contrat à durée déterminée	sans contrat	non précisé	Total	<i>Effectifs</i>
Pour une personne de votre famille dans le cadre de son travail même sans être payé (aide d'un agriculteur, d'un commerçant)	3,0			1,6	0,5	15,3		2,2	6442
Pour un pour plusieurs particuliers qui vous paie (nt) (aides aux travaux ménagers, gardes d'enfants ou personnes âgées, jardinage, bricolage)	11,9	0,2		10,0	1,2	40,8	2,5	7,7	22306
Comme salarié pour une entreprise, administration, association	81,9	93,4	100,0	87,5	94,9	16,1	24,8	83,6	241530
pour un CAT, un CAVA, un ESAT avec rémunération	0,1				0,7			0,3	930
en contrepartie de votre logement dans un centre d'hébergement ou un foyer ou en contrepartie de vos repas						3,5		0,2	568
autre (y compris stagiaire rémunéré suivant seulement des études)	0,7	5,8		0,9	2,6	22,3	11,0	3,5	10122
non précisé	2,3	0,6				2,1	61,7	2,4	6845
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	
Effectifs	101552	34832	730	19982	108957	16292	6398		288744

Tableau M : Niveau moyen du RMI perçu selon la composition familiale				
	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Isolé sans enfant	Isolé avec enfant
Montant moyen	405,60 €	480,50 €	361,80 €	423,60 €
Montant médian	381,00 €	500,00 €	380,00 €	430,00 €

Annexe 4 Les trajectoires

(tous les tableaux suivants sont établis à partir des données de l'enquête de la DREES, traitées par les auteurs)

Un seul emploi occupé	29,3
Plusieurs emplois occupés	3,4
Passage du chômage vers un seul emploi	40,9
Passage du chômage vers plusieurs emplois	9,2
Passage de l'inactivité vers un seul emploi	11,1
Passage inactivité, chômage, emploi	2,9
Non précisé	3,2

1 période de chômage	78,3
Plusieurs périodes de chômage	2,7
Passage de l'emploi vers le chômage	8,8
Passage de l'inactivité vers le chômage	8,4
Etats multiples (inactivité, chômage, emploi)	1,8

Inactivité sur toute la période	84,2
Inactivité – chômage - inactivité	11,9
Inactivité – emploi - inactivité	3,1
Divers	0,8

	1	2	3 et +	Total
« RMI Allocation de chômage durable »	95,1	2,5	2,4	100,0
« RMI Allocation de chômage récurrente »	51,1	37,3	11,6	100,0
« Sortie RMI -Chômage déclaré »	51,5	19,8	28,7	100,0

	1	2	3 et +	Total
Revenu de subsistance durable - Statuts sociaux	81,5	16,3	2,1	100,0
Revenu de subsistance durable - Statut famille	95,5	4,5	0,0	100,0
Sortie inactivité - Statuts sociaux	54,2	41,5	4,2	100,0
Sortie inactivité - Statut famille	80,5	13,5	5,9	100,0

	Absence de recherche d'emploi et pas d'inscription Anpe	Absence de recherche d'emploi mais inscription Anpe	Recherche d'emploi sans inscription Anpe	Recherche d'emploi et inscription Anpe	Total
RMI Allocation de chômage durable	11,6	9,8	14,8	63,7	100
RMI Allocation de chômage récurrente	9,5	5,5	13,2	71,8	100
Sortie RMI -Chômage déclaré	6,8	9,1	7,1	77,0	100

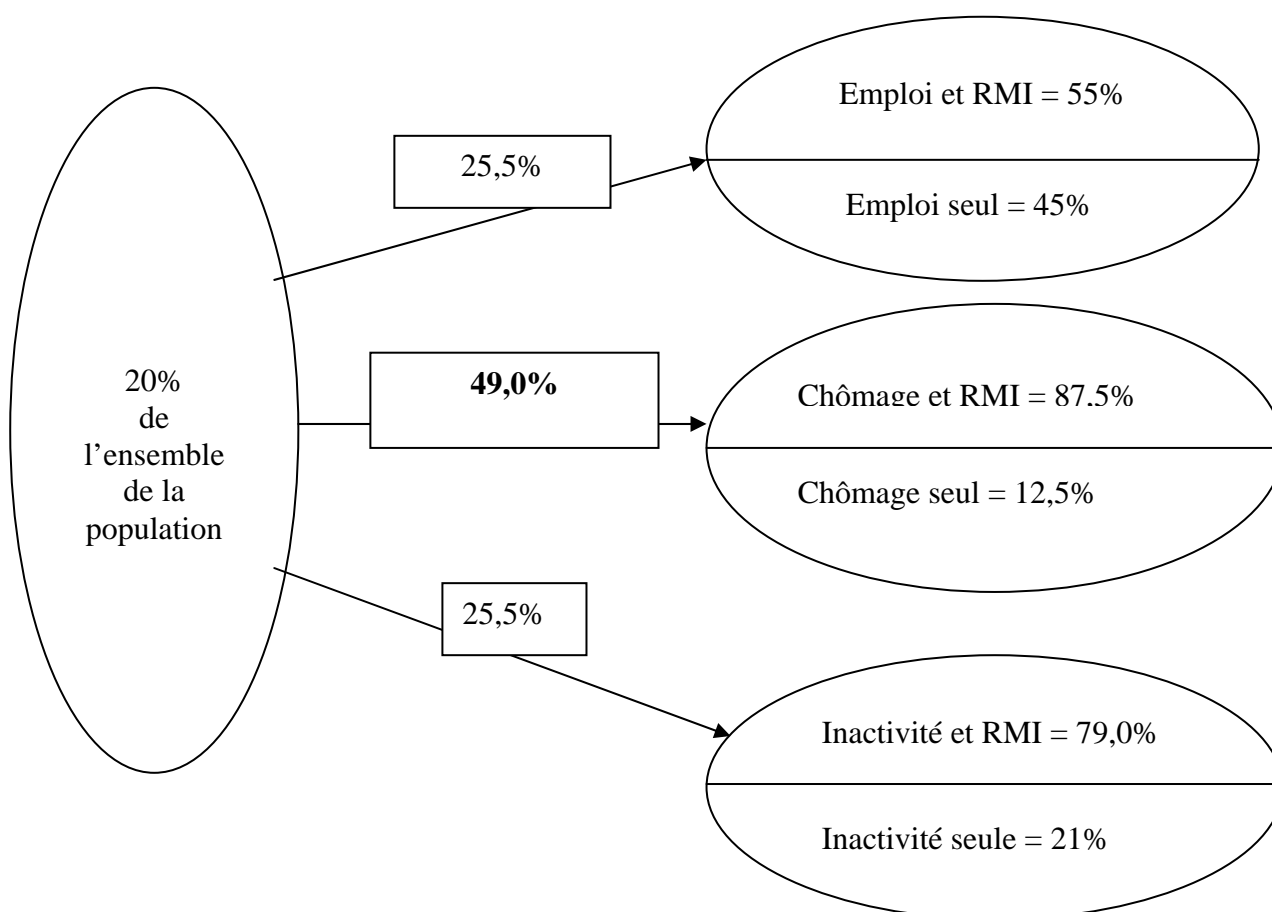
	Vous avez travaillé régulièrement, pratiquement sans interruption avant de vous retrouver au chômage	Vous avez travaillé régulièrement, pratiquement sans interruption avant d'arrêter toute activité	Vous avez travaillé régulièrement puis vous avez connu des périodes alternant emploi et chômage	Vous avez toujours connu des périodes alternant emploi et chômage	Vous n'avez jamais travaillé ou vous avez connu de longues périodes d'inactivité	Total
Exerce une profession à son compte ou comme salarié, aide un membre de sa famille	26,4	17,6	35,2	32,7	16,1	27,5
Chômeur (inscrit ou non)	49,0	30,6	44,1	46,7	36,4	42,5
Inactif	24,1	51,7	19,7	18,7	45,8	30,0
Total	100	100	100	100	100	100

	Tableau V : Déroulement de la vie professionnelle selon la situation matrimoniale (en %)					
	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Isolés sans enfant	Isolés avec enfants	Total	Effectifs
Vous avez travaillé régulièrement, pratiquement sans interruption avant de vous retrouver au chômage	20,7	17,5	23,2	16,4	19,9	249914,2
Vous avez travaillé régulièrement, pratiquement sans interruption avant d'arrêter toute activité	13,6	12,2	10,1	10,7	11,1	139216,9
Vous avez travaillé régulièrement puis vous avez connu des périodes alternant emploi et chômage	18,8	15,7	18,6	17,2	17,5	220026,1
Vous avez toujours connu des périodes alternant emploi et chômage	32,6	28,2	32,9	30,9	31,1	391464,9
Vous n'avez jamais travaillé ou vous avez connu de longues périodes d'inactivité.	13,7	24,3	13,6	24,1	19,0	238592,2
nr. nsp	0,6	2,1	1,6	0,6	1,4	18015,79
Total	100	100	100	100	100	1257230

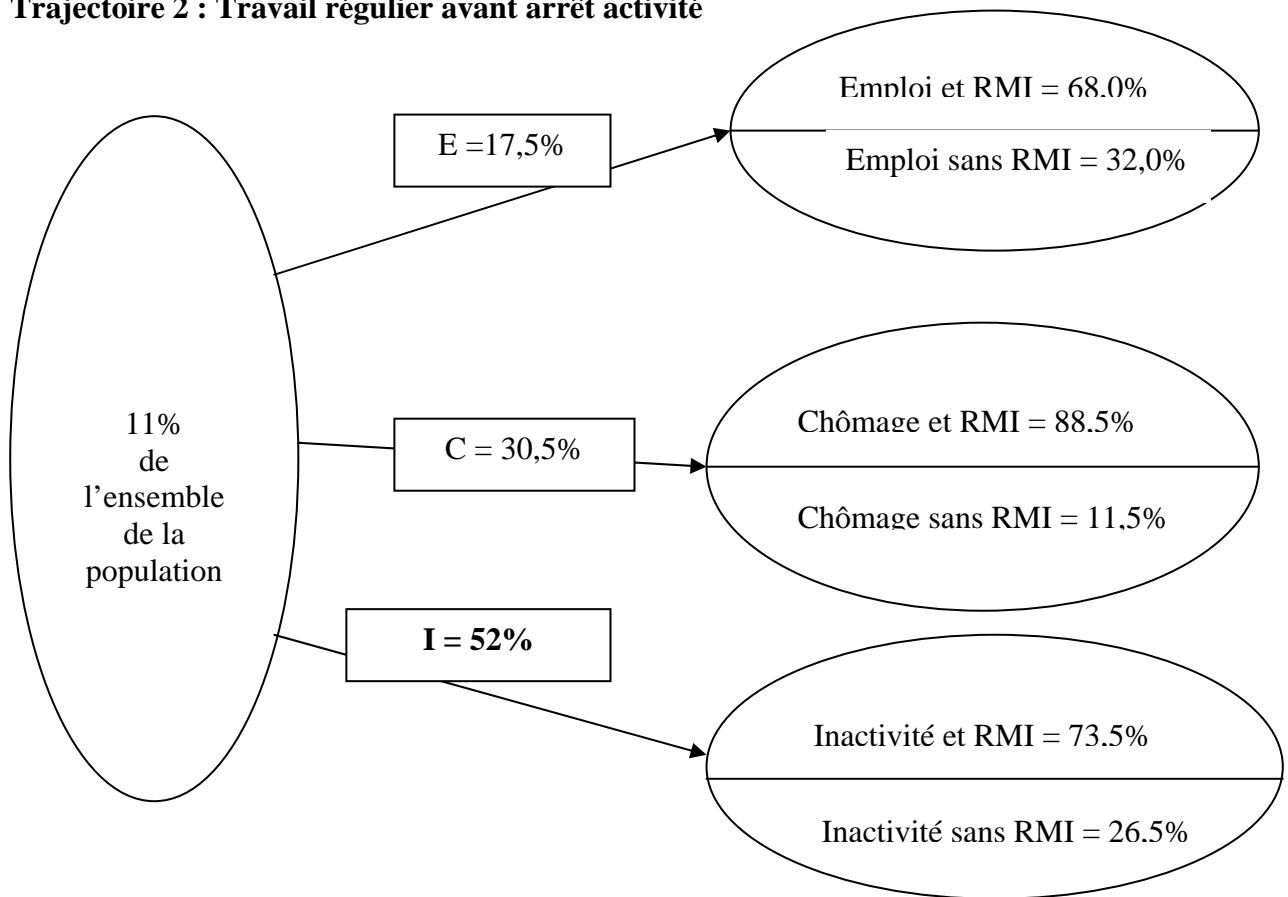
Trajectoires longues : Carrières professionnelles et occupation en juin 2006

Trajectoires 1 : Travail régulier avant chômage

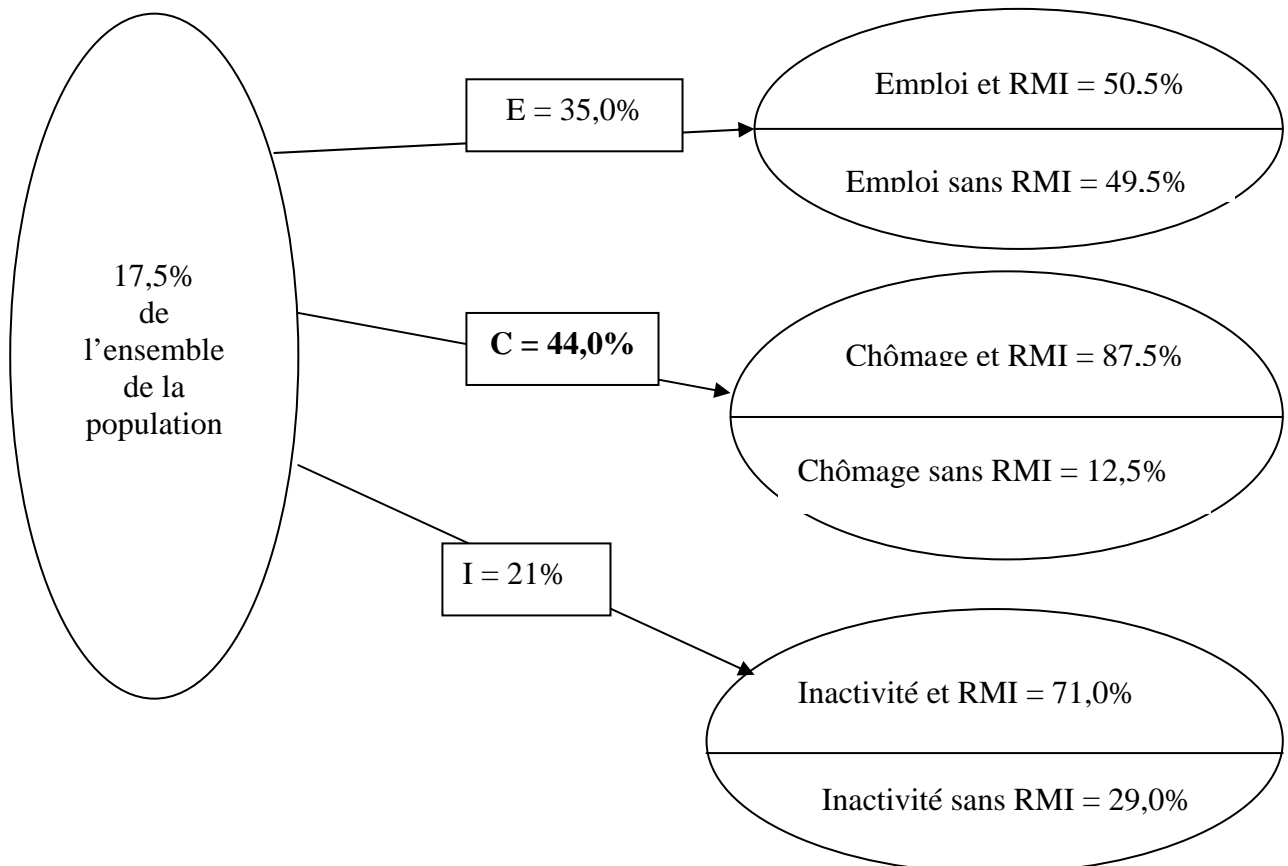
Situation en juin 2006



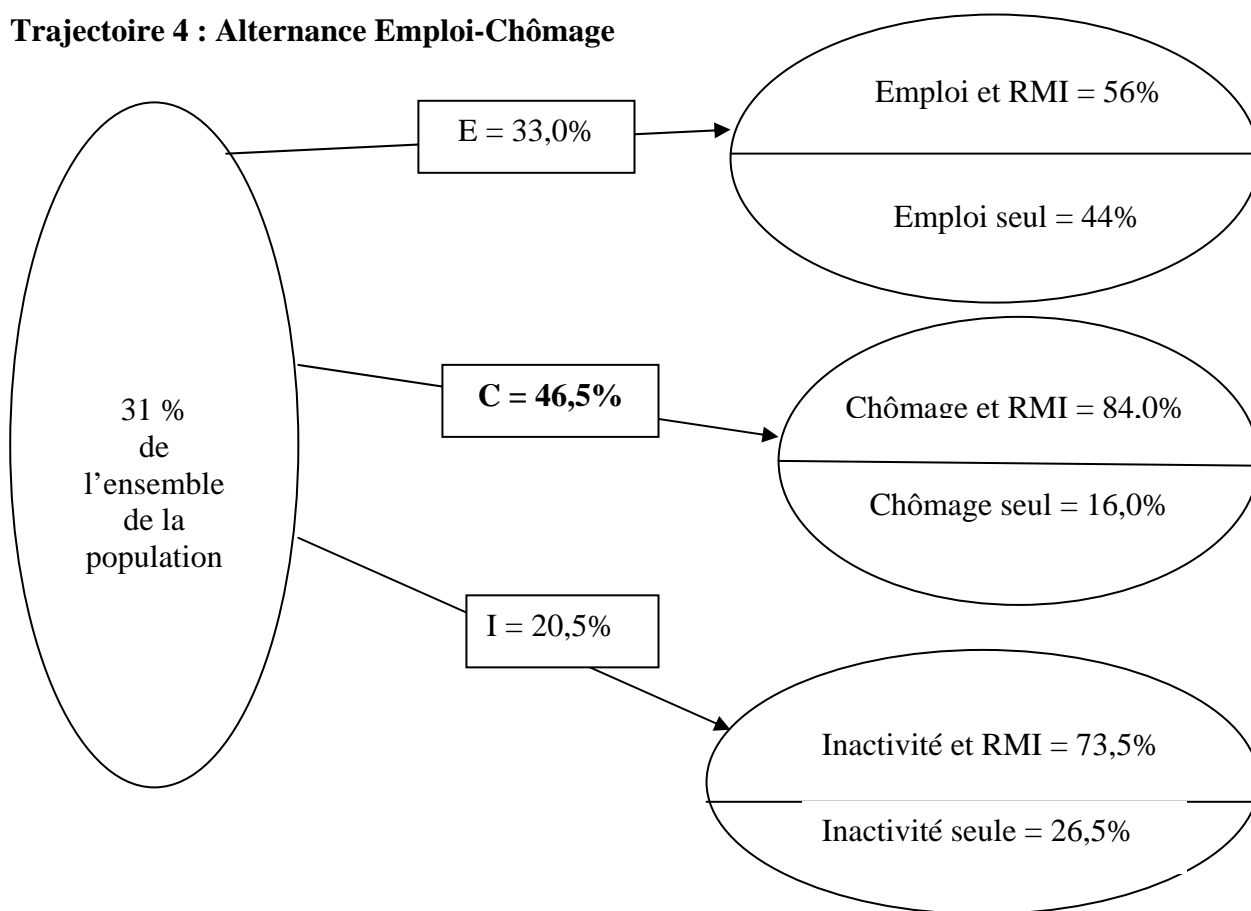
Trajectoire 2 : Travail régulier avant arrêt activité



Trajectoire 3 : Travail régulier puis alternance Emploi-Chômage



Trajectoire 4 : Alternance Emploi-Chômage



Trajectoire 5 : Inactivité

Situation en juin 2006

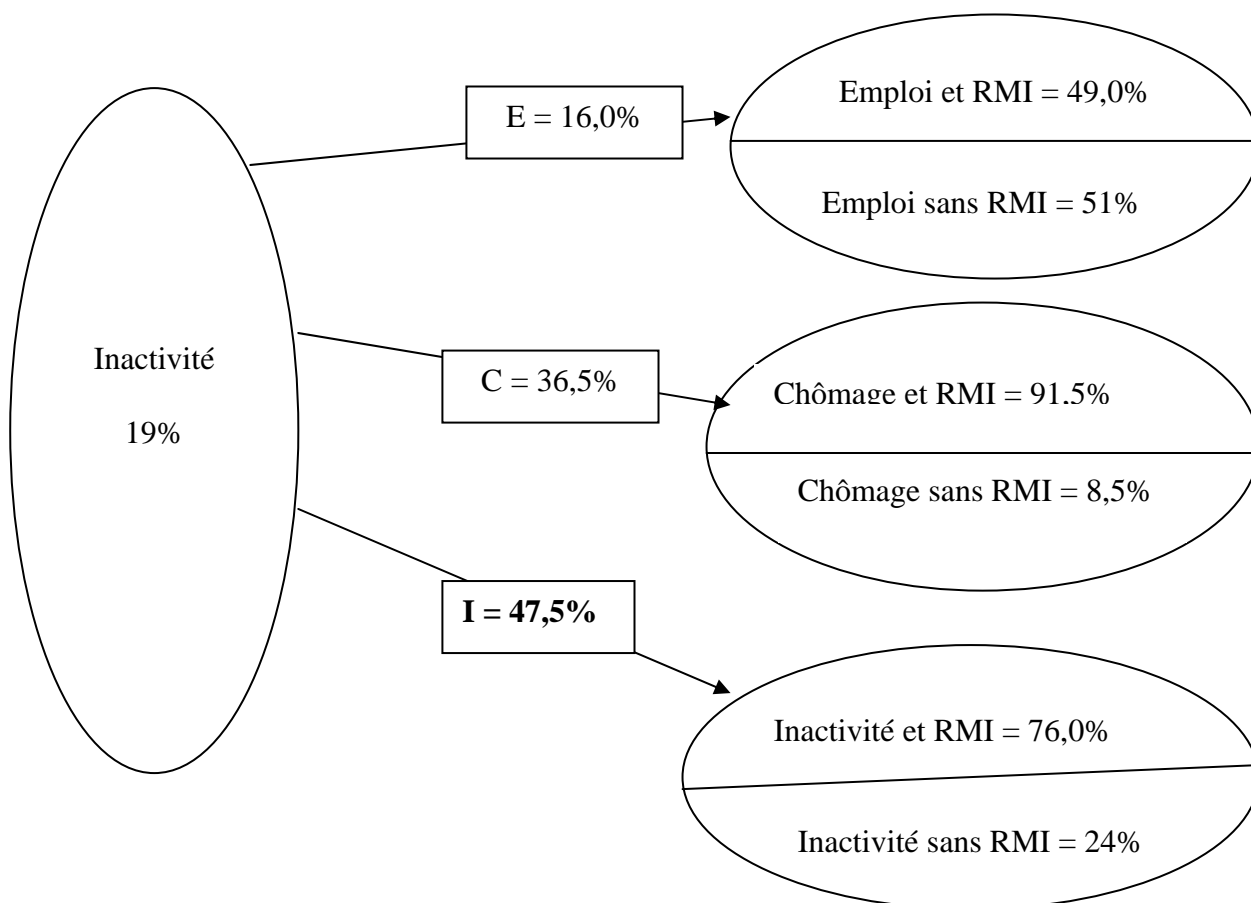


Tableau W : Déroulement de la carrière professionnelle selon les différents « états RMI »							
	Travail sans interruption avant chômage	Travail sans interruption avant arrêt activité	Travail régulier puis périodes alternant emploi et chômage	Permanence périodes alternant emploi et chômage	Jamais travaillé ou longues périodes inactivité	nr, ns p	en s
RMI Complément salarial durable	26,3	7,9	17,8	34,8	7,0	6,3	100
RMI Complément salarial de transition	10,8	10,0	23,2	39,0	12,5	4,4	100
Sorties RMI Emploi	18,7	5,0	24,5	35,9	12,6	3,4	100
RMI Allocation de chômage durable	25,4	8,2	17,9	31,9	16,5	0,1	100
RMI Allocation de chômage récurrente	11,3	8,0	20,6	39,5	20,3	0,3	100
Sorties RMI -Chômage déclaré	21,9	7,0	17,0	41,6	10,5	2,0	100
Revenu de subsistance durable -statuts sociaux	28,2	21,2	13,5	19,8	17,3	0,0	100
Revenu de subsistance durable –statut familial	9,5	17,5	9,1	21,5	42,3	0,0	100
Sorties inactivité- statuts sociaux	22,5	27,0	15,2	18,6	16,2	0,5	100
Sorties inactivité – statut familial	6,5	13,7	13,1	26,3	40,1	0,3	100
Ensemble de la population	19,9	11,1	17,5	31,1	19,0	1,4	100

Tableau X : Trajectoires parcourues entre décembre 2004 et juin 2006		
	Effectifs	%
Chômage continu	455 304	36,2
Du chômage à l'emploi	165 327	13,2
Chômage-emploi-chômage	30 898	2,5
Du chômage à l'inactivité	26 710	2,1
En emploi continuellement	124 840	9,9
De l'emploi au chômage	28 603	2,3
Emploi-chômage-emploi	15 167	1,2
De l'emploi à l'inactivité	13 233	1,1
Inactivité continue	334 909	26,6
Inactif-chômage	20 617	1,6
De l'inactivité à l'emploi	41 623	3,3
Total	1 257 230	100

Tableau Y : Trajectoires parcourues entre décembre 2004 et juin 2006 (succession d'états occupés sans tenir compte de l'état final en juin 2006)		
	Effectifs	%
Chômage continu	455 304	36,2
Alternance chômage inactivité	47 326	3,8
En emploi continuellement	112 013	8,9
Inactifs sur la période	334 909	26,6
Passage par l'emploi (au moins un)	307 678	24,5
Total	1 257 230	100

7. Liste des encadrés et des schémas

Encadré n°1 : Présentation de l'enquête et de la base de données.....	6
Encadré n°2 : Construction de la variable « état RMI ».....	8
Encadré n°3 : La situation des allocataires d'autres minima sociaux.....	11
Encadré n°4 : Les motifs de sortie de l'API et de l'ASS.....	16
Encadré n°5 : L'accès au RMI des anciens allocataires de l'API.....	36
Encadré n°6 : La construction d'une variable synthétique d'accompagnement.....	40
Encadré n°7 : Les principales évolutions du mécanisme d'intéressement du RMI.....	43
Encadré n°8 : Situations professionnelles et trajectoires comparées.....	53
Encadré n°9 : Effets des caractéristiques des bénéficiaires sur le fait d'être en emploi en juin 2006	59
Encadré n°10 : La couverture chômage des demandeurs d'emploi.....	64
Encadré n°11 : Les facteurs explicatifs du fait d'être sorti du RMI en juin 2006.....	72

Schéma n°1 : Représentation graphique de la modélisation du RMI.....	18
Schéma n°1 bis : Représentation graphique de la modélisation de l'API.....	19
Schéma n°1 ter : Représentation graphique de la modélisation de l'ASS.....	20
Schéma n°2 : Age moyen de la personne de référence des ménages des différents groupes.....	22
Schéma n°3 : Etat de santé déclaré de la personne de référence des ménages des différents groupes.....	25
Schéma n°4 : Montant moyen des revenus perçus par les ménages des différents groupes.....	28
Schéma n°5 : Etre au chômage, c'est principalement	33
Schéma n°6 : Ancienneté au RMI en décembre 2004.....	38
Schéma n°7 : Inscription et Recherche d'emploi pour chaque « état RMI ».....	47
Schéma n°8 : Emploi, chômage et inactivité à trois moments différents	52
Schéma n°9 : Emploi, chômage ou inactivité en juin 2006 et parcours sur 18 mois selon la situation initiale.....	55
Schéma n°10 : Parcours et devenir des personnes en Emploi, Chômage ou Inactivité en décembre 2004.....	57
Schéma n°11 : Principales trajectoires longues.....	71
Schéma n°12 : La situation d'activité déclarée en juin 2006 selon trois types de carrière professionnelle.....	75

Table des matières

Introduction.....	2
1. La pluralité des états et des transitions des allocataires du RMI sur 18 mois	8
1.1 Les situations d'emploi	9
1.2 Les situations de chômage.....	11
1.3 Les situations d'inactivité.....	12
1.3 Remarques conclusives de la partie 1	14
2. Hétérogénéité et polarité des populations des différents groupes	19
2.1 L'âge.....	19
2.2 La situation familiale.....	21
2.3 Le diplôme.....	21
2.4 L'état de santé ressenti	22
2.5 Les revenus et la situation budgétaire	25
2.6 La perception de soi-même, du regard des autres et des perspectives d'avenir.....	28
2.8 Les représentations du travail et du chômage	30
2.9 Remarques conclusives de la partie 2	32
3. Le rapport avec les institutions.....	33
3.1 L'accès au RMI	33
3.2 L'ancienneté de perception du RMI.....	35
3.3 Le montant effectif de l'allocation	37
3.4 Le contrat d'insertion et l'accompagnement.....	38
3.5 L'intéressement	40
3.6 L'appréciation du RMI.....	42
3.7 L'inscription à l'ANPE	43
3.9 Remarques conclusives de la partie 3	47
4. Situations professionnelles, transitions et trajectoires.....	49
4.1 Des situations instantanées aux trajectoires parcourues au cours de la période d'enquête.....	49
4.2 Les principaux éléments de caractérisation des situations d'emploi, de chômage et d'inactivité.....	56
4.3 Les trajectoires longues.....	68
4.4 Remarques conclusives de la partie 4	74
5. Conclusion générale	75
6. Annexes	79
Annexe 1 : La pluralité des états et des transitions des allocataires du RMI entre décembre 2004 et juin 2006.....	79
Annexe 2 : Hétérogénéité et polarité des populations des différents groupes	80
Annexe 3 Le rapport aux institutions	84
Annexe 4 Les trajectoires	86
7. Liste des encadrés et des schémas.....	91
Table des matières	92